

KHY PHNARA

**LA COMMUNAUTÉ VIETNAMIENNE AU CAMBODGE
À L'ÉPOQUE DU PROTECTORAT FRANÇAIS
(1863-1953)**

Tome 1

UNIVERSITÉ DE LA SORBONNE NOUVELLE
PARIS III

1974

Centre de reproduction et d'impression – 8 rue Mabillon, Paris 6^e, Tél. 375-87-09

AVERTISSEMENT

La population du Cambodge, comme celle de presque tous les pays de l'Asie du Sud-Est, comporte un groupe autochtone dominant, celui des Khmers, des tribus "proto-indochinoises" qui peuplent d'une façon très lâche les plateaux du Nord-Est, les Monts du Sud et le Nord du pays, et enfin des minorités étrangères: les Khmer-Islam (Cham et Malais), les Chinois et les Vietnamiens*. Le recensement de 1962 donne respectivement pour les deux derniers groupes des chiffres de 163 115 personnes (soit 2,85% de la population totale) et de 217 774 (soit 3,80%).

Toutes ces minorités ont souvent joué dans l'histoire du Cambodge un rôle important: politique, économique, culturel et démographique. Des études pénétrantes ont été consacrées aux groupes Chinois et Cham-Malais**. Mais jusqu'ici peu de chercheurs se sont penchés sur la communauté vietnamienne. Pourtant il est de la plus haute importance de connaître l'histoire de l'immigration et de l'implantation des Vietnamiens au Cambodge et de dégager tous les problèmes que cette présence a posés pour bien situer la place de cette colonie étrangère dans la société khmère et éclairer ses rapports avec les Cambodgiens. D'utiles comparaisons peuvent d'ailleurs être faites avec la situation respective des groupes Chinois et Cham-Malais.

* Cf J. Delvert. Le paysan cambodgien. Paris-La Haye: Mouton, 1961, pp.15-28

** Concernant les Chinois cf les études de W.E. Willmott, concernant les Cham-Malais cf M. Ner.

La période du Protectorat (1863-1953) est particulièrement indiquée pour tenter cette étude.

D'abord parce que le phénomène d'immigration en provenance du Viet Nam n'a pris toute son intensité qu'avec la colonisation française. Certes, les données anciennes, à la fois géographiques (impératif démographique, cadre naturel ouvert aux migrations humaines) et historiques (la Marche vers le Sud ou le Nam Tien du peuple vietnamien, la faiblesse du royaume khmer, etc) expliquent déjà cette infiltration qui apparaissait comme un prolongement de l'expansion de la nation vietnamienne dans la péninsule indochinoise, commencée depuis le XV^e siècle au dépens du Champa et du Cambodge. Mais à partir du milieu du XIX^e siècle, intervint un nouveau facteur: la France, dès son installation en Indochine, a pour des considérations raciale, politique, administrative, économique et religieuse, favorisé et soutenu l'avance vietnamienne vers le Cambodge, comme plus tard vers le Laos. La puissance coloniale ayant fixé entre les territoires de ses différentes colonies indochinoises des frontières stables, la poussée des Vietnamiens qui s'était manifestée jusqu'alors sous la forme d'un peuplement, d'une colonisation terrienne, suivis d'une conquête militaire avec extension territoriale et introduction de la civilisation vietnamienne dans les nouvelles régions contrôlées, devint durant toute la période coloniale un mouvement de pénétration lente et pacifique: en somme un mouvement d'immigration.

Au lieu d'une masse de paysans, de soldats-laboureurs et de mandarins étrangers qui colonisaient un territoire, il s'est constitué à l'intérieur du Cambodge une minorité vietnamienne groupée en colonies compactes et dont le nombre s'affirmait de plus en plus important dans l'ensemble de la population et dans certaines parties du pays.

Dans la période précoloniale les Vietnamiens établis en Cochinchine cambodgienne s'étaient surtout attachés à la colonisation terrienne. Avec l'avènement du Protectorat, de nouvelles possibilités étaient offertes aux Vietnamiens

III

immigrés au Cambodge: outre le travail traditionnel des terres, ils se tournèrent vers la pêche industrielle ou familiale, vers les métiers urbains, les emplois dans les industries et le secteur tertiaire naissants; ils s'associèrent étroitement à l'administration coloniale française et participèrent à la création des plantations d'hévéas. On peut donc distinguer quatre groupes d'immigrés vietnamiens différents par les modalités d'implantation dans le pays récepteur et par leurs contours socio-économiques. Dans leurs rapports quotidiens avec les habitants on discerne déjà quelques sujets de conflits de différents ordres, ouverts ou encore latents.

Jusqu'en 1863, le problème vietnamien s'était posé pour le royaume khmer, faible et réduit quelquefois à l'état de vassal ou de province occupée, en terme de relations imposées par un Viet Nam fort, suzerain, qui affirmait sa volonté d'expansion. La réunion de ces deux pays à l'intérieur de l'Union Indochinoise effaça les rapports de cette nature: c'était désormais du Gouvernement Général de l'Indochine et des différentes autorités françaises locales que dépendaient les questions touchant les relations du Cambodge et du Viet Nam. Mais entre temps, l'apparition d'une minorité vietnamienne a introduit l'idée de rapports entre un gouvernement autochtone et une communauté étrangère établie sur son territoire.

Problème complexe et difficile, car le groupe vietnamien, déjà défini par son particularisme ethnique et religieux, son statut juridique et ses "spécialisations" professionnelles, n'était nullement intégré dans la société khmère. Avec le groupe chinois, il constituait un élément étranger qui contribuait à maintenir le pluralisme ethnique culturel et économique du Cambodge. Problème grave aussi, car la minorité vietnamienne s'était trouvée plus ou moins mêlée aux questions politiques; elle a toujours les yeux tournés vers le pays d'origine (Cochinchine ou Tonkin).

IV

Parallèlement se perpétuait, entre la population khmère majoritaire et le groupe vietnamien allogène et minoritaire, un certain type de rapports, empreints généralement d'une franche et mutuelle hostilité. Car de nombreux facteurs, tels que les traditions vivaces de luttes des siècles précédents, la situation "privilégiée" des Vietnamiens pendant la période française, notamment dans l'administration, l'accaparement des terres et des pêcheries, etc, ont suscité des mouvements anti-vietnamiens qui prirent l'aspect d'une sorte de "nationalisme" khmer réagissant contre l'emprise d'une minorité étrangère, étroitement associée à la puissance coloniale.

*

Notre étude se divise en trois parties.

La première essaie de dégager les différents facteurs, les uns anciens (géographie et histoire), les autres liés à la présence française, les caractéristiques et les résultats du courant d'immigration qui s'établit à partir du Tonkin, de l'Annam et surtout de la Cochinchine, vers le Cambodge.

La seconde partie se veut une étude des processus d'implantation et une approche socio-économique des quatre groupes d'immigrés vietnamiens.

La troisième insiste sur le particularisme ethnique et culturel, le statut juridique des Vietnamiens et les problèmes politiques soulevés par leur présence au Cambodge.

*

NOTE

1/ Pendant la période coloniale, le pays vietnamien, traditionnellement appelé par les Chinois de Nam Viet ou Viet Nam (Pays du Sud), ou encore d'Annam (Sud Pacifié), était connu sous sa division en trois régions distinctes: le Tonkin dans le Nord, l'Annam dans le Centre et la Cochinchine(ou Basse-Cochinchine) dans le Sud. Le mot Annamite est regardé aujourd'hui comme étant péjoratif, nous utilisons Vietnamien pour désigner l'habitant du Viet Nam, Tonkinois, Annamite et Cochinchinois pour celui des trois régions traditionnelles. Dans les citations l'usage français du mot Annamite est néanmoins conservé; mais dans le texte le terme Annam se réfère au Centre Viet-Nam.

2/ Pour la transcription des mots cambodgiens nous utilisons le système adopté par J.Guesdon (Dictionnaire cambodgien-français. Paris: Plon, 1930, 2 vol.). Mais pour les noms des lieux courants nous conservons les orthographes utilisées dans différentes cartes géographiques.

3/ La terminologie administrative du Cambodge a changé à plusieurs reprises. Dans notre étude le terme province correspond à la circonscription résidentielle de l'époque. Celle-ci fut divisée en srok ou cantons (longtemps désignés sous le nom de khet ou "provinces", et un moment sous celui de khand); chaque srok compte un certain nombre de khum ou communes.

4/ Poids et mesures

Hap (picul) : 60,40 kg

Sèn : 40 m

LISTE DES ABREVIATIONS

<u>AAE</u>	Archives du Ministère des Affaires Etrangères(Paris)
<u>AC</u>	Archives cambodgiennes(Bibliothèque Nationale, Phnom Penh)
<u>ACI</u>	Archives Centrales de l'Indochine (Aix-en-Provence)
<u>ACM</u>	Archives Nationales de France, section Outre-Mer (Ministère des Colonies)
<u>AGI</u>	Annuaire Général de l'Indochine
<u>ASI</u>	Annuaire Statistique de l'Indochine
<u>BEFEO</u>	Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient
<u>BEI</u>	Bulletin économique de l'Indochine
<u>BSEI</u>	Bulletin de la Société des études indochinoises
<u>Cetom Emic</u>	(enquête) 3A ou 3B: Commission d'Enquête dans les Territoires d'Outre-Mer. Enquête sur les Migrations intérieures au Cambodge (1938), ACI D ₂ 53 504
<u>Chuon</u>	Preah reach pongsavada krong Kampuchea thupdei, rédigé par une commission présidé par Oknha Veang Chuon
<u>ENFOM</u>	Mémoire de stage à l'ex-Ecole Nationale de France d'Outre-Mer
<u>E & R</u>	Excursions et Reconnaissances
<u>FA</u>	France-Asie
<u>Gougal</u>	Gouverneur Général de l'Indochine
<u>IDEO</u>	Imprimerie d'Extrême-Orient
<u>Kg</u>	Kompong (terme géographique très usité pour les noms des villages, villes et provinces cambodgiens)
<u>Mep</u>	Compte -rendus de la Société des Missions Etrangères de Paris
<u>PP</u>	Phnom-Penh
<u>RCC</u>	Rapports (au Grand Conseil des Intérêts économiques et financiers et) au Conseil de Gouvernement de l'Indochine
<u>REP</u>	Rapports sur l'exercice du Protectorat
<u>Résuper</u>	Résident Supérieur
<u>RI</u>	Revue Indochinoise
<u>RPM</u>	Rapports politiques mensuels préparés par les Résuper, AOM NF 2648 (janv-juin 1934), NF 2655 (mai-déc. 1935), NF 2656 (janv-oct. et 2è semestre 1936); il y a cependant déficit de quelques mois
<u>RSC</u>	Rapport (d'ensemble) sur la situation du Cambodge
<u>SEI</u>	Société des études indochinoises
<u>Tuk Vil</u>	Preah reach pongsavada ,texte de la pagode de Tuk Vil
<u>Vat Krauch</u>	Sastra Vat Krauch

PREMIERE PARTIELE MOUVEMENT D'IMMIGRATION VIETNAMENNE
AU CAMBODGE PENDANT LA PERIODE COLONIALE

Malgré le mouvement continu d'expansion du peuple Vietnamien vers le royaume Khmer depuis la seconde moitié du XVIIe siècle, il y avait peu de Vietnamiens résidant au Cambodge, à la veille du Protectorat français (quelques milliers seulement vers 1863). La presque totalité de la population vietnamienne, évaluée à 319.596 âmes en 1950, était composée d'immigrés et de descendants de ceux dont l'établissement fut contemporain à la colonisation française en Indochine; un courant d'immigration allant des trois pays vietnamiens - le Tonkin, l'Annam, et surtout la Cochinchine - vers le Cambodge s'est maintenu, en effet, durant toute la période coloniale. Les origines de ce mouvement tiennent aux données de la géographie et de l'histoire, facteurs intrinsèques et permanents, et à la présence française, facteur nouveau, mais fondamental, pour éclairer ses différents aspects.

Chapitre Premier

LES DONNEES DE LA GEOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE : L'EXPANSION VIETNAMIENNE AU CAMBODGE

L'existence d'une colonie vietnamienne au Cambodge ne datait pas de l'avènement du Protectorat français en 1863. Elle remontait au début du XVII^e siècle (1) : vers cette époque les Vietnamiens avaient presque achevé la conquête du Champa, et, devenant les voisins de l'Est du Cambodge, ils apparurent à la Cour Khmère comme un contrepoids possible à la menace siamoise, venant de l'Ouest. Une alliance (contre le Siam) entre le royaume Khmer et les Nguyễn, maîtres de l'Annam, avait alors été ébauchée par le mariage de Chei Chesda II (1618-1628) avec une princesse vietnamienne, fille de Sai Vuong : "mariage gros de conséquences, car il fut une des causes de l'implantation des Vietnamiens dans le delta du Mékong"(2). En 1623, en effet, Sai Vuong envoya, à la cour cambodgienne, une ambassade qui, grâce à l'intervention de la reine vietnamienne, put obtenir du roi khmer l'autorisation de fonder des établissements militaires vietnamiens, et, afin de les soutenir, une douane à Prey Kor (Saïgon) (3).

Cette concession ouvrait la voie à l'installation des Vietnamiens en Cochinchine, qui faisait, à l'époque, partie intégrante du royaume Khmer. Après la mort de Chei Chesda II en 1628, tandis que la Cour du Cambodge était absorbée dans une suite de drames de palais sanglants, l'infiltration de vagues successives de colons vietnamiens venant de l'Annam, avait permis la fondation de nombreuses colonies agricoles qui ne cessèrent d'étendre leur domaine, d'abord dans la région de Ba Ria-Bien Hoa, puis vers la Cochinchine centrale et occidentale. Pendant plus de deux siècles, le peuplement et la colonisation des Vietnamiens avaient transformé, peu à peu, ce pays en terre vietnamienne autant que cambodgienne; dans l'interval, Hué, par des expéditions ou des pressions militaires, se fai-

sait confirmer par la Cour cambodgienne, en proie à des discordes intérieures, la cession des provinces cochinchinoises dont la prise de possession était déjà opérée par une lente infiltration paysanne.

Mais il ressort de l'histoire de la colonisation vietnamienne en Cochinchine entre le XVII^e et le XIX^e siècle, un fait évident : délaissant les terres marécageuses qui couvraient à cette époque la majeure partie du delta, s'établissant seulement sur les rives des innombrables cours d'eau et les sols fermes, les paysans vietnamiens, inexorablement, progressèrent vers les plaines méridionales du Cambodge actuel, plus hautes et très peu peuplées. Ce mouvement de glissement vers les Quatre-Bras se poursuivit irrésistiblement, même après 1863. A un cadre physique n'opposant aucun obstacle aux déplacements humains, était venu s'ajouter un déséquilibre démographique entre le Cambodge et le pays vietnamien; à l'arrière-plan : la continuité historique de l'expansion territoriale de la nation vietnamienne.

LA PART DU MILIEU

Dans leur "Marche vers le Sud" les Vietnamiens s'attachaient à suivre le couloir côtier de l'Annam aux plaines exigües, morcelées et enserrées entre la Mer de Chine et la Chaîne Annamitique qui le sépare de l'axe du Mékong, formé d'une série de plaines plus vastes et largement unies (plaines des Lacs et des Quatre-Bras du Cambodge). Les deux axes ne se réunissent que dans le delta du Mékong (4). Ce fut très tard, au début du XVII^e siècle, alors qu'ils dépassèrent les derniers rebords méridionaux de l'écran montagneux et débouchèrent sur le delta que les Vietnamiens entrèrent en contact, et dès lors en lutte, avec les Cambodgiens pour la possession de ces riches terres alluviales. Les premiers établissements vietnamiens se fixèrent d'abord sur l'extrémité orientale de la Cochinchine centrale, dans la région de Ba Ria-Bien Hoa; ce fut ensuite, à partir de ces bases, que les colons immigrés continuèrent leur oeuvre de colonisation du reste de la Cochinchine.

Les conditions physiques expliquent le choix de la région de Don Nai (Ba Ria-Bien Hoa) comme base de colonisation ou comme étant "la source ou la tête des 5 autres provinces" de la Cochinchine(5). Le pays est proche du territoire d'Annam; ses alluvions deltaïques

récentes, plus fertiles que les terres lessivées de la Cochinchine orientale (6), et son relief assez plat permettent aisément l'aménagement des rizières. Située sur les bouches du Mékong, du Don Nai et des deux Vài Co, la région est aussi sillonnée par un réseau dense de cours d'eau qui constituent des voies très faciles de pénétration et d'installation vers l'intérieur. Ces conditions favorables et la faiblesse du royaume Khmer en pleine décomposition, permirent aux colons Vietnamiens de s'y implanter solidement et rapidement : vers la fin du XVII^e siècle, toute "la partie utile" de la Cochinchine orientale et l'Est de la Cochinchine centrale, probablement jusqu'au Vài Co occidental, étaient tombés entre les mains de l'Annam (7).

L'expansion vietnamienne se trouva par la suite limitée par un cadre géographique moins favorable. Le Nord de la Cochinchine centrale est couvert par la Plaine des Joncs, terre amphibie et saumâtre qui s'étend entre le Mékong antérieur et le Vài Co oriental; au sud, la mer et les rivages vaseux. La Cochinchine occidentale, déjà loin du centre de dispersion de la colonisation (8), offre des conditions naturelles aussi difficiles : dans sa partie sud, s'étend, plus immense encore, la Plaine des Oiseaux, aux eaux saumâtres; beaucoup plus basse, ses alluvions récentes sont inutilisables sans un aménagement hydraulique (qui ne commença que vers 1870) et un dessalage des terres (9). Plus loin, sur le Golfe du Siam, les massifs impénétrables des Cardamômes qui descendent jusqu'à la mer, dominant une côte basse, plate et marécageuse (10), interdisaient la poussée vietnamienne vers l'Ouest et l'interland (11). Ha Tien restait l'avant-poste de l'empire d'Annam dans cette région : le peuplement vietnamien n'a pas suivi le mouvement d'expansion militaire qui s'étendit, quelquefois bien au-delà, jusqu'à Kg Som. D'ailleurs, la province de Ha Tien qui couvrait, à certaines périodes, tout le littoral allant du cap Saint-Jacques à Kg Som, se présentait, en fait, jusqu'en 1809, comme une principauté commerciale fondée par les Chinois.

L'environnement géographique a, tout au long de l'histoire, orienté la colonisation vietnamienne, quant à son mouvement et à ses étapes. A partir de ses bases de la région de Don Nai (1699), le front pionnier se dirigea vers l'Ouest et atteignit, en 1732, le Fleuve antérieur (provinces de My Tho et Vinh Long) qu'il re-

monta ensuite pour absorber tout le pays situé au Nord de ce bras du Mékong. En 1757 le mouvement poussa une pointe extrême jusqu'à Chau Doc, opérant ainsi la soudure avec Ha Tien, acquis depuis 1715, par le creusement du canal Vinh Té (12).

Dans ce mouvement de colonisation seules les rives des cours d'eau furent occupées. Les rivages du Golfe du Siam furent abandonnés aux Chinois, les vastes marécages de la plaine des Joncs et de la Plaine des Oiseaux évités. La partie centrale de la Cochinchine occidentale, longtemps délaissée, ne fut occupée que vers la fin du XVIII^e siècle, avec l'arrivée du prince Nguyễn Anh (futur empereur Gia Long) et de ses partisans fuyant les Tây Son (13). Les nouveaux occupants s'établirent d'abord sur les rives du Fleuve antérieur, surtout à Soc Trang, Can Tho et Tra Vinh, y formèrent plusieurs villages avant de s'étendre, grossis par les flots d'immigrants venus de l'Est, en suivant les sinuosités de nombreux cours d'eau, jusqu'au Bassac (Pl.I).

A l'avènement de l'occupation française en Indochine, le front pionnier vietnamien ne dépassait pas Chau Doc. Mais ce n'était, cependant, qu'une étape de l'avance de la "marée ethnique vietnamienne" (le mot est de Paul MUS) qui suivait un mouvement de progression le long des deux bras du Mékong; le phénomène se maintiendra pendant toute la période coloniale. En faisant remonter les Vietnamiens jusqu'à Chau Doc, le cadre naturel les a fait directement déboucher sur les plaines méridionales du Cambodge.

La partie inférieure étant occupée par la Cochinchine, les aspects physiques ne se modifiant, le long des bras du Mékong, que graduellement en amont de Chau Doc et de Tan Chau, on peut dire que le delta du Mékong commence véritablement à partir de Phnom Penh (14). Là se dessine un immense réseau hydrographique en forme de K, dont les quatre bras : le Mékong, son cours inférieur (le Fleuve antérieur), le Bassac ou Fleuve postérieur et le Tonlé Sap, commandent les plaines qui couvrent la partie orientale du Cambodge (15). En aval de Phnom Penh, les plaines alluviales sont façonnées par le Fleuve antérieur et le Bassac; elles descendent jusqu'en Cochinchine en gardant un schéma caractéristique qui comporte des bandes parallèles, différentes par leurs aspects et leur nature physiques et par leurs ressources (16).

On trouve d'abord, en longeant les deux rives des fleuves, une bande fertile (berge et bourrelet de berge) de quelques dizaines à plusieurs centaines de mètres, au sol limoneux enrichi par l'inondation annuelle et propre aux cultures très riches et variées. En arrière, au pied de ces bourrelets, se creuse une double bande de dépressions parallèles aux fleuves avec lesquelles elles communiquent par des prek (cours d'eau naturels ou artificiels qui coulent du fleuve vers l'arrière-berge pendant la crue et dans le sens inverse pendant la décrue); noyées, marécageuses, elles sont parsemées de beng, grandes étendues dont les eaux subsistent toute l'année. Tout l'intérieur de la grande île comprise entre le Fleuve antérieur et le Bassac (srok Loeuk Dek) est occupée par une vaste cuvette de cette nature et couverte d'innombrables beng (Pl. 3). On en trouve encore d'assez larges et nombreux, le long de la rive droite du Bassac, surtout autour du Phnom Angkor Borey (province de Takeo), où s'étend une grande dépression fortement inondée. Moins riche que les terres alluviales des berges, le pays inondé, grâce à l'existence des beng poissonneux, attirait, comme les Lacs, les migrations (saisonnnières ou définitives) des Vietnamiens qui y trouvaient d'inépuisables réserves ichtyologiques inexploitées.

A l'Ouest du Bassac et contiguës à la frontière cochinchinoise, des plaines émergent quelquefois de la région marécageuse. Vers l'Est du Fleuve antérieur, des plaines de faible altitude, en partie inondées aux hautes eaux, se relèvent lentement à partir de la zone des beng; elles forment les deux provinces de Prey Veng et de Svay Rieng. Le relief présente, cependant, des dépressions parsemées de nombreux beng et inondées chaque année par les eaux des Vei Co, du Prek Banam (Song Bé) et du Prek Kg Trabèk, qui les traversent grossièrement du Nord au Sud, avant d'aller se perdre dans la Plaine des Joncs. Ces plaines basses de l'Est et du Sud-Ouest, comme les riches limons des berges, offraient des terres disponibles insuffisamment occupées ou laissées incultes. Un contraste marquant s'établit entre leur richesse et la désolation de la Plaine des Joncs toute proche (I7). On comprend ainsi l'attrait que pouvaient exercer ces espaces sur les paysans de la Cochinchine, où toute la "partie utile" était relativement occupée et où les terres nouvellement conquises (par la colonisation française) étaient soumises au régime de fermage. Là se trouvaient les rai-

sons des déplacements d'une population paysanne. D'autant que, entre le Cambodge et la Cochinchine, il n'y avait aucune barrière naturelle (ethnique, la frontière était une ligne où s'interpénétraient les éléments cambodgien et vietnamien) et qu'il s'établissait un déséquilibre démographique de plus en plus accentué.

LE DESEQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE ENTRE LE CAMBODGE ET LE PAYS VIETNAMIIEN

Le fait humain en Indochine française offre de violents contrastes : d'une part, une distribution ethnique dominée par l'élément vietnamien et, d'autre part, une inégale répartition entre les plaines alluviales du Nord (Tonkin, Nord-Annam) et celles du Sud (Cochinchine et Cambodge) (18).

Les chiffres qui concernent le début de la période étudiée étant assez rares, autant qu'incertains, nous préférons utiliser ceux de 1936 qui permettent de cerner plus près cette donnée de base de déséquilibre démographique. En 1936 la population totale était estimée à 23 millions, dont 72% (16 679 000) de Vietnamiens; les Cambodgiens n'en formaient que 12% (2 925 000) (19). Le groupe vietnamien dominant occupait, cependant à peu près exclusivement le delta du Fleuve Rouge, les plaines d'Annam et la Cochinchine centrale et orientale, soit le dixième de la superficie totale de l'Indochine. L'exiguïté du domaine occupé et exploité par les Vietnamiens se trouvait, pour une part, à l'origine des migrations de ceux-ci vers les plaines du Cambodge, moins peuplées.

En effet, les masses humaines indochinoises se pressent seulement dans les plaines alluviales (du Vietnam et du Cambodge), domaines de la riziculture inondée qui, seule, permet un peuplement dense : en 1936, 19 millions d'habitants vivaient sur 100 000 km², soit 82% de la population sur 13% du territoire ou une densité moyenne de 190. La répartition n'est, cependant pas, uniforme, et d'une façon générale, la densité décroît du Nord au Sud. On trouve les masses humaines les plus denses dans le delta tonkinois et le Nord-Anam (20).

Le premier nourrissait, vers 1936, 450 habitants au km² en moyenne et, parfois, sur des terres alluviales récentes, la

densité peut dépasser 1 500 (les environs de Ha Dong et de Nam Dinh); tout le territoire mis en valeur, l'utilisation du sol atteignant le maximum d'intensité, le delta tonkinois était incontestablement surpeuplé. L'Annam montre aussi un étroit chapelet de plaines dont chacune constitue un intense foyer de peuplement. Les deltas du Nord (Thanh Hoa, Nghé An et Ha Tinh) prolongent encore les fortes densités du bas Fleuve Rouge : plus de 250 habitants au km². Mais les sols y sont plus pauvres et le climat beaucoup plus irrégulier. Région particulièrement atteinte par les disettes dues aux mauvaises récoltes; comme dans le delta du Tonkin, le niveau de vie des paysans est médiocre.

Au Sud de la porte d'Annam, des taches de densité moins fortes accompagnent les plaines discontinues du couloir côtier. Elles forment finalement une transition entre les deltas surpeuplés du Fleuve Rouge et du Nord-Annam et les plaines moins peuplées de Cochinchine et du Cambodge méridional.

En Cochinchine, seule la région centrale entre Jaïgon et le Bassac se trouvant au Sud de la Plaine des Joncs, dont l'occupation est plus ancienne et les conditions naturelles plus favorables, présentait, vers 1936, une densité un peu supérieure à 150 habitants au km². La densité se situait entre 70 et 75 dans la région en bordure du delta, à l'Est et à l'Ouest, où les rizières s'étaient étendues depuis la présence française (Rach Gia, Long Xuyên, Soc Trang); elle descendit à moins de 15 dans la province de Ha Tien et les provinces forestières de l'Est (Tay Ninh, Bien Hoa, Ba Ria). Vers 1936, la Cochinchine offrait "l'image d'une plaine encore incomplètement mise en valeur"(21).

Au Cambodge, la majeure partie de la population se rassemble entre l'extrémité aval des Grands Lacs et la frontière Cochinoise, le long du Mékong, du Tonlé Sap, du Fleuve intérieur et du Bassac. La densité décroît régulièrement dès qu'on s'écarte du fleuve : la plus grande partie du pays (127.000 km²) avait, en 1936, une densité de 2,3 habitants au km². Même dans les provinces Cambodgiennes les plus peuplées que traversent les deux bras du Mékong à l'aval de Phnom-Penh, le peuplement n'atteint jamais le grouillement humain que l'on trouve dans les plaines vietnamiennes; la densité était d'environ 80 pour les provinces de Takéo et de Kandal, de 50 pour celles de Prey Veng et de Svay Rieng.

Le surpeuplement, résultat d'un déséquilibre entre les hommes et les moyens de subsistance à une époque donnée, avec les moyens techniques donnés, apparaît indéniable dans le delta du Tonkin, de Thanh Hoa et de Nghé An (22). Il a constitué un impératif économique expliquant le mouvement de migration du peuple Vietnamien qui, dans ce berceau, avait très tôt connu un accroissement démographique considérable (23). Enserrés entre les montagnes et la mer, se sentant à l'étroit sur les plaines originelles, les Vietnamiens devenus, sous l'influence civilisatrice de la Chine, un "peuple de plaine" (24), abandonnèrent les montagnes aux Moïs et se lancèrent dans leur marche historique vers le Sud. La charpente géographique ne faisait qu'encourager le processus de cette avance : un peu au Sud du delta du Fleuve Rouge jusqu'à l'immense plaine deltaïque du Mékong, le littoral se resserre en de petites plaines discontinues qui imposent un établissement assez limité. Sous la pression démographique, les Vietnamiens occupèrent de proche en proche les plaines d'Annam, et le mouvement les amenait, à partir du début du XVII^e siècle à coloniser la Cochinchine.

L'organisation de la société vietnamienne avec, à la base, les communes, explique aussi qu'il existe toujours un excédent de population obligé d'émigrer (25). Dans cette rigide institution une distinction fondamentale est faite entre les inscrits et les non-inscrits; les derniers, mis à l'écart de la distribution des terres communales ou ne disposant pas de ressources suffisantes, se trouvaient fatalement entraînés à s'installer ailleurs. Une population flottante, nomade, composée de non-inscrits, de gens indisciplinés, de déserteurs, de repris de justice, ne trouvant plus sa place dans le mécanisme de la société vietnamienne traditionnelle, vivait ainsi toujours en dehors du territoire contrôlé par l'Etat vietnamien. Au cours des siècles elle avait contribué à déplacer la frontière vietnamienne, toujours vers le Sud (26) et vers la Cochinchine Cambodgienne. Durant toute la période coloniale l'exutoire principal de la population cochinchinoise a été, outre les provinces occidentales, les rizières des confins Cambodgiens dans les provinces de Prey Veng et Svay Rieng (27).

Plus peuplé, le pays vietnamien n'avait cessé de jouer, vis-à-vis du Cambodge, le rôle d'un "centre de haute pression démographique"(28). Animé d'un mouvement démographique plus dynamique(29), il a manifesté "un certain impérialisme qui puise sa force dans l'incontestable primauté numérique et la conscience justifiée ou non d'une supériorité intellectuelle et morale sur les autres peuples indochinois"(30). Les relations entre l'Annam et le royaume Khmer étaient dominées, en effet, tout au long des siècles, par un mouvement d'expansion des Vietnamiens vers le dernier pays.

LES DONNEES DE L'HISTOIRE

Envisagée du point de vue historique, l'expansion vietnamienne en direction du delta du Mékong faisait partie d'un vaste mouvement de migrations des peuples qui affectait toute l'Asie orientale : c'était la "descente des Septentrionaux" vers les deltas du Sud. Les Siamois et les Birmans descendirent des plateaux méridionaux de la Chine, s'insinuèrent dans les vallées de l'arrière-pays. Les Vietnamiens, à partir du delta du Fleuve Rouge, suivirent les côtes et, dans leur Nam Tiên, absorbèrent les Chams et reroulèrent les Khmers de la Cochinchine. Certes la descente des Vietnamiens semble consécutive à un impératif économique et démographique, mais ces facteurs, à eux seuls, n'étaient pas déterminants. La colonisation de la Cochinchine n'avait pas été l'oeuvre des habitants des régions les plus peuplées du Viet Nam (delta tonkinois et Annam septentrional) restées sous l'autorité des Trinh; elle fut surtout le fait de ceux des provinces d'Annam central et méridional (au sud de Quang Binh) aux plaines étriquées et sur lesquelles les Vietnamiens, établis depuis peu, n'avaient pas pu développer des groupements extrêmement denses(31). Autant, sinon plus, que la pression démographique, les convoitises de Hué avaient joué un rôle décisif dans la conquête des terres cambodgiennes de Cochinchine et l'expansion vers la Plaine des Quatre-Bras du peuple vietnamien.

La colonisation de la Cochinchine

En Cochinchine, il apparaît bien que les Vietnamiens déracinés, exclus de l'organisation communale, furent les premiers à s'implanter et à constituer des "colonies agricoles". Mais

l'Etat vietnamien avait toujours appuyé, quand il ne s'y était pas associé, l'exode spontané de cette population flottante qui, indésirable et mal vue en pays vietnamien, deviendrait en terre étrangère voisine, une population de colons hardis, une avant-garde solide et mouvante permettant l'extension continue du territoire national. Ce fut bien "une première vague d'envahisseurs/qui/ devançait la conquête/militaire/"(32). En 1658, après sa première victoire militaire sur les Cambodgiens, Hiên Vương recommanda au roi Khmer de "ne causer aucun dommage au peuple annamite vivant à la frontière" (32bis); il détacha, la même année, un corps de deux mille hommes dans les deux colonies vietnamiennes naissantes de Bien Hoa et de Ba Ria (33). En envoyant, en 1680, plus de 3000 réfugiés chinois en Cochinchine centrale aux "magnifiques et immenses étendues de terrain dont le gouvernement d'Annam n'avait pu encore s'emparer"(34), la cour de Hué exprimait ses visées expansionnistes : "la conquête d'une partie du Cambodge/ cochinchinois/ et l'expulsion de ses habitants/Khmers/"(35).

En même temps Hué attachait une préoccupation constante à une frontière bien définie qu'elle tenait à défendre et à étendre. L'intervention militaire vietnamienne de 1658 aurait eu pour cause la violation de la frontière de l'Annam par l'armée khmère(36) après d'autres hostilités la "surveillance des frontières" fut placée, en 1675, entre les mains du gouverneur de la province de Khanh Hoa(37). En 1699, l'autorité des mandarins vietnamiens s'étendit sur les provinces de Bien Hoa, Ba Ria et Saigon où un gouverneur général vietnamien résidait en permanence. Vers 1758 Hué consentit à accorder l'investiture royale à un prince régent à condition que celui-ci, en plus de l'engagement de "respecter fidèlement les/nouvelles/frontières" cédât à l'Annam, les territoires de Bassak et de Tra Vinh(38). A cette date, trois forteresses, une à Sa Dec, la deuxième sur l'île de Cu Lao Gieng dans le Mékong antérieur, et la troisième sur le Bassac, à Chau Doc, devenue "tête de frontière"(39), achevaient le réseau de citadelles, édifiées un peu partout en Cochinchine par les Vietnamiens et destinées à asseoir leur domination, à renforcer la colonisation et à encourager l'immigration (40).

Des efforts intenses allaient de pair avec l'annexion pour assurer la mutation ethno-politique de ces pays neufs. Des vaga-

bonds furent rassemblés, depuis les provinces de Quang Binh jusqu'à Binh Thuân, et envoyés en Cochinchine pour renforcer la population déracinée de la première vague (41). Sur les marches frontalières, le gouvernement instituait les "colonies militaires" (dôn diên) constituées de soldats-agriculteurs, avec la double charge de mettre en valeur le sol conquis et d'assurer l'assimilation ou le refoulement des Cambodgiens (42); elles restaient "l'instrument le plus efficace de l'expansion annamite" (43) et contribuait à fonder de nombreux villages, surtout dans la région du centre et de l'Ouest (44).

Parachevant cette politique de peuplement, Hué se consacrait aussi à l'organisation et à la transformation du territoire conquis en pays vietnamien. Dès 1699 des registres d'habitants (Bô dinh) et de rizières (Bô diên) furent dressés (45), des communes érigées et organisées. Ces dernières fournirent ainsi une institution stable et définitive, par le biais de laquelle la population flottante de colons pût rentrer dans le cadre social vietnamien traditionnel. Les mandarins et l'armée, envoyés de la métropole, assuraient une mainmise étroite sur le territoire de la Cochinchine qui fut divisée, comme en Annam, en phu (préfectures) et en huyen (sous-préfectures). D'autres mesures furent prises pour imprégner le pays de traits de civilisation vietnamienne : les "lois somptuaires", décrétées en 1739, réglèrent les uniformes et vêtements des officiels, et "le peuple/vietnamien de Cochinchine, formé des gens de la dernière classe et des vagabonds/dut abandonner les habitudes un peu sauvages(...); dès lors la Basse-Cochinchine prit l'aspect d'un pays civilisé" (46).

Les relations se nouèrent entre colons vietnamiens et Cambodgiens; mais les écrits de Pierre POIVRE, voyageur Français, qui avait effectué, en 1749-1750, un séjour en Cochinchine, laissent nettement l'impression qu'elles n'étaient pas bien cordiales (47) les querelles quotidiennes les opposaient, rendant la cohabitation impossible. Submergés par les flots d'immigrants venant de l'Annam, victimes d'une oeuvre de lente assimilation (obligation d'adopter le costume, la langue et les usages des vainqueurs) ou d'incessante dépossession entreprise par les mandarins vietnamiens et leurs compatriotes (48), et après l'insuccès d'une série de mouvements de résistance (49), les Cambodgiens de

Cochinchine abandonnèrent leur terre pour se réfugier en masse au Cambodge. Ils auraient complètement disparu de Bien Hoa, de Saïgon, puis de Tan An, de Go Cong, de Ben Tre, de Mo Gay, au commencement du XIXe siècle (50), de My Tho, de Sa Dec et de Vinh Long vers 1879 (51). On ne trouve des formations plus consistantes qu'aux approches du Cambodge, de la région de Tay Ninh (52). A l'arrivée des Français, dans le milieu du XIXe siècle, la population Khmère de la Cochinchine était réduite à un groupe ethnique se cantonnant en îlots sur des giong, dans un pays qui avait été le leur.

La colonisation du Champa et de la Cochinchine par les Vietnamiens s'accompagnait d'une dispersion des peuples établis antérieurement, et de la disparition de leur organisation politique, laquelle fut remplacée par un Etat nouveau, à l'armature administrative et sociale propre aux Vietnamiens.

L'expansion vietnamienne vers le Cambodge des Lacs et des Quatre-Bras

Parallèlement à son oeuvre d'absorption de la Cochinchine, la Cour de Hué n'en poursuivait pas moins l'expansion vers le reste du royaume khmer. Les luttes successorales, les drames de palais qui déchiraient continuellement le Cambodge offrirent de multiples occasions aux troupes vietnamiennes d'intervenir, de faire "céder" les provinces cochinchinoises, d'entrer en lutte avec le Siam pour disputer et imposer souvent avec succès leur autorité sur les plaines des Lacs et des Quatre-Bras. L'on voit ainsi, vers 1771, un mandarin vietnamien chargé du protectorat, avec le titre officiel de Quan Bao Hô, résider auprès du roi khmer(53).

L'emprise de Hué devint encore plus étroite, après que le Viet Nam fut devenu un empire unifié et reconstitué sous Gia Long (1802-1819). Pour affirmer son droit de suzeraineté sur le Cambodge, l'empereur accorda l'investiture royale à Ang Chan (1806-1834) et réglementa le système de tribut qui liait, désormais sur un pied d'inégalité, le Viet Nam et le royaume Khmer(54); un Quan Bao Hô s'établissait en permanence à Phnom Penh. Le roi khmer, tributaire et totalement dépendant, suivait certains cultes vietnamiens et reçut, de son suzerain, des costumes de céré-

monie pour sa Cour; d'autres traits de civilisation du Viet Nam comme les coutumes, les vêtements, furent introduits dans la vie des habitants et des mandarins khmers (55). Les levées pour les corvées, ordonnées par le Vice-Roi de Cochinchine Le Van Duyet, furent autant nombreuses qu'insupportables pour les Cambodgiens (56). De nombreuses révoltes localisées, comme celle du bonze KE de Baphnom en 1818 (57), contre l'autorité toute puissante des Vietnamiens, se terminèrent dans le sang.

Dans le même temps la frontière était reportée beaucoup plus au Nord. Le creusement du canal de Vinh Te était en fait l'annexion de nouveaux territoires cambodgiens ; la terre de Treang, coupée en deux par le canal, vit sa partie Sud se détacher peu à peu du Cambodge à cause d'un ruban de colons vietnamiens qui s'établirent spontanément sur ses rives. Il entra, d'ailleurs, dans les efforts de Gia Long pour attirer ses sujets, marchands et colons, vers la Cochinchine occidentale (Ha Tien), entièrement ruinée par de longues années de guerre avec les Tay Son et les Siamois (58).

L'oeuvre de colonisation s'accroît avec Minh Mang (1820-1840) qui encourageait l'extension de l'institution des dôn diên en Cochinchine, en exemptant de taxation, pour une période de sept ans, les soldats-agriculteurs (59). Un intense effort d'expansion et de lente annexion se poursuivait aussi en direction du Cambodge, plus faible que jamais dans ce deuxième quart du XIXe siècle. Un général vietnamien, Truong Minh Giang, chargé "de la protection et de la surveillance" du pays khmer, s'établit, en 1834, à Phnom Penh, où il éleva la citadelle de Trân Tay Thanh (60) : il allait maintenir, jusqu'à 1940, le Cambodge sous une autorité oppressante.

A la mort de Ang Chan, fin 1834, il imposa la jeune princesse Ang Mey, fille cadette du feu roi, sur le trône; choix qui préluait à l'annexion du Cambodge par l'empire d'Annam. La reine ne détenait, en effet, aucun pouvoir effectif : "elle régna, mais le gouverneur annamite/Truong Minh Giang/gouverna" (61). Le territoire du royaume fut réorganisé sur la base de la division en phu et en huyen, auxquels l'on donna des noms en vietnamien. Des résidents Vietnamiens furent placés auprès de chaque gouverneur provincial cambodgien, sur lequel ils exercèrent une autorité

directe. Il fut imposé aussi aux fonctionnaires khmers le port des titres de la hiérarchie mandarinale de Hué (62), des costumes (pantalons, robes longues), de tondre les cheveux en chignon comme les Vietnamiens. Des mouvements de révolte dirigés contre l'occupation vietnamienne (dans la province de Kampot en 1835, et dans celle de Kg Svay en 1837) échouèrent sous le poids de répressions féroces(63).

Après s'être assuré un pouvoir sans limites, Truong Minh Giang travailla à saper l'autorité morale des bonzes. Vers 1939, il chercha à les faire défroquer tous, fit abattre les arbres sacrés, renverser les statues du Bouddha et démolir les pyramides de mausolées (64); il forçait le peuple khmer à embrasser la "religion" et à adopter les vêtements des Vietnamiens (65), fit ouvrir les écoles dans tous les cantons(66).

Ce fut, sinon la fusion des deux races, du moins l'assimilation des Cambodgiens que recherchait la Cour de Hué, et dès 1839, Mgr Miche qui se fixait à Battambang ne parlait du pays khmer que sous le nom du "Cambodge annamite"(67).

Car le Cambodge allait devenir une simple province de l'empire d'Annam. Vers 1940, le résident vietnamien fit déporter la reine Ang Mey et ses grands dignitaires à Hué, et ordonner le cadastrage des propriétés et le recensement de la population. Cette annexion officielle du Cambodge qui fut l'aboutissement de l'expansion vietnamienne dans le delta du Mékong, et la politique d'annamitisation à outrance (68) provoquèrent un soulèvement général des Cambodgiens. Ceux-ci, dignitaires, bonzes et hommes du peuple, formèrent partout des armées et massacrèrent tous les Vietnamiens qu'ils rencontraient : en huit jours, sauf dans des centres comme Phnom Penh et Pursat dans lesquels se réfugièrent des Vietnamiens, le Cambodge fut délivré des occupants (69).

Les Vietnamiens se disputèrent encore, pendant six années, avec les Siamois venus prêter secours aux Cambodgiens, pour la possession de la région des Quatre-Bras, des Lacs et leurs pêcheries(70). La lutte continuait, indécise, jusqu'en juin 1846 : alors, Bangkok et Hué s'accordèrent pour établir leur double suzeraineté sur le Cambodge, et pour confirmer l'annexion de la Cochinchine par le Viet Nam et celle des provinces du Nord (Battambang, Siemreap) par le Siam.

La Cour de Hué justifiait, quelquefois ses nombreuses interventions militaires, soit en évoquant la demande de secours "implorée" par la partie khmère, soit en formulant son souci de défendre les "sujets" vietnamiens établis et maltraités au Cambodge. Ou encore un "devoir", comme devait déclarer Gia Long, en 1811, à l'ambassade siamoise, quand il s'opposa au voyage de Ang Chan à Bangkok pour les fêtes de funérailles du roi de Siam : "N'est-ce pas la volonté du ciel que les grands royaumes/dont le Viet Nam/protègent les petits/le Cambodge, dans le présent cas"(71). Un demi-siècle plus tard, en 1862, Phan Than Giang (72) exposa cette même conception de relations inter-Etats à l'autorité française de Saigon :

"Les Cambodgiens sont sujets tributaires de notre Empire depuis plus de 400 ans. L'Empire d'Annam s'est toujours efforcé de les délivrer de la misère en leur donnant la paix et la tranquillité. Combien de fois ne leur avons-nous pas restitué leur royaume ? Combien de leurs rois n'avons-nous pas institués, soutenus et protégés ?

.....

En principe notre intention n'est point du tout de nous emparer de ce pays : nous voulons, à l'exemple du ciel, laisser les hommes vivre en paix et exister. Nous ne voulons pas la perte de ce royaume, comme le machinent d'autres personnes/les Siamois/au coeur plein de fiel. Les Cambodgiens sont des sauvages dont la nature est mauvaise et viciée, tantôt ils se soumettent, tantôt ils se révoltent, mais constamment, ils oublient la règle et la loi. Ils sont comme stupides et privés de raisonnement.

L'Empire d'Annam a eu pour le Cambodge la sollicitude profonde d'une mère qui allaite son enfant, et, jusqu'à l'époque présente, il a eu pour ce pays les mêmes sentiments"(73).

Le Cambodge sous la protection française

Les tendres sentiments que manifestait l'Etat vietnamien à l'égard du Cambodge, ne cadraient nullement avec ses visées expansionnistes quand on songe à la "cession" des provinces cochinchinoises après chaque intervention de son armée, à l'établissement de son protectorat sur le Cambodge, à l'annexion et à ses efforts d'annamitisation de ce pays. G. Aubaret note justement que si Thieu Tri (1841-1847) n'arrivait pas à s'emparer complètement du Cambodge, c'est parce que le soulèvement des Khmers en 1841 l'avait obligé à abandonner momentanément la politique suivie par Minh Mang (74). D'un autre côté, il se trouvait déjà

absorbé, à l'époque, par les manifestations énergiques de la France contre les mesures de persécutions antichrétiennes inaugurées par son père. Pour le Cambodge, l'expansion vietnamienne était une menace aussi réelle que permanente (75); ce fait permit de comprendre l'attitude d'ouverture du roi Ang Duong, pendant la décennie qui précéda l'avènement du Protectorat, vers des alliés éventuels parmi les Européens.

La longue et douloureuse période d'occupation vietnamienne pendant les deux règnes de Ang Chan et Ang Mey, imprégnait fortement le nouveau roi Ang Duong (1947-1959). Il avait perçu nettement l'enjeu des luttes que se livrèrent les Siamois et les Vietnamiens au Cambodge pendant la première moitié du XIXe siècle: la conquête de tout le pays khmer. "L'issue finale, écrivit E. Aymonier en 1875, plus ou moins retardée, ne pouvait être douteuse, les Annamites s'affermirent dans le delta dont la population augmentait rapidement; à ce peuple de bateliers, le grand fleuve traçait une voie d'invasion facile et commode"(76). Malgré la trêve depuis 1847, le danger vietnamien persistait, elle s'accroissait même par la lente infiltration des Cochinchinois vers le Cambodge dans cette première moitié du XIXe siècle finissante (cf *infra*); dans une lettre datée du 23 juin 1851, Mgr Miche traça déjà le sort inéluctable du pays khmer: "Ici/ à Pinhalu/. personne ne doute de la chute plus ou moins prochaine du nouveau Royaume du Cambodge :ces contrées seront infailliblement envahies par les Cochinchinois"(77).

Les derniers, maîtres des deux bras du Mékong et du canal de Ha Tien, fermèrent l'accès du Cambodge aux bateaux de commerce. Le roi Ang Duong, pour ouvrir le Cambodge, fit construire une route terrestre qui reliait la capitale Oudong au port maritime de Kampot. Il chercha à entretenir des relations avec Singapour et y envoya en juillet 1850 Constantin de Monteiro, un chrétien cambodgien d'origine portugaise, pour intéresser les autorités anglaises sur la richesse du Cambodge, et pour demander leur aide contre les pirateries qui infestaient le golfe du Siam (78). Le but de la mission de De Monteiro ne devait pas se limiter au simple désir de développer le commerce. Bien plus, il chercha l'appui des Anglais pour libérer le Cambodge de la double suzeraineté de ses deux voisins, comme l'exprima le gouverneur anglais de Singapour en 1851 :

"Je ne doute point que le Roi du Cambodge, pour sortir de cette humiliante position/d'impuissance entre l'Annam et le Siam/ ne se placât volontiers, et avec reconnaissance, sous le Protectorat d'une grande puissance Européenne qui s'engagerait à le garantir, et contre les Siamois, et contre les Cochinchinois"(79).

Mais le gouvernement britannique, se basant sur les renseignements recueillis par le voyageur qu'il avait probablement envoyé au Cambodge (80), estimait que ce pays, dévasté et "singulièrement appauvri" par les guerres récentes, n'ayant plus accès aux voies fluviales, n'offrait pas un intérêt commercial important pour l'Angleterre; il ne pensait à aucun accord avec Oudong.

Devant l'insuccès de cette démarche, Ang Duong se tourna vers la France; en 1853, il envoya, accompagnée de présents, une lettre à Napoléon III "pour lui témoigner son amitié et lui présenter son humble hommage" (81). L'emprise de la Cour de Bangkok qui voyait mal que le Cambodge entretînt des relations étroites avec les Européens, empêcha Ang Duong de conclure, en 1856, lors du passage de Charles de Montigny envoyé par Napoléon III en Asie, une convention commerciale et religieuse avec la France. Néanmoins le roi adressa, le 25 novembre 1856, à l'Empereur français, une lettre qui, après avoir retracé la conquête des provinces cochinchinoises par les Nguyen, revendiqua auprès de Napoléon III (au moment même du voyage de De Montigny en Cochinchine) le droit du Cambodge sur ce territoire perdu.

En 1858 des hostilités furent allumées entre les Cambodgiens et les Vietnamiens (déjà en butte à des difficultés avec les Français et les Espagnols), sur toute l'étendue des frontières des deux pays, après que les autorités vietnamiennes de Chau Doc eussent recueillis et soutenus les Malais, qui s'étaient révoltés contre l'administration khmère. Le Cambodge commença à obtenir un début de succès, lorsque le roi Ang Duong mourut fin 1859. Norodom lui succéda; mais occupé à faire face à la révolte de son demi-frère Si Votha, il ne reprit pas les hostilités; il en exprima cependant, en avril 1861, ses regrets, à l'envoyé du Vice-Amiral Charner, le lieutenant de vaisseau Lespes, à qui il rappela que le Cambodge avait été maître de la Cochinchine, il manifesta plusieurs fois son désir de voir les Français occuper ce territoire et remplacer les Vietnamiens comme voisins des Cambodgiens (82).

Car l'expédition franco-espagnole (1858) contre Tourane et la prise de Saïgon (1859) qui aboutirent à la cession à la France des trois provinces cochinchinoises de Bien Hao, Gia Dinh et Vinh Tuong, n'avaient, en aucune façon, effacé de l'esprit des Cambodgiens, l'existence d'une menace séculaire provenant du Viet Nam. La Cour de Hué n'abandonnait pas ses prétentions de suzeraineté sur ses faibles voisins. Elle envoya, en 1863, un général vietnamien "faire des sommations au Roi/Norodom/pour en obtenir le tribut accoutumé"; la présence du Contre-Amiral De Lagrandière à Oudong à ce moment permit à Norodom d'écarter avec assurance ces prétentions (83).

Pendant ce temps, les autorités vietnamiennes appuyèrent l'oeuvre de colonisation de leurs compatriotes sur les régions frontalières. Vers le Nord-Est, abusant de la limite indécise entre le srok cambodgien de Baphnom et le territoire français de Cochinchine, les Vietnamiens, se couvrant d'ordres simulés de l'autorité française, volèrent les boeufs, dépouillèrent les forêts et enlevèrent même des habitants cambodgiens de leurs villages (84), où s'installèrent sur le domaine de ceux-ci. Dans une lettre en date du 20 janvier 1864, adressée à l'amiral De Lagrandière, le roi Norodom se plaignit d'un chef vietnamien qui avait apporté du bois et était venu construire des maisons à Peam Phtea (Thong Binh), et de la prise de possession par les Vietnamiens des terres et des cours d'eau dans les trois srok cambodgiens de Baphnom, Romduol et Svay Teap contiguës à la Cochinchine (85).

Aux environs des deux bras du Mékong les Cambodgiens et les Vietnamiens se disputèrent les terrains élevés, habitables et poissonneux, qui bordent les cours d'eau; les derniers remontrèrent en pointe, occupèrent un prek loué pour la pêche par le gouvernement cambodgien; ils installèrent, à l'intérieur du Cambodge, un poste de douane à Tadeu (86).

Vers l'Ouest, de Ben Ghi à Chau Doc et à Ha Tien, les Vietnamiens, après avoir reconnu les droits du Cambodge sur les deux rives des cours d'eau, se dirent propriétaires de ces canaux (87); les villages vietnamiens se trouvant en-deça du canal de Vinh Té, en territoire khmer, payaient l'impôt à l'administration de Chau Doc (88). Sur toutes les lignes de frontière l'avance

vietnamienne avait fait reculer les Cambodgiens, au moins d'une dizaine de milles. Chau Doc établit des postes de douane pour fermer les communications que faisaient les Cambodgiens avec les possessions françaises (les trois provinces orientales) et leur province de Treang du Sud qui se trouvait au sud du canal de Vinh Té, peuplée par une population khmère assez nombreuse et encore administrée par l'autorité cambodgienne relevant de Oudong. Chau Doc avait, en effet, intérêt à ce que le groupe khmer de Treang du Sud soit détaché du Cambodge : elle favorisa, à partir de 1864, la révolte du Cambodgien Achar Sva contre Oudong, l'aida à y démanteler l'administration royale (89), et ferma le passage aux troupes de Norodom qui voulaient aller opérer dans cette région(90) considérée encore comme terre cambodgienne.

L'expansion que les Vietnamiens firent sentir, dans ce début de la seconde moitié du XIXe siècle, aux Cambodgiens, explique la facilité avec laquelle - sauf quelques obstacles soulevés par Bangkok - la France avait pu établir son Protectorat sur le Cambodge en 1863. Le peuple khmer fut à la France de coeur et "par haine des Siamois et des Annamites" (91). Pour lui :

"Etre protégé, c'est certes voir s'installer dans le pays des barbares à peau claire, c'est verser le prix de l'impôt, être soldat sous un autre drapeau. C'est aussi, et cela ne se paierait jamais assez cher, la certitude de ne point voir surgir derrière une administration mandarinale/vietnamienne/, partielle et tracassière, une nuée de petits colons cultivateurs/vietnamiens/au teint safrané qui accapareraient les rizières des hommes bruns/ : les Cambodgiens/"(92).

Les Cambodgiens allaient douloureusement être déçus dans cette conviction : l'avènement du Protectorat français ouvrit une ère nouvelle d'immigration, intense et poursuivie, des Vietnamiens au Cambodge, apportant ainsi des flots incessants au noyau d'une petite colonie vietnamienne qui s'était constituée entre le XVIIe siècle et la première moitié du XIXe siècle.

LA COLONIE VIETNAMIENNE DANS LE CAMBODGE PRECOLONIAL

A l'arrivée des Français en Indochine au début de la seconde moitié du XIXe siècle, le front pionnier vietnamien n'avait pas dépassé le canal de Vinh Té, les cours d'eau se trouvant à l'Est de l'agglomération de Chau Doc et la partie Nord de la Plaine des Joncs où l'installation des colons Vietnamiens, comme

ailleurs en Cochinchine, ne faisait que suivre les bords des différentes voies d'eau. La limite de ces marches de peuplement (ou de prétentions) vietnamiennes sera prise comme base pour la fixation de la frontière entre la Cochinchine française et le Cambodge entre 1869 et 1873 (93). Mais au-delà, en plein coeur du Cambodge des Quatre-Bras, il se constituait d'autres noyaux de peuplement vietnamien. On peut y reconnaître trois types de noyaux : gens introduits par la Cour de Hué, Catholiques fuyant les persécutions antichrétiennes de leur pays et, en plus grand nombre, Vietnamiens qui, par esprit d'aventure ou pour raisons professionnelles, venaient s'établir définitivement ou saisonnièrement au Cambodge.

Les "Yuôn Châmông dai"

Les chroniques khmères notent que la première introduction des Vietnamiens au Cambodge eut lieu sous le règne de Chei Chesda II. Ce dernier avait reçu de son beau-père Sai Vuong, comme présents de noces, cinq cents filles d'honneur et cinq cents garçons arrivant, avec la princesse vietnamienne, sur quinze bateaux (94). A partir de 1628 jusqu'à sa mort, la reine vietnamienne avait à son service une cour avec des mandarins de sa race et une garde de 500 Vietnamiens, envoyée et renouvelée deux fois par an par la Cour de Hué (95). Plus tard les Nguyễn avaient l'habitude d'attacher à des princes cambodgiens une petite colonie vietnamienne : 500 pol accompagnèrent en 1697, Ang Em qui rentra au Cambodge après s'être réfugié auprès des Vietnamiens, en 1807 ; Gia Long envoya 500 reas (96) comme présent au roi Ang Chan (97).

Cette catégorie d'immigrés Vietnamiens était appelée par les Cambodgiens Yuôn châmông preah hâs ou Yuôn châmông dai (98). Mais quelles étaient, exactement, leurs fonctions ? S'il ne faisait aucun doute que les 500 filles d'honneur formaient la suite de la reine vietnamienne, le statut des pol et reas ne fut pas bien explicite. S'agissait-il de serfs, artisans attachés au service du roi khmer ? : sous Chei Chesda II, les "Yuôn Châmông dai" étaient spécialisés dans la fabrication des grandes torches (chanloh Krak) pour le roi (99). Le roi Ang Chan avait utilisé aussi cette catégorie de Vietnamiens pour son "service" (100). Ou encore cultivateurs ? : Ang Chan distribua aux derniers des terres à cultiver (101) Ou plutôt des soldats ? : les 500 pol attachés à Ang Em avaient

pour mission secrète d'intervenir au cas où le Cambodge serait troublé par la guerre civile (102). En l'état actuel des connaissances, nous ne pouvons ni avancer des hypothèses, ni bien saisir les intentions réelles de Hué à propos de l'introduction au Cambodge de ces yuôn châmông dai.

Il n'est pas certain aussi que ceux-ci se soient établis définitivement au Cambodge. Le nombre des Vietnamiens se serait considérablement accru depuis le règne de Chei Chesda II, note la Chronique royale (103); mais l'accroissement devait porter principalement sur les autres catégories d'immigrés. Les derniers circulaient facilement dans le royaume Khmer, depuis le mariage royal (104). Le Père Chevreul signala, en 1659, qu'il y avait une colonie de 500 à 600 Cochinchinois dans la capitale Oudong (105); aucun indice ne permet, cependant, d'identifier cette colonie à celle des yuôn châmông dai. Les rois cambodgiens, du reste, ne devaient pas encourager, sinon protéger leur établissement. En 1699 le roi Chei Chesda IV avait installé sur les rives du Tonlé Sap (106) 2000 Vietnamiens faits prisonniers au cours d'une bataille fluviale à Kg Chhnang (107); unique exemple qui ne fut pas suivi (108). Certes, la présence des Vietnamiens en service à la cour Khmère fut, quelquefois, attestée au cours de l'histoire, mais elle ne prit jamais une certaine ampleur, sauf pendant les règnes de Ang Chan et de sa fille Ang Mey, quand le Cambodge fut occupé et administré par les Vietnamiens. Après la grande révolte cambodgienne contre les Vietnamiens en 1841, il ne fait plus de doute que ceux-ci étaient très rares à la Cour (109).

Les réfugiés catholiques

Le second groupe d'immigrés Vietnamiens de la période pré-coloniale concerne les catholiques qui fuyaient les persécutions des autorités de l'empire d'Annam. Ce pays fut touché, depuis le début du XVIIe siècle, par l'oeuvre d'évangélisation des missionnaires expulsés du Japon. Mais l'histoire de la Mission y fut une suite de persécutions antichrétiennes, qui débutèrent en 1644 en Annam. Des catholiques persécutés devaient suivre dès cette époque le mouvement de poussée de la nation vietnamienne vers le Cambodge, plus tolérant vis-à-vis de l'Eglise. Le Père Chevreul (110), premier missionnaire de la Société des

Missions Etrangères qui arriva à Phnom Penh (Columpé), en 1655, trouva, à une lieue de marche en face de cette ville et au-delà du Mékong "des Cochinchinois fugitifs qui s'étaient retirés en ce royaume Khmer au nombre de 500, tant chrétiens que gentils, et avaient peuplé deux grands villages" (III). Dans ce "camp cochinchinois" il y avait au moins 40 ou 50 chrétiens "fort ignorants, mal instruits et abandonnés". Au début de 1666, le camp fut administré par Chevreul, mais trois mois après, un soulèvement des Chinois détruisit et ruina complètement cette petite colonie cochinchinoise (II2).

Les persécutions qui sévissaient périodiquement en pays vietnamiens avaient ainsi incité beaucoup de fidèles vietnamiens à se réfugier au Cambodge, d'autant que ce dernier pays faisait partie, jusqu'en 1850, du même vicariat apostolique que la Cochinchine (II3). Dans une lettre, Mgr Lefebvre exprima, en janvier 1715, sa volonté d'ouvrir davantage le Cambodge aux Vietnamiens; en attendant que la situation troublée en Cochinchine fût apaisée, il se proposa d'envoyer des missionnaires dans le pays khmer pour y exercer leur zèle :

" 1° envers les chrétiens portugais;

2° envers les chrétiens cochinchinois qui s'augmenteront considérablement aussitôt qu'on saura qu'il y a des missionnaires;

3° et c'est mon/Mgr Lefebvre/principal motif en les envoyant dans cet endroit, ils travailleront à former un district nouveau pour travailler à la conversion des Cochinchinois gentils. Ce peuple de jour en jour s'étend vers le midi" (II4).

Ce projet porta ses fruits. Mgr Piguel qui résidait au Cambodge, écrivit en décembre 1761 que des chrétiens cochinchinois venaient en quantité dans ce pays (II5). Il semble que le mouvement se soit même accentué : Mgr Piguel exposait, dans une lettre datée de juin 1763, ses difficultés en langue vietnamienne pour administrer les "pauvres chrétiens Cochinchinois qui viennent ici au Cambodge en plus grand nombre que jamais. A Pâques dernier, ils étaient venus dans 12 bateaux, actuellement, il y en a 15 qui contiennent environ 130 ou 140 personnes" (II6). Il chercha, en 1770, à ériger, à l'intention des jeunes Cochinchinois, un nouveau Collège dans la partie nord du Cambodge, à Kg Svay (Kg Thom), endroit assez retiré que l'armée vietnamienne n'atteindrait pas et où les élèves, qui ne seraient pas connus pour être

Cochinchinois, n'auraient pas à craindre les Cambodgiens (II7); avec le collège, un couvent, celui des Montagnes de la Croix fut fondé, composé de religieuses cochinchinoises ou cambodgiennes.

Tous ces efforts furent ruinés presque immédiatement par une longue guerre au cours de laquelle le Cambodge vit passer sur son sol les Siamois, l'armée du prince Nguyễn Anh et celle des Tay Son. L'Eglise et le Collège de Kg Svay furent brûlés, quatre écoliers tués, les chrétiens dispersés avec les missionnaires (II8). En 1780, l'armée de Nguyễn Anh regroupa et protégea les chrétiens Vietnamiens en les emmenant dans son camp où le missionnaire Fautlet trouva à s'occuper de nombreux chrétiens cochinchinois (II9). Au début de cette année les Tay Son battirent Nguyễn Anh, s'emparèrent de toutes les provinces cochinchinoises. Mgr Pigneau de Béhaine, accompagné de 80 Cochinchinois chrétiens, se retira au Cambodge (I20) où il resta sept mois (mars-octobre 1782). Mais les Tay Son étendirent leur autorité sur le Cambodge et le premier ordre, exécuté avec la dernière rigueur, qu'ils donnèrent au roi khmer, fut de leur livrer tous les Vietnamiens réfugiés dans son pays. Pour éviter le pire, Mgr Béhaine distribua les Cochinchinois qui le suivirent chez les chrétiens portugais (I21). Le sort des chrétiens Vietnamiens établis au Cambodge resta lié à la lutte indécise que se livrèrent encore longtemps, sur le sol khmer, les Tay Son et l'armée de Nguyễn Anh. En 1800, celui-ci parvint à se rendre maître de toute la Cochinchine, les chrétiens connurent alors une période plus calme.

Leur situation devint précaire avec Minh Mang (1820-1840). Le roi Ang Chan leur fut favorable, les exemptant de tout tribut et des ouvrages publics, mais il ne put les protéger que faiblement quand Hué lança, en 1832, un édit de persécution générale. Le Père Regereau venant de Cochinchine, débarqua en mars 1833 à Phnom Penh où il trouva une église et une communauté chrétienne d'environ 120 âmes, dont la moitié était cochinchinoise; par crainte des mandarins Vietnamiens placés dans la capitale, le roi n'avait pas osé recevoir le missionnaire (I22). En 1834, Mgr Taberd et les chrétiens cochinchinois de Phnom Penh (au nombre d'une cinquantaine) descendirent vers Chau Doc, fuyant les Siamois qui vinrent appuyer la révolte du Cochinchinois Lê Van Khoi contre Minh Mang. Emmenés par les Siamois à Battambang, ils y fondèrent une église (I23). Le Cambodge se trouvant placé sous la tutelle directe de l'Annam

jusqu'en 1840, la haine de Minh Mang contre les missionnaires et les chrétiens ne manqua pas d'avoir des prolongements désastreux pour les chrétiens vietnamiens.

Le climat devint un peu plus calme après le retrait des troupes siamoises et vietnamiennes en 1847. Mais la confusion, les troubles que venait de traverser le Cambodge ne permettent pas d'avoir de plus amples connaissances sur les chrétiens vietnamiens. Le Père Bouillevaux (I24) mentionna en 1850 l'existence d'un petit collège et la présence de néophytes vietnamiens dans la chrétienté de Pinhalu, en face de la capitale Oudong; il y resta quelque temps pour aider à son administration (I25). A cette date fut créé le Vicariat apostolique du Cambodge dont les missionnaires, avec à leur tête Mgr Miche, se consacrèrent à l'évangélisation des Cambodgiens, des Vietnamiens et des Laotiens (I26). Le nombre des chrétiens atteignait alors le chiffre de 600, il comprenait les Portugais de Pinhalu et de Battambang et les Vietnamiens fugitifs dont Pianet ne peut avancer le nombre (I28). Les efforts de la Mission naissante coïncidaient avec l'arrivée au Cambodge d'un grand nombre de Vietnamiens, fuyant la persécution en Cochinchine ou attirés par le commerce et par l'esprit d'aventure, qui se réunissaient autour des missionnaires (I29). Vers cette époque la Mission de Cochinchine était soumise, en effet, à des rudes épreuves : horreur de la famine, choléra, inondation et persécution (I30).

En 1856, la population chrétienne du Cambodge serait d'environ un millier, l'élément vietnamien y étant prédominant (I31). Les troubles sanglants consécutifs à l'expédition française en 1858 en Cochinchine devaient pousser beaucoup de chrétiens cochinchinois à se retirer au Cambodge, en 1860 le Père Barreau donna un nombre total de 300 catholiques vietnamiens (I32). Le chiffre allait s'accroître très vite dans les premières années du Protectorat.

Les immigrés libres

Commerçants saisonniers et sédentaires

La dernière catégorie, et probablement la plus importante, est celle des immigrés qui vinrent s'installer spontanément et

fonder des noyaux fixes au Cambodge ou des immigrants saisonniers. Ces gens s'intéressaient à des activités différentes de celles de leurs compatriotes colons en Cochinchine, et surtout au commerce. Car le mouvement de colonisation terrienne que se proposèrent les Vietnamiens dans le delta du Mékong, aux possibilités économiques très diverses et abondantes, ne se poursuivit pas sans un arrière-plan commercial (133). En Cochinchine des échanges existaient entre les Cambodgiens et les Vietnamiens : l'activité pastorale des premiers fournissait des animaux de trait qui se troquaient contre les produits agricoles des pionniers Vietnamiens (134). Les possibilités commerciales devaient s'accroître lorsque l'expansion vietnamienne se rapprocha du Cambodge central où la vie économique était plus active et diversifiée. Des marchands Vietnamiens ne manquèrent pas de fréquenter le royaume Khmer et de prendre part plus étroitement à l'activité commerciale de ce pays.

Si l'on en croit le Hollandais Valentijn, Lovêk, capitale bien connue des Portugais et des Hollandais, était, dans la première moitié du XVII^e siècle habitée

" par diverses populations et principalement hors les naturels par des Japonais, des Portugais, des Cochinchinois, des Malais et des autres peuples; ils y font du commerce et vivent séparés les uns des autres. Nombre d'entre eux y demeurent tout le temps; d'autres n'y viennent que pour faire du commerce et écouler leurs marchandises" (135).

Centre important après la chute d'Angkor au XIV^e siècle, Lovêk fut très tôt fréquentée par les étrangers de différentes nationalités (dès avant 1555 par les Portugais). Il est peu probable, cependant, que les marchands étrangers s'établirent nombreux et à demeure dans cette ville, en retrait du Tonlé Sap, que ne pouvaient accoster leurs bateaux. Les communications de ce centre avec l'extérieur devaient être assurées par Kg Luong, un petit port fluvial sur le Tonlé Sap, qui constitua, peu après, la porte extérieure de la nouvelle capitale Oudong. Nous sommes tentés de localiser l'établissement des commerçants étrangers, attesté par Valentijn, à Lovêk, non dans cette ville même, mais plutôt dans la région de Kg Luong. Vers l'année 1637, une autre source hollandaise mentionne, en effet, en cet endroit, carrefour des voies terrestres et fluviale, la présence de nombreux "quartiers" commerçants étrangers : comptoir hollandais à Pinhalu,

celui des Portugais à Kg Luong, quartier japonais, quartier chinois très actif et un quartier cochinchinois (I36).

Comme l'avait souligné Valentijn, la colonie commerçante vietnamienne comprenait des marchands saisonniers (venant de Cochinchine) et des résidents à demeure. Ils devaient être très actifs : avec les Chinois et les Japonais ils achetèrent et emportèrent, en I636, de grandes quantités de peaux de cerfs, de laque noire, de noix, de cire, de défenses d'éléphants et d'autres marchandises du Cambodge (I37) sans rien laisser aux Hollandais, nouveaux venus; vers I665, ces derniers avaient encore à compter, outre les commerçants Chinois, avec les vaisseaux d'Annam et de Manille. Car malgré l'état d'instabilité et de guerre qui sévissait continuellement le pays, l'abondance des richesses naturelles que renfermait le Cambodge (I38) donnait lieu à des échanges commerciaux assez importants avec l'extérieur. Dans sa note de juillet I767, Mgr Piguel écrivait :

" Cette année il est venu au Cambodge 60 à 70 sommes chinoises, qui ont été chargées en très peu de temps par le grand concours des marchandises, dont il est resté beaucoup par le défaut d'acheteur. Les Cochinchinois ont vendu une grande quantité de pains d'or et des soieries" (I39).

Dans les premières décennies du XIXe siècle, Trang Hoï Duc, auteur de Gia dinh Thung Chi, faisait état des relations commerciales entre Cai Bé, marché cochinchinois très populeux situé en face de Vinh Long sur le Mékong antérieur, et le Cambodge : les marchands Vietnamiens de Cai Bé utilisaient des barques particulières (ghé giang) pour aller transporter "du coton, des écorces d'arbre, du poisson sec, toutes choses venant du Cambodge" (I40). Ces gens de commerce saisonnier devaient travailler étroitement avec les noyaux vietnamiens sédentaires fixés au Cambodge et qui, contrairement aux colonies agricoles en Cochinchine, se groupaient sur des points d'échange, s'adonnant aux activités commerciales (I4I) et rivalisant avec d'autres races qui détenaient le commerce cambodgien.

Le noyau vietnamien le plus important se retrouvait à Phnom Penh. La région de Kg Luong où vivaient des gens de différentes nationalités et où s'effectua l'essentiel des échanges du Cambodge avec l'extérieur, semblait avoir perdu très tôt de son

importance (I42). Parallèlement à cet effacement correspondait l'essor d'un nouveau centre commercial : l'agglomération de Phnom Penh, admirablement située au carrefour des grandes voies fluviales que sont le Mékong, le Tonlé Sap et le Bassac, offrait des conditions plus favorables aux échanges : elle poussait sans nul doute les négociants étrangers à désertier le marché de Kg Luong. La ville de Phnom Penh fut très tôt connue des Vietnamiens. En 1655 la reine vietnamienne, veuve de Chei Cherda II, vint, avec sa suite, s'y établir. Occupée pour la première fois en 1858 par l'armée vietnamienne, elle le fut plus tard, à de nombreuses reprises. Les Vietnamiens ne manquèrent pas de percevoir les intérêts commerciaux offerts par ce site des Quatre-Bras, et de s'y fixer (I43). Nous savons déjà qu'en 1665 il y avait en face de la ville un "camp cochinchinois" d'environ 500 personnes. La rivalité entre les Vietnamiens de ce camp et les Chinois appuyés par le roi (I44) permet d'avancer que le commerce pourrait en être à l'origine. Dans ce même XVII^e siècle, il est fait état d'une colonie cochinchinoise sur un plan de la ville de Phnom Penh (I45).

Un siècle plus tard, en 1768, d'après le Père Levavasseur, les habitants de Phnom Penh étaient "pour la plupart Chinois et Cochinchinois", le nom de la ville avait été déjà transformé en Nam Vang (I46). La ville fut occupée, presque sans interruption, à partir de 1813, par une armée vietnamienne; entre 1834 et 1840, le général Truong Minh Giang y résidait. Cette longue occupation militaire favorisait l'établissement des Vietnamiens dans le Cambodge où ils circulèrent plus facilement, et surtout à Phnom Penh; un temple vietnamien, appelé temple de Ong Truong (en l'honneur de Truong Minh Giang) fut construit dans la ville à cette époque (I47).

Séjournant au Cambodge entre 1850 et 1856, Bouilleveaux écrivait que la population de Phnom Penh, composée en grande partie de Chinois et de Vietnamiens, augmentait tous les jours et, qu'autour de la petite colline qui domine la ville, étaient "les sépultures des Chinois et des Cochinchinois" (I48). Plus actifs que les Cambodgiens, les Vietnamiens envahissaient peu à peu le royaume Khmer; tout le petit commerce était entre leurs mains (I49). Leur mainmise sur le trafic était d'autant plus étroite et pesante qu'à cette époque les Cochinchinois, maîtres des bouches du Mékong, en fermèrent, depuis 1847, l'entrée aux navires européens allant vers les centres fluviaux du Cambodge; devenus les seuls

à avoir accès à l'intérieur du pays, partie la plus peuplée et la plus productive, ils furent, avec les Chinois, les seuls à exploiter les produits commerciaux et à fréquenter les villes commerçantes de la contrée (I50). Quelques années après, en 1859, Mouhot parlait de Phnom Penh comme d'un "grand bazar" du Cambodge, animé par une dizaine de mille habitants, presque tous chinois et par une "population flottante", au moins du double, "composée de gens venus du Cambodge et surtout de Cochinchine, et vivant dans leurs bateaux"(I51). En 1860, D.O. King la décrivait :

" This is a place of some little trade, raw silk, iron, dried fish, &c , being brought here from the Cambodian river Mékong , but the crowds of Cochinchineses in the streets manifest anything but kind feelings"(I52).

Un autre centre avait pris, entre temps, naissance sur le Golfe du Siam, depuis que les Cochinchinois fermaient l'accès au Cambodge par les voies fluviales. La ville de Kampot, le seul port maritime qui ouvrait le Cambodge vers l'extérieur, où se faisait le trafic avec l'étranger, s'était considérablement augmentée. Vers 1845 elle ne possédait guère plus de 40 ou 50 maisons; en 1851, une source anglaise estima sa popularité hétérogène, composée de Cambodgiens, Chinois, Cochinchinois, Malais et Siamois, à environ 2.000 âmes. Ce fût à l'époque un centre actif d'une réelle importance, fréquenté par les navires européens et les sampans chinois, tandis qu'une quantité de bateaux entretenait des relations constantes avec Rach Gia, Chantabun et Bangkok (I53). Un grand nombre de commerçants vietnamiens habitaient alors le centre de Kampot, en face duquel, sur l'île Trey Ca, vivait une petite colonie vietnamienne; un village chrétien d'une trentaine de familles vietnamiennes, composées exclusivement de marchands et de pêcheurs, s'était établi autour d'un missionnaire 2km plus bas (I54).

Pêcheurs saisonniers.

A part les noyaux fixes l'élément flottant constituait une originalité pour la colonie vietnamienne immigrée. Remontant de la Cochinchine et d'autres parties du Cambodge la population flottante comprenait, outre les commerçants ambulants ou saisonniers, des Vietnamiens occupés dans d'autres activités. C'était ainsi que tous les ans, à l'époque des hautes eaux (juillet-octobre),

des Vietnamiens montaient vers les forêts cambodgiennes non inondées pour couper du bois, le descendre ensuite en Cochinchine, après avoir payé un arbre sur dix à la douane (I55).

Mais les Vietnamiens du Cambodge et de Cochinchine étaient attirés surtout par la pêche dans les Lacs. Leur abondante richesse ichtyologique était, sans aucun doute, déjà connue des 2.000 prisonniers vietnamiens établis sur leurs rives en I699 et qui vivaient, probablement, de l'exploitation de la pêche (I56). Au milieu du XVIII^e siècle, vers les années I755, de nombreux Cochinchinois venaient chaque année y faire la pêche; Mgr Lefebvre, obligé de venir avec d'autres missionnaires, s'installer provisoirement au Cambodge (à Thnol, près de Pinhalu), chercha à entretenir des relations avec la Mission de Cochinchine où sévissaient les persécutions antichrétiennes, par l'intermédiaire de ces pêcheurs saisonniers (I57).

L'exploitation de la pêche qu'avaient entreprise les Vietnamiens dans le Cambodge, placé sous la suzeraineté presque continue de Hué, allait en se développant. En provenance de la Cochinchine s'établissait chaque année une immigration ou une migration saisonnière de pêcheurs vers les Lacs. Aux basses eaux (décembre-mai), Vietnamiens, Malais, Chinois et Cambodgiens arrivaient en foule sur des barques et s'établissaient pour quelques mois sur les rives; chaque saison une énorme quantité de poissons était pêchée et transformée en poissons et en d'autres sous-produits (I58). De retour des Lacs, les pêcheurs vietnamiens s'arrêtaient à Phnom Penh, devenue très animée à cette époque, pour y vendre souvent une partie de leur poisson (I59), avant de descendre en Cochinchine. C'était dans cette ville que les Vietnamiens échangeaient des nouvelles entre eux. En I859, l'expédition française en Cochinchine devint le sujet de toutes les conversations et la préoccupation de tous les habitants de Phnom Penh. Un grand nombre de pêcheurs cochinchinois chrétiens revenant des Lacs n'osèrent plus, par crainte de la persécution dans leur pays, rentrer dans leurs foyers; ils attendèrent là des nouvelles de la paix que l'on était, disait-on, en train de conclure (I60).

Les sources qui précèdent établissent l'existence d'une colonie vietnamienne dans le Cambodge précolonial. Elles ne sont, cependant, pas assez suivies ni explicites pour permettre de cerner davantage cette colonie. Deux observations peuvent être dégagées, à propos de sa répartition géographique et de son importance numérique.

Peu avant l'avènement du Protectorat français, l'établissement de la colonie vietnamienne était géographiquement localisé. A l'intérieur du pays, seule la ville de Phnom Penh apparaissait comme un grand centre qui attirait la population vietnamienne fixe, saisonnière ou flottante. L'occupation paysanne sur les rives du Mékong, en aval et en amont de Phnom Penh, qui ne prit véritablement son départ qu'avec la paix française, était absente ou trop faible pour attirer l'attention des différents voyageurs européens de ce temps. Sur le Tonlé Sap on notait seulement une colonie vietnamienne chrétienne à Pinhalu. Enfin dans les provinces du Nord-Ouest (Battambang - Siemreap) restées sous l'autorité siamoise, on ne rencontrait pas de Vietnamiens, depuis que la révolte cambodgienne de 1841 les y avait éliminés complètement; leur présence y fut même ahurissante, si l'on en croit l'anecdote rapportée un peu plus loin par Auguste Pavie. Sur la côte on trouve des Vietnamiens groupés dans le centre de Kampot qui ressemblait "à s'y méprendre par la construction de ses cases, aux villages de Cochinchine" (161); mais ce centre situé à l'extrémité Sud-Ouest du royaume, n'offrait aucun moyen de communication par eau avec la région centrale du pays : il n'avait jamais pris une importance considérable.

En second lieu, bien qu'on ne puisse avancer aucun chiffre la concernant, la colonie vietnamienne au Cambodge était peu importante à l'époque précoloniale. La raison en tenait surtout à ce qu'elle n'avait connu au Cambodge qu'une sécurité relative. Son existence demeurait très précaire et dépendait, en fait, des rapports politico-militaires entre le Cambodge, le Siam et l'Annam, étant donné que les différentes factions qui déchiraient le Cambodge s'appuyaient sur l'alliance des deux derniers. Selon le retournement de l'alliance, elle était protégée ou menacée. Un exemple illustre bien cette situation : quand en 1841, il vint appuyer les Cambodgiens en révolte contre l'occupation

vietnamienne, le chef de l'armée siamoise, le général Bodyn, donnait des ordres pour le :

" massacre général de ceux /Vietnamiens/ déjà établis, nombreux, dans le pays.

Ils avaient, par suite, disparu si complètement qu'en 1856, un Européen, étant arrivé en barque à Siemreap, la vue de ses rameurs annamites, descendus à terre avant lui, causa un véritable effroi; on crut à une attaque; on s'enfuyait lorsque, s'apercevant de leur petit nombre et qu'ils n'étaient pas armés, les hommes du village se jetèrent sur eux, allaient leur faire un mauvais parti quand par sa présence, le voyageur vint mettre fin à l'erreur" (I62).

Le manque de sécurité explique aussi que les Vietnamiens établis au Cambodge n'osaient pas s'aventurer à l'intérieur du pays et que leurs établissements se fixaient sur les cours d'eau (I63).

Etablis dans certains endroits du Cambodge méridional, principalement à Phnom Penh, beaucoup moins sur le port côtier de Kampot, s'adonnant au commerce et, essentiellement à la pêche dans les Lacs, la colonie vietnamienne au Cambodge, encore peu nombreuse, ne cessa de grossir après l'intervention de la France en Indochine, pour devenir une minorité ethnique, immigrée et d'origine étrangère, qui s'imposait par son importance numérique sa mainmise économique et sa vitalité politique.

Chapitre IILES DONNEES NOUVELLES : LA PRESENCE FRANÇAISE

Pressuré entre les Siamois et les Viatnamiens, conscient de la menace de disparition qui pesait sur lui dans la seconde moitié du XIXe siècle, en tant qu'entité nationale, le pays Khmer, par le traité du 11 Août 1863, s'était placé sous la protection de la France. Les Cambodgiens pourraient espérer être désormais à l'abri de l'expansion de leurs voisins. Pendant les quatre-vingt dix ans du Protectorat, l'immixtion et la mainmise officielle de l'Etat Vietnamien sur le Cambodge cessaient en effet, et par conséquent, la perte de nouveaux territoires. Cependant l'émigration vers les plaines des Quatre-Bras et des Lacs n'en continua pas moins. Prolongement d'un mouvement ancien qui plongeait ses racines dans la géographie et l'histoire, elle trouvait les raisons d'un regain avec des facteurs nouveaux, conséquence de l'arrivée des Français en Indochine : nécessité politique pour la puissance coloniale dans les premières décennies, appel de main d'oeuvre pour les activités économiques naissantes, de personnel pour les secteurs urbains et l'administration française, et recherche d'un champ d'évangélisation pour l'Eglise catholique.

1863-1879 : QUEL ROLE POUR LES VIETNAMIENS ?

A leur arrivée en Indochine du Sud les Français trouvèrent en face d'eux deux peuples principaux : le groupe vietnamien, en pleine expansion dans le delta du Mékong, et le groupe cambodgien, en régression constante devant la poussée du premier. Les administrateurs qui se succédèrent en Indochine avaient élaboré leur politique coloniale en tenant compte de ces données ethniques de base qu'était l'existence de deux peuples indigènes aux traits moraux et de civilisation profondément différents. Durant toute la période du Protectorat, particulièrement pendant les premières décennies de la seconde moitié du XIXe siècle, l'attitude de la France a toujours été influencée par la question de la participation et du rôle de l'élément vietnamien dans l'oeuvre colonisatrice française. Des "politiques vietnamiennes" au Cambodge furent successivement adoptées par les officiels français : entre les deux extrêmes, de la "régénération" ou, pis encore, la "substitution" du peuple khmer par l'introduction des immigrants vietnamiens, à l'annexion de ce pays à la colonie cochinchinoise, des positions plus ambiguës ou nuancées, dont le fond différait peu, furent adaptées aux événements politiques en Indochine, ou à l'évolution interne du Cambodge. Mais pour comprendre la permanence du rôle des Vietnamiens dans la politique coloniale française dans le royaume Khmer, il serait utile de bien saisir les circonstances de l'établissement du Protectorat.

Le droit de suzeraineté de Hué

Les raisons qui étaient à l'origine de l'intervention française au Cambodge, différaient un peu de celles - but religieux, commercial et prestige Impérial - qui avaient motivé la conquête de la Cochinchine contiguë. Les Français qui, par le traité du 5 juin 1862, venaient d'occuper les trois provinces orientales de Bien Hoa, Gia Dinh et Vinh Tuong, regardèrent le bassin du Cambodge, riche en divers produits d'exportation (surtout le coton, le poisson salé, les essences forestières) et drainé par le Mékong qu'on croyait à l'époque être la voie de pénétration vers le vaste marché de l'Empire Chinois, comme un vrai centre de production dont dépendrait l'avenir commercial de la colonie

française (1). Par sa situation géographique, le Cambodge était aussi ouvert sur la Cochinchine; les amiraux à Saïgon s'étaient fermement persuadés que la prospérité et la sécurité de la nouvelle colonie encore en difficulté avec la résistance des Cochinchinois qui trouvèrent, quelquefois, refuge en territoire cambodgien, restaient liés à la situation politique du royaume Khmer voisin.

Durant les années 1860-1861, ce dernier pays fut troublé par une guerre dynastique opposant le nouveau roi Norodom à son demi-frère, le prince Si Votha; l'intervention de la Cour de Bangkok avait rétabli l'ordre et le pouvoir du premier, mais le Cambodge ne se trouvait que davantage réduit à l'état de dépendance vis-à-vis du Siam. Les commandants des forces navales françaises et leurs supérieurs de Paris attachaient précisément une grande importance à l'évolution et à la nature des relations entre Bangkok et Oudong : une emprise siamoise trop étroite sur le Cambodge fournirait une occasion d'intervention de l'Angleterre, nation privilégiée au Siam . Saïgon et Paris suspectaient, en effet, cette puissance rivale de chercher, à travers l'influence siamoise, à contrôler le Cambodge et le cours supérieur du Mékong qui devrait mener vers le marché chinois, plus au Nord. Ces considérations poussèrent les Français à vouloir s'assurer au Cambodge, une influence indispensable pour contrebalancer l'action prépondérante du Siam et de l'Angleterre, qui pourrait nuire à leur établissement en Cochinchine.

La justification officielle de l'intervention des Français dans le royaume Khmer fut de reprendre à leur compte les positions avantageuses acquises par les Vietnamiens depuis le règne de Gia Long. Après la conquête faite par la France de la Cochinchine orientale, le contre-amiral de Lagrandière envoya, en 1863, des officiers au Cambodge avec pour mission de se faire considérer par les Siamois et les Khmers "comme substitués entièrement au droit de suzeraineté de la Cour de Hué sur le Cambodge" (2). Fort de cette position, héritée de l'Empire d'Annam, D^e de Lagrèe arriva, en avril 1863, comme représentant du contre-amiral de Lagrandière, à la capitale Oudong où les actes du roi Norodom se trouvaient contrôlés par un grand mandarin siamois; il alla s'y opposer et réussit à éliminer l'influence siamoise au profit

de celle de la France : par le traité du 11 Août 1863, "S.M. l'Empereur des Français accorde sa protection au Roi du Cambodge"(3).

Jouer sur l'antagonisme racial

Le traité de 1863 ne donnait, en fait, au Représentant du Protectorat qui résidait en permanence auprès du roi, qu'un rôle purement nominal, sans pouvoir défini au Cambodge; aucune réforme administrative, sociale et économique n'était spécifiée dans les clauses du traité. Pendant les premières années le Protectorat manifestait son intention de maintenir son rôle limité et de s'abstenir d'intervenir dans l'administration locale. Mais les situations économique et sociale foncièrement dégradantes et alarmantes pour la prospérité du pays, donnaient déjà, dans les années 1860, des appréhensions aux administrateurs français, les amenant à esquisser peu à peu une politique active de la France au Cambodge.

D'abord les Français se trouvaient dans le royaume Khmer face à face avec les Cambodgiens chez lesquels tous leurs rapports et écrits de l'époque étaient unanimes à reconnaître d'une paresse, d'une indolence excessive, d'une apathie incurable ... Le Protectorat s'estimait ne pouvoir aucunement compter sur ce peuple pour seconder son oeuvre de colonisation. D. De Lagrée, premier Représentant du Protectorat (avril 1863 - juillet 1866), comme la plupart des premiers Français qui arrivèrent au Cambodge, manifesta son découragement devant l'indolence des Khmers, l'indifférence des Mandarins et du Roi pour toute exploitation sérieuse des ressources de leur pays (4). Par contre, les Vietnamiens dont un nombre habitaient déjà au Cambodge, apparaissaient comme un groupe plus intelligent, entreprenant, industriel, actif et travailleur. Ils ~~convenaient~~ "infiniment mieux" aux besoins du Protectorat ; c'était par eux que le dernier pourrait exploiter le Cambodge (5). D'un autre côté, la France pouvait utilement encourager le mouvement d'infiltration vietnamienne au Cambodge : le processus amènerait, peut-être plus tard, la "régénération" de ce pays (6); De Lagrée préconisait, toutefois, que le mouvement s'opérât sans brusquerie, avec ménagement, à l'insu même des Khmers de façon à éviter de toucher leur susceptibilité.

En effet, dès le début de l'occupation du delta du Mékong, les Français avaient perçu nettement l'antagonisme entre Cambodgiens et Vietnamiens. Deux tendances opposées apparurent à l'époque, dans l'attitude de la France face à cette rivalité raciale. Durant les premières années, les commandants des troupes navales, absorbés par les efforts d'occupation et de pacification de la Cochinchine orientale, cherchèrent à entretenir des bonnes relations avec le royaume Khmer voisin. En avril 1861, l'amiral Charner envoya le lieutenant de vaisseau Lespes assurer les Cambodgiens des meilleures intentions de paix de la France et les mettre au courant du développement de la conquête en Cochinchine (7). En 1863, De Lagrée, comme son supérieur, le contre-amiral De Lagrandière, s'était persuadé que la "haine invétérée" des Cambodgiens à l'égard des Cochinchinois pourrait être "utile" aux Français dans leur conquête du pays vietnamien (8). De Lagrandière faisait même entrevoir aux mandarins cambodgiens que s'ils voulaient "être protégés contre les Annamites", il fallait qu'ils se donnassent à la France avec franchise (9).

Dans un ordre d'idée, la France utilisait aussi la rivalité entre Vietnamiens et Cambodgiens pour asseoir son influence au Cambodge. Le mouvement d'extension des Cochinchinois vers ce pays était, ainsi, plutôt bien vu, sinon même encouragé. Dans les premières années de l'occupation l'autorité française de Saïgon avait également le souci dominant d'agrandir la colonie en tenant à inclure dans la Cochinchine tout territoire frontalier qui portait le moindre hameau vietnamien, et celui qui, non habité par les Vietnamiens, faisait l'objet des simples prétentions de la part de ces derniers (10). En 1865, De Lagrée qui reconnaît que le Cambodge, en acceptant la protection de la France, avait surtout en vue le souci d'être défendu contre l'expansion vietnamienne, écrivait, cependant, que si les Français devaient un jour occuper les trois provinces occidentales de la Cochinchine (Vinh Long, Soc Trang et Chau Doc), il semblait utile au premier abord de "ne point entraver l'extension des Cochinchinois", principalement à partir du territoire de Chau Doc (11).

Se limiter à un rôle passif ...

Vers cette époque, la question de l'annexion du Cambodge à la colonie de Cochinchine fut soulevée et discutée. Louis de Carné, dans un rapport sur l'exploration du Mékong faite par la Mission de D. De Lagrée pour chercher la voie d'accès à la Chine du sud (1866-1868), estimait que l'incorporation du royaume Khmer pourrait, du fait du pouvoir actuellement limité du Protectorat, présenter des inconvénients certains à la France, au lieu des avantages attendus. Selon lui, l'apathie et l'inertie des Khmers avaient laissé leur pays sans valeur économique réelle, malgré d'abondantes richesses; le système d'administration locale, trop lourd et onéreux pour le peuple, l'agriculture et le commerce, paralysait toutes les activités productrices du pays (I2); la propriété foncière n'existait pas; l'impôt foncier, déguisé sous mille formes, et le système exécrable de la corvée ôtaient toute espèce de stimulant aux habitants. Cet état de chose installait chez ceux-ci une physionomie de mollesse et d'insouciance qui les faisait regarder par les Vietnamiens comme une race inférieure à la leur. La plus grande partie du mouvement commercial du pays Khmer était due aux Chinois venant de Saïgon et aux Cochinchinois qui exploitèrent presque seuls la pêche des Lacs. L'administration, fondée sur la vénalité et par les exactions, exerçait une action funeste et négative sur la production du pays. La France ne pourrait, comme elle a fait en Cochinchine, éliminer les mandarins indigènes, aussi nuisibles au peuple qu'hostiles à la France, faute d'une organisation administrative avec à la base des communes qui, vivaces et puissantes, ont suppléé à tout pendant la période transitoire de transformation (I3). Occupé, comme il l'était au début, à déjouer les manœuvres siamoises antifrançaises à Oudong et à parer aux conséquences de la révolte du Cambodgien Pou Kombo (1866), le Protectorat n'avait pas pensé à des réformes à apporter pour la situation intérieure du Cambodge. L'entreprise elle-même serait lente et nécessiterait une volonté énergique, persévérante, discrète, persuasive, de la part des autorités françaises (I4).

Le temps n'était donc pas pour l'annexion. Mais pour De Carné la paralysie de l'économie ne saurait se prolonger indéfiniment pour le Cambodge : la race vietnamienne, prolifique,

bientôt à l'étroit en Cochinchine ne manquerait pas de déborder sur les plaines cambodgiennes. L'intérêt pour la France était de favoriser ce mouvement d'extension de ses sujets cochinchinois.

"Cette politique, écrivit-il, qui nous préparerait à la fois des cultivateurs et des contribuables / Vietnamiens/ devrait être poursuivie sans relâche mais avec de grandes précautions à cause de l'antipathie qui sépare les deux races. En moins d'un siècle, ce pays Khmer à peu près désert serait peuplé par les Annamites et nous pourrions asseoir un impôt rémunérateur sur les terres que l'activité de ceux-ci mettraient promptement en valeur"(15).

C'avait été et c'était ce même processus de peuplement et de colonisation qui transformait la Cochinchine cambodgienne en pays vietnamien, estimait encore De Carné. Dans l'esprit de l'auteur il semble, cependant, que les motivations économiques prédominaient nettement sur l'aspect politique.

Ou prendre en main l'administration du Cambodge ?

Ce souci de garder un rôle passif de non-intervention dans l'administration locale ne dura pas. Peu à peu les autorités françaises furent amenées à croire que le maintien de leur influence était sapé par les situations économique et sociale du pays qui ne cessaient, entre-temps, d'empirer. Deux rapports préparés en 1874, par le Représentant du Protectorat Jean Moura et son adjoint, Etienne Aymonier (16), condamnèrent le roi Norodom, "homme fin et rusé", qui gouvernait le pays suivant son bon plaisir, accaparait, selon le système de fermage, tout le revenu du pays et s'opposait à toute réforme de son administration; le corps des mandarins, corrompu et impopulaire, qui exerçait des exactions sur le peuple; l'institution de l'esclavage qui absorbait une force productrice importante et l'absence de propriété foncière. Les deux administrateurs aboutirent à la conviction qu'il fallait modifier le traité de 1863, lequel ne reconnaissait à la France aucune attribution interne. Moura préférait attendre, cependant, la mort du roi qu'on pensait très prochaine, pour introduire au Cambodge les réformes administratives, judiciaires et sociales indispensables.

Pour Aymonier la France, dans un proche avenir, à la disparition du roi ou à l'occasion d'une révolte populaire due à l'aggravation de la situation sociale et économique intérieure, devrait prendre résolument en main l'administration du Cambodge. Il proposa l'occupation et l'organisation du royaume Khmer en six inspections aux limites encore incertaines, basées sur les grandes divisions géographiques (I7). L'administration de ces inspections dans les mains d'un petit nombre d'administrateurs et de soldats français, devait s'appuyer sur un corps de milice de 600 à 700 hommes, recrutés parmi les Vietnamiens habitant le Cambodge et les métis Vietnamiens-Cambodgiens. Le recrutement pourrait se centraliser à Phnom Penh, ville cosmopolite où la présence d'une milice étrangère avait peu d'inconvénients, mais les miliciens Vietnamiens envoyés dans les autres inspections devraient parler très bien le Cambodgien et observer une discipline sévère dans leurs relations avec les habitants.

L'avantage de cette occupation : développer le commerce intérieur du Cambodge où les commerçants Cochinchinois n'allaient qu'avec "crainte et méfiance". C'était aussi le seul moyen de maintenir, en la régénérant la race Khmère qui tombait chaque jour, par suite des misérables états social et politique de son pays. Par l'intermédiaire de ce peuple, plus proche par la civilisation de ses voisins Laotiens et Siamois, l'influence de la France pourrait s'étendre également vers le Laos et le Siam. Et surtout, la France aurait, par cette politique, la possibilité de jouer de la rivalité ethnique pour consolider sa position en Indochine : elle s'attacherait le peuple Khmer pour l'éventualité d'insurrection cochinchinoise (I8) qui pourrait intervenir après l'incident du Tonkin (I9); en contre-partie, les miliciens vietnamiens associés à l'administration du Préfectorat, n'ayant jamais trahi même dans leur pays, manifestaient sans réserve, au Cambodge, un "dévouement absolu" à la France.

Vers la même époque, Luro, Directeur du Collège des Stagiaires de Saïgon, après avoir exposé, dans son livre Le Pays d'Annam, le développement de la nation vietnamienne, arriva à la conclusion que, celle-ci, en partie conquise par les Français "semblait appelée à peupler progressivement l'Indochine entière" (2) En s'emparant de son esprit, en captant sa confiance et en lui

faisant apprécier la civilisation occidentale, les administrateurs français "assureraient à la France l'empire de l'Indochine".

A ces considérations politiques, s'ajoutait la question du manque de main d'oeuvre soulevée par les colons français. Un négociant, F.T.Caraman, écrivait au début de 1874, qu'il était à peu près impossible de rien entreprendre au Cambodge avec l'élément cambodgien, indolent; il fallait forcément avoir recours aux Vietnamiens, "l'élément travailleur sérieux" dans la culture des mûriers, l'élevage du ver, dans la pêche des Lacs et la coupe du bois; et surtout aux Chinois, sobres, tenaces, laborieux, économes, qui formaient un élément préférable pour l'exploitation économique du pays Khmer. Dans un rapport sur son voyage d'exploration dans le Nord du Cambodge, le Dr Jules Harmand dressait un tableau identique sur la distribution du travail entre les divers groupes ethniques, mais en homme politique, il considérait que le groupe le plus important restait celui des Vietnamiens qui apportait au Protectorat, comme partout ailleurs, son "activité admirable" et son "esprit d'entreprise", malgré son inconstance et sa passion du jeu (22).

Peu après le Protectorat trouvait l'occasion d'apporter quelques modifications au traité de 1863. Vers le milieu de l'année 1876, le prince Si Votha qui résidait à Bangkok depuis 1862, pénétra au Cambodge et provoqua une nouvelle révolte dans les provinces de l'Est. Pour obtenir l'appui militaire de la France, Norodom fut obligé de promulguer, le 15 janvier 1877, une série d'ordonnances longuement mises au point par Moura, qui introduisirent des réformes sociales et administratives : institution d'un Conseil de cinq ministres, en vue de proposer au roi des mesures reconnues opportunes et utiles au pays, abolition de l'esclavage, des apanages princiers, institution d'un traitement fixe et proportionné aux dignités pour les mandarins (23). Une autre convention franco-cambodgienne donnait au Représentant du Protectorat le pouvoir de diriger les affaires du royaume; il assistait aux réunions du Conseil des Ministres, avec voix consultative.

La mise en application de ces mesures fut esquissée dès le printemps de 1877. Cependant, après le départ du Représentant

Moura en janvier 1879, elle était laissée peu à peu de côté et tombée en désuétude. Quelques mois après, arriva le gouverneur de Cochinchine Le Myre de Vilers.

LA POLITIQUE DE LE MYRE DE VILERS (1879-1883)
ET SES CONSEQUENCES JUSQU'EN 1887

L'institution du gouvernement civil en 1879 correspondait à une affirmation d'établissement de l'autorité de la France en Indochine du Sud (Cochinchine et Cambodge). Le Myre de Vilers fut nommé, cette année, Gouverneur de Cochinchine, avec attribution étendue sur le Cambodge. Il avait laissé derrière lui une longue carrière d'administrateur en France et en Algérie et était enclin à une politique très active de la France au Cambodge. Après avoir, au début de 1882, passé vingt jours à Phnom Penh, il brossait un triste tableau de la situation de ce pays.

Substituer les immigrés Vietnamiens au peuple Khmer

Selon Le Myre de Vilers, les réformes de 1877 restaient à l'état de lettre morte. Le roi et la Cour, joignant "à la pompe asiatique le luxe européen", dilapidaient le peu de ressources du pays; ils vivaient de la vénalité des magistrats et des mandarins qui, sans soldes, pressuraient le peuple. Les services publics n'existaient plus que de nom. La situation économique marcha à une ruine certaine et complète. L'agriculture s'appauvrisait et la misère s'accroissait d'autant. Le gouverneur de Cochinchine exprima même ses appréhensions de voir le nombre des habitants Khmers diminuer dans une forte proportion, tandis que se continuait, en-dehors du Protectorat, l'envahissement pacifique des Vietnamiens (24).

Cherchant à définir une nouvelle politique pour remédier à cette situation de chaos due aux abus et à la carence de la Cour et de l'administration Khmères, il envisagea d'abord d'intervenir directement : retirer au roi ses pouvoirs sans limites et exercer un contrôle actif sur l'administration des finances, la justice et les travaux publics. Cet empiètement risquait, cependant, de dresser le roi Norodom et, derrière lui, tout le peuple, contre le Protectorat et d'obliger, par conséquent, en cas d'une décom-

position générale, celui-ci à se charger de toute l'administration du royaume. Cette dernière tâche, la France ne pouvait, pour le moment, l'assumer, faute de soutien dans le pays : jusqu'ici les Représentants du Protectorat n'ont ménagé aucune alliance avec les mandarins cambodgiens; ils ont négligé de protéger les Vietnamiens, sujets français, dont le concours serait précieux, dans une telle occasion, pour la France; les chrétiens ont cherché à conserver leur indépendance en-dehors du Protectorat et l'élément Chinois a été toujours étranger à la France. L'intervention directe serait aussi une politique aventureuse n'offrant aucun résultat sérieux, en ce moment où la France se trouvait engagée dans les affaires de l'Annam et du Tonkin (25).

Mais plus important encore ce fut l'idée que se faisait Le Myre de Vilers du peuple Khmer et qui l'empêchait de suivre cette ligne politique. Pour lui, ce peuple qui n'a pas de goût pour l'instruction, n'est pas "perfectible"; la France perdrait son temps" à vouloir galvaniser cette race qu'une loi fatale semble avoir condamné à disparaître"(26). En intervenant dans l'administration Khmère, le Protectorat créerait des difficultés innombrables sans avoir pu obtenir aucun résultat positif, car il aurait à résoudre les questions sociales les plus graves (constitution de la propriété, suppression de l'esclavage et de polygamie, organisation de la justice et de l'instruction publique). Il faudrait plus de cinquante ans pour mener à terme cette oeuvre, et "les Annamites auront envahi le Cambodge, bien avant cette époque"(27).

Depuis deux siècles, en effet, continua le gouverneur Le Myre de Vilers, le peuple Khmer ne cessait de reculer devant la poussée des Vietnamiens. Ce mouvement de migration se maintenait encore en-dehors de la France : les sujets français de la Cochinchine avaient déjà pénétré jusque sur les frontières du Laos et du Siam, sillonné avec leurs bateaux tous les cours d'eau du Cambodge, exploité la pêche des Lacs (environ 12.000 pêcheurs Vietnamiens). L'intérêt primordial de la France fut d'encourager et de diriger la "conquête pacifique" de ceux-ci, de "précipiter la substitution de l'élément Annamite à l'élément Khmer"(28), comme cela s'était déjà produit, ces dernières années en Cochinchine. Ce fut dans cette vision que de nombreuses mesures

favorables avaient été prises pour les immigrants vietnamiens. Le décret du 23 février 1881 englobait tous les Vietnamiens sujets français inscrits au Protectorat sous la juridiction des tribunaux français ou mixtes (en cas de contestation avec les Cambodgiens), une ordonnance, en date du 12 avril 1882, exempta de l'impôt de capitation cette même catégorie de résidents vietnamiens.

Les nouvelles innovations donnèrent au Protectorat de puissants moyens d'action pour mener au Cambodge deux lignes politiques totalement opposées quant à leurs conséquences, et entre lesquelles il fallut choisir. Si la France optait pour la politique d'assimilation comme en Cochinchine, il fallait régénérer le peuple Khmer et le protéger contre les Vietnamiens. Le Protectorat qui détenait les pouvoirs judiciaires et le droit de percevoir des taxes personnelles était à même de développer ou de restreindre l'immigration vietnamienne au Cambodge. Le Myre de Vilers restait, cependant, sceptique devant les résultats de cette politique de régénérations de l'ethnie Khmère (29); il n'hésita pas à choisir l'autre ligne possible : consolider la domination française au Cambodge en favorisant l'arrivée des Vietnamiens. L'extension de la justice française sur les Vietnamiens inscrits permettrait au Protectorat de réunir autour de lui un groupe de 50 à 100 000 habitants, dont le nombre tendit à s'accroître rapidement. En effet, la suppression de l'impôt de capitation allait conduire dans un proche avenir à amplifier le courant d'immigration des Vietnamiens vers le pays Khmer. Menée avec prudence, sans précipitation pour éviter des conflits, cette politique conduirait avant vingt-cinq ans, si la France le voulait, à l'"envahissement pacifique du Cambodge et à la substitution de l'Annamite au Khmer". Et la France deviendrait maître incontesté dans ce pays, dès que ses sujets qui étaient infiniment plus actifs et plus laborieux, formeraient le tiers de sa population(30).

L'amiral Jauréguiberry, Ministre des Colonies à l'époque, se déclara aussi pour limiter le rôle du Protectorat à un travail d'intervention pacifique progressive. Sans assumer pour autant la responsabilité d'une réorganisation politique et administrative immédiate du Cambodge. Comme le Gouverneur Le Myre de Vilers, il crut profondément que la tâche de la France ainsi

conquête serait simplifiée et les délais considérablement abrégés si, parallèlement, celle-ci favorisait la "conquête pacifique" du royaume Khmer par les Vietnamiens immigrés. Ce fut dans cette pensée que le Ministre encouragea son subordonné à consacrer ses efforts à obtenir progressivement pour les sujets français établis au Cambodge, les droits de propriété et de libre commerce qui leur ont fait défaut, et leur assurer ensuite une protection efficace contre la rapacité des mandarins Khmers. "La substitution de l'élément Khmer par les Vietnamiens immigrés/ se fera d'elle-même si l'assimilation n'est pas possible" (31). Le Ministre des Affaires Etrangères s'associa aussi à cette action pacifique de la France et, comme son collègue du Département des Colonies, approuva les diverses mesures que venait de prendre le Gouverneur de la Cochinchine : l'intervention progressive de la France dans l'administration locale et la protection efficace des Vietnamiens sujets français qu'un mouvement d'émigration constant portait vers le Cambodge permettraient d'une façon sûre et sans crise l'affermissement de l'autorité du Protectorat (32).

La réaction des Cambodgiens

La politique choisie par le Gouverneur Le Myre de Vilers et ses supérieurs visant à substituer l'élément vietnamien aux Khmers dans leur pays, provoqua, en 1885, une réaction brutale de la part de ceux-ci; elle fut aussi vivement critiquée par les successeurs du Gouverneur.

Vers 1883 le roi Norodom, encouragé probablement par les difficultés que la France rencontrait au Tonkin et le départ prochain de Le Myre de Vilers, se montra de plus en plus réticent pour l'application de la convention du 20 novembre 1881. Il fit savoir au gouverneur de Cochinchine qu'il ne lui était plus possible de continuer à payer le montant (66.000 piastres) des dépenses inscrites au budget du Protectorat, l'ordonnance du 12 avril 1884 en exemptant de l'impôt de capitation les Vietnamiens sujets français établis au Cambodge, ayant en effet ôté au Trésor royal une source de revenus (33). Voyant dans cette attitude, une tentative de retarder le plus longtemps possible l'exécution des engagements antérieurs, soit même d'en éluder absolument l'observation, le nouveau Gouverneur de Cochinchine, Charles Thomson,

fut fermement persuadé de la nécessité de l'intervention directe et énergique de la France et de l'introduction de réformes profondes au Cambodge (34). Il obtint, par la convention du 10 septembre 1883, qu'à partir de janvier 1884, la perception des droits de douane et des droits sur l'opium et les alcools fût effectuée par l'administration de la Cochinchine. Mais lorsque, en avril 1884, le gouverneur voulut que le Protectorat assume un contrôle direct sur l'administration cambodgienne il rencontra une vive résistance de la part de Norodom, qui refusa de céder. Mais le 17 juin 1884, par un coup de force (chap.X), le Gouverneur Thomson avait fait signer par le roi une autre convention.

Au terme du premier article de cette convention, le roi du Cambodge dut accepter par avance "toutes les réformes administratives, judiciaires, financières et commerciales, auxquelles le Gouvernement de la République française jugera à l'avenir utile de procéder pour faciliter l'accomplissement de son Protectorat". Le Représentant du Protectorat, au rôle limité jusqu'ici, prenait désormais le titre de Résident général et assumait, avec l'aide des Résidents français chargés de la direction politique, administrative et judiciaire des provinces, le contrôle de l'administration des autorités cambodgiennes : les affaires du royaume furent laissées au Conseil des Ministres, mais ses pouvoirs étaient subordonnés au Résident Général.

Après avoir obtenu la nouvelle convention, le Gouverneur Thomson s'attacha, dans les mois suivants, à en appliquer les clauses, comme la création des résidences provinciales. Mais cette oeuvre, à peine amorcée, fut cependant arrêtée par une insurrection nationale, menée par des mandarins soutenus probablement par le roi, et les bonzes. La révolte commença au début de 1885, s'étendit à tout le pays; elle ne s'apaisa que vers la fin de l'année suivante, lorsque la France gagna, sous la promesse de l'abandon de certaines positions acquises, l'assistance du roi. Elle était dirigée à la fois contre les Français et leurs auxiliaires et alliés, les Vietnamiens; d'un autre côté elle prit l'aspect d'une réaction nationale à l'attitude de l'administration française et de la Mission catholique qui ont ouvert très largement le Cambodge à la conquête pacifique des Vietnamiens (Chap.X). Elle obligea en dernier lieu les autorités françaises à repenser leur politique sur l'immigration et le rôle des Vietnamiens au Cambodge.

Revenir à un juste équilibre entre les deux groupes

Envoyé, en avril 1885, dans les provinces cambodgiennes troublées pour y procéder à une enquête approfondie sur l'insurrection, Klobukowski, chef du Cabinet du Gouverneur Thomson, présenta en juillet 1885 un rapport volumineux qui désavoua la politique raciale de l'ancien gouverneur Le Myre de Vilers : négliger les Cambodgiens, en décadence irrémédiable et appelés à disparaître, favoriser dans les plus larges proportions l'immigration des Cochinchinois et, par l'exemption de l'impôt de capitation, attacher au Protectorat les Vietnamiens déjà fixés au Cambodge.

"C'était là, soutint-il, l'oeuvre d'une politique à courte vue : donner aux Annamites un traitement meilleur qu'aux Cambodgiens. C'eut été bien s'il nous avait été interdit d'espérer qu'un jour ou l'autre nous serions les maîtres du Cambodge; c'était en réalité chose déplorable, le bon sens, à défaut de qualités plus hautes, nous conseillant de nous consolider en Cochinchine et d'intervenir dans les affaires du Cambodge, non pas / .../ par une série d'empiètements successifs - c'est de piétinements qu'il faut lire - mais par des actes vraiment sérieux et dignes du Protectorat français"(35).

Klobukowski ne pense pas, toutefois, qu'il fallait d'un excès tomber dans un autre et, après avoir favorisé outre mesure les Vietnamiens du Cambodge, sinon les exclure, mais leur rendre l'accès difficile. A bien des points de vue, en effet, la "force expansive" de la France résidait chez les Vietnamiens : ce furent eux qui, avec leurs qualités exceptionnelles d'envahissement, donneraient à la métropole la complète possession de la péninsule indochinoise et feraient ainsi fructifier les conquêtes françaises. Klobukowski ne dissimula pas que "la race apathique" des Khmers n'aiderait guère les Français qu'à faire un "Cambodge à peu près passable"(36); il réserva dans "l'oeuvre de francisation de l'Indonhine" une large part aux Vietnamiens. Il resta cependant convaincu que si la France devait, au Cambodge, avoir recours à ces derniers en tant que cultivateurs et commerçants, il ne faudrait leur donner aucune place dans l'administration du Protectorat dont les Cambodgiens pourraient, dans un avenir prochain, parfaitement assurer le fonctionnement. L'attitude des

fonctionnaires et des miliciens Vietnamiens en service qui considéraient toujours le Cambodge comme un "pays conquis" a eu de graves conséquences politiques en 1885 (Chap.X). Et pour Klobukowski, le contact entre les groupes cambodgien et vietnamien séparés par une haine très vive ne pouvait que retarder l'installation définitive de la France au Cambodge. A tous les points de vue la France retirerait au Cambodge "un meilleur parti des Cambodgiens que des Annamites", lorsque les circonstances permettraient aux Français de ne plus maintenir entre les deux peuples un équilibre précaire (37).

Car ce fut sur une politique d'équilibre entre ces deux principales ethnies qu'allait insister le général Bégin, nouveau Gouverneur de Cochinchine (juillet 1885-juin 1886). Confronté avec "l'insurrection des Lettrés" au Tonkin et en Annam et avec la révolte cambodgienne, le général Bégin s'efforçait d'obtenir, par tous les moyens, l'apaisement au Cambodge. En recherchant la confiance et l'affection du peuple Khmer, en défendant ses intérêts, la France trouverait, en cas d'une extension de la révolte vietnamienne en Cochinchine, un ferme soutien parmi "les Cambodgiens qui détestent les Annamites et qui sont braves, ils feront d'excellents soldats; avec de la patience et de la prudence, ils pourront nous aider bientôt à asseoir solidement notre domination au Sud de l'Indochine"(38). Il désapprouva la politique d'association des Vietnamiens à l'action du Protectorat : avant de rechercher à posséder toute la péninsule indochinoise en la faisant envahir par les Vietnamiens, il faudrait, auparavant, se fortifier, avec l'appui des Cambodgiens, contre ces mêmes Vietnamiens dont les lettrés étaient en révolte ouverte. Le Protectorat devait donc proscrire le plus possible, de l'administration française l'élément vietnamien qui professait pour le Cambodgien un profond mépris non déguisé; il fallait former avec les Cambodgiens des interprètes, des employés du télégraphe. Une milice cambodgienne fut créée à cette époque pour remplacer les tirailleurs et miliciens vietnamiens, dans le rôle gardien de la sécurité au Cambodge (39).

La politique raciale d'équilibre entre Vietnamiens et Cambodgiens fut préconisée aussi par Blanscubé, député de Cochin-

chine. Selon lui, l'insurrection cambodgienne tenait essentiellement aux erreurs de la convention du 17 juin 1884 qui confirmait la politique d'"envahissement" et d'"absorption" du Cambodge au profit de la Cochinchine, c'est-à-dire à celui des Vietnamiens (40). C'était une politique "erronnée et néfaste", contraire aux intérêts futurs de la domination française. Le maintien de l'autonomie du Cambodge offrait, au contraire, un double avantage : la France maintiendrait à peu de frais sa conquête en Cochinchine, si elle conserva l'équilibre entre le groupe cambodgien et le groupe vietnamien, séparés par une "antipathie absolue"; les Khmers, grâce à leur identité de religion et de civilisation, constituaient pour la France un élément, précieux et indispensable, pour développer les relations politiques et commerciales avec le Laos et les provinces voisines du Siam. Outre qu'elles ont blessé le sentiment national des Cambodgiens, les réformes que le traité de juin 1884 venaient d'introduire "affaibliront la race cambodgienne, tendront à lui faire perdre son originalité pour la confondre tôt ou tard avec la race annamite, unifiant ainsi les éléments dont le caractère actuellement disparate, doit servir à mieux assurer notre 'française' domination" (41).

L'attitude de réaction à une politique trop favorable à l'immigration vietnamienne, élaborée pendant la période où la France se trouvait confrontée à l'insurrection des autochtones, ne dure que le temps de ces difficultés. Le calme revenu, Gouverneurs de Cochinchine et Résidents Généraux au Cambodge se reprirent à définir un rôle plus important pour les Vietnamiens au pays Khmer.

1887 - DEBUT XXe siècle : LA RENCONTRE DES INTERETS FRANCAIS ET VIETNAMIENS

La restauration du calme après la révolte de 1885-1886 laissa le roi Norodom dans une position temporaire de force. En l'appelant finalement à agir sur le peuple et à apaiser la révolte, le Protectorat avait dû rétrocéder un grand nombre de positions acquises par la convention de juin 1884. La France se borna à installer quatre résidences dans les provinces frontalières de Kampot, Pursat, Kg Thom et Kratié; les résidents français s'abstiendraient de substituer leur administration à

celle des gouverneurs Cambodgiens qui, nommés par le roi, détenaient, en outre, les pouvoirs judiciaires. Les revenus directs furent rendus au roi, avec tous les privilèges et les charges, en première ligne la solde des fonctionnaires, qui s'y rattachèrent. Le Protectorat sortit de la tourmente restreint dans ses pouvoirs.

L'impossibilité des réformes sociales et administratives

Mais pour les officiels français l'état social et économique du pays ne cessait d'empirer après ces années de trouble. Le roi dont le budget fut diminué, malgré tout de deux tiers - la France a gardé la perception des contributions indirectes (impôt sur l'opium, les alcools et les douanes), - vivait dans le "luxe asiatique" combiné avec les "conforts européens"; une soif d'argent constitua dès lors le seul mobile des actes de son gouvernement (42).

Le système de recrutement des mandarins provinciaux donnait souvent l'occasion à des abus. Les charges du Chauvai (Gouverneur de province) délivrées directement par le roi sans l'intervention du Conseil des Ministres, furent l'objet d'un "trafic éhonté" : la rivalité de plus en plus généralisée des charges publiques devint une source de revenus pour le trésor royal et l'entourage du roi (43). Le poste obtenu étant très onéreux et instable par les mille intrigues à la Cour, chaque mandarin chercha à s'enrichir par tous les moyens et au plus vite, aux dépens des administrés; et ce, d'autant qu'il ne recevait aucune solde du roi. L'administration de la justice, éparpillée entre de nombreux mandarins, entretenait les abus les plus criants (44). Cet état de choses qui affectait très sérieusement la vie économique du pays et pesait très lourdement sur le peuple, malheureux et mécontent, devait expliquer probablement de nombreuses tentatives de soulèvement populaire dans le courant de l'année 1888.

Le Résident Général De Champeaux estimait que la seule réforme salutaire et pratique, pour le Cambodge consistait dans la régularisation des soldes et la fixation de la durée de l'exercice des fonctions des mandarins (45). La réforme s'avérait, cependant, pour le moment impossible, faute de l'effort commun et

de la volonté des deux parties : le roi Norodom, dont les revenus furent considérablement diminués, ne pourrait supporter la charge entière; le Protectorat, dont les excédents des revenus furent versés à la Cochinchine (pour amortir la dette qu'il avait contractée depuis 1883, quand Norodom avait refusé de couvrir ses dépenses), restait financièrement impuissant pour tenter quelques réformes (46). Le Résident Général lui-même croyait fermement qu'une brusque réforme de cette nature risquerait, avant la mort du roi, de renouveler l'erreur de juin 1884 et les violences qui avaient suivi. La France devait procéder par une série de réformes sérieuses, exécutées avec suite, mais avec lenteur, de manière à ne pas froisser les coutumes, ni les croyances des Cambodgiens (47). D'ailleurs la réforme du système administratif cambodgien même s'il était possible, ne saurait sauver le peuple Khmer de sa déchéance; elle faciliterait seulement "l'invasion pacifique" des Vietnamiens au royaume Khmer.

L'immigration vietnamienne: une nécessité démographique

En effet, pour De Champeaux les obstacles étaient réels pour le Protectorat. Outre la résistance du roi Norodom et de la Cour aux réformes et l'insuffisance des ressources financières, la France ne pouvait compter sur les Cambodgiens pour exploiter les richesses incontestables de leur pays. Caractérisés par la mauvaise foi, l'hypocrisie, la rapacité, l'amour effréné de l'argent, la paresse insurmontable, ces descendants de l'"illustre race" Khmère, étaient devenus simplement, vers la fin du XIXe siècle, "un peuple de pirates cruels", "le plus nul et le plus sottement orgueilleux" des peuples de toutes les possessions françaises d'Outre-Mer (48). Tandis que les Vietnamiens s'emparaient petit à petit des terres basses les plus productives, exploitaient avec les Chinois, les pêcheries des Lacs, du Tonlé Sap et des innombrables affluents du Mékong, tandis que les Chinois et leurs descendants métis s'adonnaient à de riches cultures de berges, le Cambodgien restait indifférent au milieu de ces étrangers très actifs, passant ses journées à fumer, à s'enivrer et à jouer (49).

L'unique but, chez ce peuple, était d'"acquérir de l'argent sans travailler", il n'y avait le moindre souci de s'enrichir. Le sentiment d'épargne ne semblait guère se réveiller que chez les Cambodgiens qui étaient en contact intime avec les Vietnamiens

et les Chinois : ainsi ceux restés enclavés dans les provinces cochinchinoises de Tra Vinh et de Soc Trang, étaient devenus d'"honnêtes cultivateurs" et adoptaient quelques institutions vietnamiennes (jusqu'à leur costume). Cependant, la "fatalité" qui pesait sur le peuple Khmer, en général, les frappait également et, malgré les efforts de la France pour les maintenir sur leurs propriétés, malgré la protection que celle-ci leur donnait contre les empiètements des Vietnamiens, les Khmers de Cochinchine disparaissaient de jour en jour (50).

Au terme de ce tableau pessimiste, le Résident Général de Champeaux était convaincu que le peuple Cambodgien en pleine décroissance démographique ne saurait "renaître de ses cendres par trop refroidies. Ses malheurs ont été trop grands et le coup qui l'a frappé lui a enlevé toute énergie nécessaire pour se relever". En "chute irrémédiable", ce peuple s'éteignait, d'ailleurs, d'année en année :

" On peut se rendre compte facilement, ajouta-t-il, des avantages que nous permet d'espérer la fécondité et la pacifique invasion du Cambodge par les annamites.

Conquête de la fécondité, de l'esprit d'association, du travail et de l'épargne/ des immigrants Vietnamiens/ sur la paresse, l'avidité et la stérilité/ des Cambodgiens .

Ce mouvement arrêté, dès les premiers jours de notre intervention au Cambodge, soit par application d'une politique fautive, soit dans un but purement artistique, a continué en dépit des entraves qu'on lui a opposées.

L'idée généreuse, à la vérité, mais peu pratique, de relever un peuple /celui des Khmers/ tombé de si haut a malheureusement trouvé des adhérents/ parmi des Français qui voulaient faire revivre la grandeur du passé du Cambodge/.

La façon dont le peuple Khmer a reçu ses sauveurs en 1884 allusion à la convention du 17 juin 1884 et à l'insurrection de 1885-1886 a dû en illusionner, néanmoins, beaucoup et jamais les Cambodgiens n'avaient montré d'une façon aussi énergique qu'ils veulent mourir sans l'assistance de personne.

Un nouvel essai donnerait les mêmes résultats; il nous faudrait littéralement détruire jusqu'au dernier d'entre eux avant de faire accepter une réforme salutaire au pays" (51).

Le Résident Général en tirait donc un principe directeur de la politique du Protectorat :

" Mieux vaut donc le/Khmer / laisser mourir de sa belle mort en lui préparant un remplaçant vigoureux et vivace. C'est dire que la politique la plus sage à suivre au Cambodge est de favoriser l'occupation pacifique de ce pays par les annamites par nos frontières de Châu đốc, Tây Ninh et Tân An.

Si j'y devais rester longtemps représentant du Protectorat français, c'est cette oeuvre que je proposerais d'entreprendre, abandonnant toute idée de régénérer les Cambodgiens ou les Tiams, aussi déchus les uns que les autres.

Rien n'empêche le Cambodgien de disparaître devant l'invasion annamite et tous les efforts que nous avons faits (contre nos intérêts, assurément) pour arrêter ce mouvement ont été vains; sachons donc en profiter puisque l'Annamite est à nous et qu'il est le seul colon sur lequel nous puissions compter en Indo-Chine ou au Cambodge"(52).

Ayant défini les principes de sa politique (53), De Champeaux indiqua les moyens de favoriser l'invasion pacifique des Vietnamiens au Cambodge. Il proposa au Gouverneur Général Richaud de fonder de petites résidences frontalières qui seraient confiées à des administrateurs de Cochinchine, lesquels, grâce à leur connaissance du pays pourraient organiser et protéger les colonies vietnamiennes naissantes, tout en paraissant, au contraire, n'avoir d'autres soucis que de défendre les Cambodgiens contre les persécutions des Vietnamiens (54). Il projeta de créer une nouvelle résidence dans la région qui avoisine les arrondissements de Tan An et de Tay Ninh, à partir desquels se faisait l'infiltration vietnamienne. Pour avoir l'adhésion de Norodom à ce nouvel empiètement de la souveraineté du Cambodge, le Résident Général compta présenter la mesure comme prise dans l'intérêt du roi, puisqu'elle tendait à "défendre ses sujets / Cambodgiens/ contre l'ennemi héréditaire / les Vietnamiens/ et, par suite, régulariser la perception de son impôt"(55).

Ce moyen de pénétration était le meilleur. Il n'effrayait pas la population Khmère par un déploiement de force trop grande, et s'il donnait dans cette région orientale de bons résultats, le Protectorat pourrait étendre la tentative dans les provinces de l'Ouest limitrophes de Chau Doc. Il permettait aussi au Protectorat, tout en n'ayant pas l'air de protéger trop ouvertement l'infiltration vietnamienne, de la favoriser souterrainement (56). Car il ne fallait pas perdre de vue que les Vietnamiens étaient la seule chance pour le Protectorat de mettre

le Cambodge en valeur; "mieux organisés que les Cambodgiens, plus sociables, plus travailleurs et plus honnêtes", ceux-ci trouvaient aussi, grâce à l'argent, faveur auprès du roi et des mandarins Khmers (57).

Richaud, alors Gouverneur général de l'Indochine, déplorait aussi la situation de ruine sociale et économique, le dépeuplement du Cambodge, et l'impuissance réelle du Protectorat. Mais à un rôle passif il préconisait une action plus active et plus pénétrante de la France : c'était un devoir même pour celle-ci de "dominer et moraliser" l'administration cambodgienne; une nécessité aussi, pour ne pas donner le spectacle de l'impuissance des Français sur les Cambodgiens que les Vietnamiens considéraient comme appartenant à une race inférieure. "Et cependant ce mépris de l'Annamite pour le Cambodgien était précieux pour le succès de notre politique au Cambodge et pour notre action militaire, car, nous n'avons pas besoin d'envoyer là des troupes françaises, des tirailleurs annamites suffisaient"(58). Par contre le Gouverneur général ne souleva aucune remarque sur la politique favorable à la pénétration vietnamienne au Cambodge adoptée par De Champeaux (59).

L'immigration vietnamienne : un moyen d'action du Protectorat

Cette politique fut poursuivie par le successeur de De Champeaux, le Résident Supérieur Verneville, qui allait rester chef du Protectorat pendant une longue période (de 1889 à 1897). Il en donnait les raisons : malgré la paix intérieure, le Protectorat avait à lutter dans son oeuvre de mise en valeur des richesses du Cambodge, contre les traditions surannées, contre "une force d'inertie absolue" du peuple Khmer dont la décadence s'affirmait de jour en jour et qui allait vers la disparition totale (60). L'action de la France devait viser à obtenir du roi, d'une façon progressive et suivie, des réformes qui ne touchèrent pas aux intérêts de ce dernier. Pour ce, le Protectorat disposait de deux moyens : l'existence d'un budget indépendant qui lui fut propre et l'infiltration vietnamienne. Pour la seconde "arme", il s'agissait pour le Protectorat de s'occuper sérieusement de l'immigration Vietnamienne, de la favoriser de façon pratique, de la

diriger et de l'utiliser (61); il y aurait lieu à cet effet de commencer par substituer le Protectorat au roi dans la perception de l'impôt de capitation (62).

Cette mesure permettait d'abord de remédier au système de perception de l'impôt de capitation des sujets français jusqu'ici affermée par le roi, et qui, source de conflits incessants entre les Vietnamiens venant de Cochinchine et les fermiers, constituait un facteur défavorable au développement de l'immigration vietnamienne et, par conséquent, du commerce (63). En second lieu, par une perception plus stricte - jusqu'ici les Vietnamiens refusaient presque toujours de payer l'impôt - le Protectorat pourrait accroître son budget, tout en diminuant, éventuellement, la redevance pour s'attacher les Vietnamiens (chap.VIII). Or l'accroissement du budget assurerait au Protectorat un pouvoir large. Par la création du Trésor unique du royaume (janvier 1892), la France disposait de toutes les ressources du pays Khmer, en même temps qu'elle assumait toutes les charges : elle attribuait au roi une liste civile et aux fonctionnaires une solde fixe (64). Les résidents français dont le nombre fut porté de quatre en 1889 à dix en 1894, assuraient un contrôle plus étroit sur l'administration provinciale cambodgienne.

Pendant toute la durée des fonctions du Résident supérieur Verneville, le Protectorat chercha aussi à associer les Vietnamiens dans la mise en valeur du Cambodge. En avril 1892 Adhémar Leclère, alors résident de France à Kampot, soumit à la demande du Résident Supérieur, un projet pour fonder un port sur la côte cambodgienne dépeuplée : il se proposait d'attirer dans la baie de Ream des familles chrétiennes vietnamiennes de Chantabun (Siam), composées de "gens industriels, habiles dans tout ce qu'ils entreprennent et très disciplinés" (65). L'installation d'un millier d'entre eux sur cette côte aux meilleures terres de rizières, aux terrains propres à la culture du poivre, du bétel et des palmiers, ne tarda pas à transformer entièrement le pays, à créer "des centres puissants de civilisation et des points d'appui sérieux" pour la France (66). Le Résident supérieur Verneville reprit favorablement le plan du Résident de Kampot; il voyait dans la création d'un "centre politique et économique" sur la côte cambodgienne par la population chrétienne vietnamienne "essentiel-

lement pacifique et laborieuse", de Chantabun, un grand profit, à la fois pour le prestige de la France et pour les finances du Protectorat (67).

Dans le même temps, à l'extrémité Nord du royaume, un rapport de l'administration de la province de Stung Treng parlait de l'avenir de cette région, peuplée principalement de Laotiens foncièrement paresseux, incapables d'un travail sérieux et soutenu et le considérait comme lié à l'immigration vietnamienne et chinoise; les Laotiens qui ne pouvaient s'accorder avec les Cambodgiens, faisaient, d'ailleurs, très bon ménage avec les deux groupes immigrés (68).

Dans l'Ouest (la province de Pursat essentiellement), le pays était dépeuplé par l'émigration en masse des habitants cambodgiens de cette région vers les provinces cambodgiennes sous suzeraineté siamoise (Battambang et Siemreap); Le Myre de Vilers, député de Cochinchine, craignit même que dans un temps relativement court, le Cambodge manquât d'habitants (69). Il désapprouva l'attitude du Résident Supérieur Verneville qui n'aurait pas pris assez de mesures favorables pour permettre aux Vietnamiens de continuer leur émigration vers l'Ouest, d'envahir les provinces d'Angkor (Siemreap) et de Battambang et de repeupler les provinces cambodgiennes dont la population Khmère a émigré vers le Siam (70).

Avec le Résident Supérieur Verneville, le Protectorat, en s'appuyant sur ses possibilités budgétaires et l'immigration vietnamienne, ne cessa de consolider son autorité; il s'estima même en 1896 pouvoir parer à toutes les éventualités, entre autres celle de la disparition du Roi Norodom (71). En janvier 1897, considérant que le "rôle utile" de ce dernier-dont la présence était, jusqu'ici, jugée nécessaire pour assurer la paix intérieure - était terminé, le Résident Supérieur persuada le Conseil des ministres Cambodgien de traiter les affaires du pays sans le consulter (72). Ce "coup d'état", le dernier terme d'un ensemble de mesures préméditées depuis longtemps avait déposé en fait le roi (73).

Et satisfaire les ambitions historiques
des Vietnamiens

On pourrait probablement lier cette tendance à favoriser l'infiltration des Vietnamiens dans le Cambodge et dans toutes les régions de l'Indochine avec le désir de la France d'étendre son influence contre celle du Siam, au Laos et au Cambodge. Elle procédait également de la vision que la plupart des Français soulignaient à propos de leur appréciation sur les différentes ethnies qui peuplaient l'Indochine.

Dans une note préparée en juin 1885, Jules Harmand traçait un programme très précis sur le rôle dévolu aux Vietnamiens. L'action de la France dans la partie supérieure de la Vallée du Mékong, principalement le Laos située à l'intérieur, aux populations très pauvres, devait passer par une série de transformations politiques, sociales, morales et économiques innombrables qui seraient oeuvre du temps et d'une sagesse prolongée, d'une persistance sans exemple dans les desseins, d'une conviction inébranlable, d'une patience à toute épreuve (74). La France avait eu la chance d'avoir mis la main sur "l'agent initial, nécessaire, de ces transformations /.../ indispensable. Cet agent, c'est l'Annamite, c'est la race annamite" qui a, le long de son histoire millénaire, manifesté une force d'expansion sans exemple sur d'autres peuples voisins. C'était une nation qui se caractérise par une "extrême homogénéité" : Tonkinois, Annamite ou Cochinchinois, c'était le même homme possédant au plus haut degré une sorte de "conscience nationale" et un "sens de la race" (75), manifestés par une uniformité ethnique, une unité de langue, de moeurs et usages, et enfin une unité politique qu'illustrait bien la présence d'une classe de lettres (76).

La conquête devait s'accompagner de l'organisation du pays comme en Cochinchine; l'"insurrection des Lettrés" vietnamiens à partir de 1886 ouvrit même une autre perspective plus impérieuse: la France devait occuper "l'Indochine annamite", y fonder un "vice-état", sorte d'organisme politique dépendant de la métropole, mais capable de vivre de sa propre vie, tout en offrant un large débouché à ses industries, à son commerce, à ses capitaux. Pour réaliser ce programme : il fallait "associer l'une à l'autre les diverses régions de l'Indochine Annamite et Cambodgienne, en les faisant dépendre d'une autorité unique, de créer, en un mot, l'unité Indochinoise" (77).

Cette unité, nécessitée par des raisons d'ordre politique et financier, était rendue indispensable par "l'homogénéité de la race vietnamienne", "ses aspirations" et "ses ambitions", lesquelles devaient tracer des "grands devoirs" à la France (78). Celle-ci avait arrêté le peuple vietnamien en plein essor, la mission qui lui incombait consistait dès lors à l'associer à ses nouvelles conquêtes, à marcher toujours en avant à la rencontre d'une "frontière scientifique" (79). Il fallait, concevait J. Harmand :

" utiliser les instincts de conquête, d'émigration et d'absorption qui caractérisent si nettement l'histoire remarquable de cette race d'Annam. C'est par elle seulement, - par elle d'abord, et ensuite pour nous, pour notre commerce, pour le développement de notre puissance en Extrême-Orient et dans le monde entier, que nous pouvons espérer établir notre domination dans la vallée du Mé-Khong, et mettre ces riches mais improductives régions en relations faciles avec le reste de l'univers. C'est la race annamite qui doit, s'échappant de son étroit territoire, et faisant éclater la ceinture des montagnes où elle étouffe, se répandre, sous notre égide, sur les plaines fertiles, mais à peine exploitées du Laos oriental, en éliminant, non par le massacre, la guerre et la déportation en masse, mais par l'effet des réactions naturelles et par une application normale de la lutte pour l'existence, éliminant, dis-je, des terres exploitables et des bords des cours d'eau, les malheureux ravages et les Laotiens sans besoins, sans résistance et sans énergie qui ne sont plus un peuple, mais comme une poussière clairsemée de peuples" (80).

Pendant cette époque où le Siam s'opposait à l'extension de l'influence française en Indochine et réclamait la possession sur toute la vallée du Haut Mékong (Laos), tous les efforts de la France consistaient à implanter une présence directe sur la rive gauche du Mékong. Pour J. Harmand, c'était pour deux motifs aussi pressants qu'impérieux : d'un côté assurer une zone de contact indirect avec le Siam (et à travers lui la Grande Bretagne) aussi loin que possible des territoires pacifiés et organisés par la France, c'est-à-dire ceux qui avaient été habités et exploités de longue date par les Vietnamiens, et garder l'accès au Laos et à la Chine méridionale (81); de l'autre, réserver au peuple vietnamien des débouchés qu'il convoitait depuis longtemps. Car outre les ambitions historiques de la nation vietnamienne, conquérante et colonisatrice, que la France avait le devoir de satisfaire (82), les données démographiques jouaient dans le même sens. Très prolifique, de plus en plus préservé de

certaines maladies épidémiques et à l'abri des disettes périodiques depuis l'intervention française, le peuple Vietnamien deviendrait, sous peu, tout à fait surabondant; le besoin d'expansion qui l'a toujours travaillé s'affirmerait alors avec une puissante intensité vers la vallée du Mékong que la France avait ouvert pour lui : "C'est nous, écrivait encore Harmand, alors, avec notre science, nos capitaux, notre protection, qui conduirons ces enfants du pays d'Annam à la colonisation des territoires que nous aurons pris la précaution de leur réserver"(83).

Cette conception fut partagée par le Gouverneur Général Paul Doumer qui fit accepter par le roi Norodom, en 1897, l'année même de son arrivée, l'ordonnance royale du 11 juillet donnant au Résident Supérieur la Présidence du Conseil des Ministres, lequel gouvernait le royaume au nom du roi. Il créa aussi l'Union Indochinoise et plaça les différents pays de l'Indochine (Cambodge, Laos et les trois régions du Viet Nam) sous les services généraux communs. L'Indochine française ainsi construite, dont les 4/5 au moins de la population appartenaient au groupe vietnamien, avait des limites qui étaient, à peu de choses près, celles qu'avait constitué l'Empire d'Annam au temps de sa grandeur dans la première moitié du XIXe siècle (84).

Dans son programme d'action le Gouverneur concevait le rôle dévolu aux Cambodgiens et aux Laotiens dans l'Union, comme minimum; n'ayant pas et paraissant n'avoir jamais eu "la force d'expansion, la vaillance et l'humeur conquérante" des Vietnamiens, s'étant à différentes époques laissés "vaincre et dominés", les deux peuples étaient, en effet, "inférieurs" à ceux-ci, dans les travaux de paix, comme ils l'avaient été dans la guerre (85). Par contre Doumer réserva dans l'oeuvre de colonisation française en Indochine un rôle de premier ordre au peuple vietnamien, "excellent soldat, discipliné", "travailleur modèle, bon cultivateur dans la campagne, bon ouvrier, artisan habile et ingénieux dans les villes", supérieur comme ouvrier, aussi bien que comme soldat, à tous les peuples voisins et de l'Asie (86) :

" La France a, dans l'Annamite, attaché, lié à elle chaque jour davantage, un parfait instrument pour le grand rôle économique et politique auquel elle peut prétendre en Asie. L'Empire d'Annam a acquis sa plus grande puissance, il y a un siècle, quand il était conseillé et dirigé par les Français / Mgr Pigneau de Béhaine et ses compagnons / . Devenue partie intégrante de la France, l'empire modernisé, la nouvelle Indochine, peut atteindre à une prospérité d'une gloire que les ancêtres de nos sujets actuels / les Vietnamiens / n'auraient pas osé rêver. Les Annamites en sont convaincus; nous n'en saurions douter nous-mêmes, et nous devons agir avec cette foi" (87).

La création de l'Union, en effaçant la notion de frontière entre les différents pays de l'Indochine, servait bien cette politique de pré-éminence du groupe vietnamien sur les peuples Cambodgien et Laotien. Paysans, ouvriers, commerçants, pêcheurs, fonctionnaires vietnamiens sortirent de leur pays, circulèrent, s'établirent facilement au Cambodge et au Laos qui relevèrent, politiquement, administrativement et financièrement du même gouvernement général. L'ordonnance royale du 11 juillet 1897, étendit la justice française aux Vietnamiens (et aux Asiatiques étrangers) établis au Cambodge en nombre considérable. Afin d'organiser solidement "la protection des sujets français qui devaient devenir entre les mains du Protectorat "un moyen d'action politique très puissant" (88), les résidences, au nombre de sept (Phnom Penh, Kampot, Kratié, Purat, Kg Thom, Takeo et Svay Rieng), furent augmentées, au cours de l'année 1897, de quatre autres nouvelles : Kg Chhnang, Kg Cham, Kg Speu et Prey Veng. Les effets de ces mesures se traduisaient par une immigration croissante du nombre des Vietnamiens.

Dans le même temps, et jusqu'à sa mort en 1904, le roi Norodom était de plus en plus éclipsé, isolé et dépouillé de ses pouvoirs. L'élargissement du pouvoir effectif du Protectorat, l'immigration continue des Vietnamiens qui se développa sans entraves, semblaient passer inaperçus des Cambodgiens dont l'attention se tourna vers l'affranchissement des esclaves (pol) et engagés pour dettes, les vols de bestiaux et les actes de pillages sur la frontière Siamoise; les rapports officiels ne cessèrent en fait de rappeler la tranquillité de la situation intérieure du Cambodge.

LE BESOIN DE MAIN D'OEUVRE ET DE CADRES.
(DEBUT XXe siècle-1945)

Quand le roi Sisowath succéda à Norodom en 1905, la France était déjà consolidée et possesseur d'une autorité réelle et effective au Cambodge; les dangers du dehors, venant du Siam (et indirectement de l'Angleterre), se trouvaient écartés depuis que l'alliance franco-anglaise avait été signée en 1904. Les autorités françaises saisirent l'occasion de l'avènement du nouveau roi Sisowath pour introduire une longue liste de réformes administratives : contrôle du Protectorat sur la liste civile royale et sur les finances du palais, réactivation des réformes datant du règne de Norodom, révision du code pénal Cambodgien, etc. On ne parlait plus de la nécessité politique d'introduire des Vietnamiens au Cambodge pour asseoir l'influence de la France, mais l'oeuvre de colonisation française restait et demeurait plus que jamais secondée par les Vietnamiens.

La colonisation française au Cambodge s'accompagnait de l'extension considérable d'activités économiques traditionnelles: la pêche dans les Lacs, autrefois artisanale et familiale, devint industrielle et commerciale, la batellerie se développait pour assurer le volume sans cesse croissant des échanges entre le Cambodge et la Cochinchine française. D'autres secteurs se créèrent. La naissance ou le développement des agglomérations importantes donnait lieu à l'apparition des fonctions urbaines: artisanat, industries, commerce, banque, etc. La création, à partir des années 1920, puis l'extension de la culture d'hévéa et les travaux de construction des voies de communication dans un environnement naturel difficile et hostile, furent entreprises, du moins dans le début, à main d'homme. La batellerie et les entreprises industrielles faisaient aussi appel à une population active. On ressentit donc le besoin d'une main d'oeuvre importante, intégrée à une vie économique totalement différente de la paysannerie traditionnelle.

La recherche d'une main d'oeuvre étrangère

Dès le début les entreprises industrielles et commerciales, et le Protectorat faisaient face à un problème aigu de manque de main d'oeuvre. Le Cambodgien apparaissait agréablement attaché à sa famille et à son village, ses terres et ses travaux agricoles établis selon un calendrier immuable; il n'était nullement tenté de se soumettre aux conditions de vie d'un salarié obéissant à des heures de travail fixé. Du côté des Français, les autorités et les négociants jugèrent les Khmers trop paresseux, apathiques, pour qu'ils pussent seconder l'oeuvre de la colonisation française. L'immigration d'une main d'oeuvre blanche, très chère et impossible à recruter, n'était pas chose à envisager; l'installation des Blancs sur les terres tropicales hostiles pourrait en outre entraîner inévitablement le déclin de la valeur physique et des qualités morales - initiative et énergie - qui faisaient leur supériorité. Le contact des races posait un autre problème : dans les colonies, l'Européen ne pouvait se livrer aux mêmes besognes agricoles que l'indigène, sans être ramené à la condition du "pauvre blanc" (poor white), luttant mal contre la concurrence de l'homme de couleur, et obligé, pour ne pas succomber de réduire de plus en plus ses exigences, d'abaisser toujours son niveau de vie jusqu'à la misère (89). Il se posait donc dès le début un problème de main d'oeuvre qui prendra de l'acuité avec la création des vastes plantations d'hévéa. Au Cambodge, les Français, comme les Anglais qui, se trouvaient dans les mêmes conditions en Malaisie, faisaient appel à l'immigration des travailleurs indiens, s'étaient très tôt adressés à une main d'oeuvre immigrée à partir des pays proches du Cambodge.

L'immigration chinoise au Cambodge pouvait constituer une source suffisante de travailleurs. Dès 1874, le négociant français Coraman regardait déjà vers les immigrants chinois de Fo Kien (*supra*). En 1903 le Gouverneur Général Beau exprima son désir de créer dans la province de Kg Cham, trois centres de colonisation chinoise pour la culture du tabac et du coton (90). En 1906 le Résident de Kg Cham faisait entrevoir "la pierre d'achoppement" à redouter pour la concession agricole : le recrutement de la main d'oeuvre parmi les Cambodgiens qui, "nés paresseux",

paraissaient avoir toujours considéré comme le dernier degré d'avilissement d'être engagés à la solde d'un patron (91). L'exploitation pourrait tourner la difficulté en important dans le pays des engagés chinois de Canton et de Hong Kong, très exercés pour la culture, comme celle du tabac. Cette main d'oeuvre, bien qu'un peu chère, serait la seule possible et offrant de par ses alliances avec les femmes cambodgiennes, des garanties de stabilité, indispensables pour toute entreprise (92).

Dans une étude économique de la Vallée du Tonlé Sap, l'administrateur civil G. Caillard aboutit, la même année, à la conclusion que le Cambodge devait être un "pays très ouvert" à l'immigration étrangère, le peuple Khmer étant actuellement, par son nombre, ses qualités morales et ses aptitudes, tout à fait incapable de mettre en valeur un sol si vaste et de productions si variées (93). Tout en conservant la prédominance des Cambodgiens, la France pourrait largement favoriser l'immigration des pays voisins, puisque celle-ci, loin de concurrencer le travail du Cambodge ou de l'appauvrir, accroîtrait, au contraire, les ressources du pays et développerait sa puissance économique. Caillard préconisa cependant l'introduction des Chinois, doublement appréciable : 1°) Outre leurs capacités commerciales, leur esprit d'affaires, leurs incessantes activités, les Chinois présentaient des qualités d'assimilation ou, plutôt, d'adaptation au pays adopté, et savaient se rendre indispensables comme intermédiaires auprès de la population: 2°) à côté des Chinois industriels et commerçants, une catégorie d'immigrés s'était déjà mêlée intimement à la population cambodgienne, adoptant ses moeurs et ses coutumes; les métis auxquels ils donnèrent naissance dans leurs unions avec les femmes du pays étaient des produits de sélection, "susceptibles de fortifier et de régénérer la race cambodgienne" (94). Par contre, l'introduction de familles de Cochinchine ou du Tonkin, en supposant qu'elle fût pratiquement possible, se heurtait à de grosses difficultés, en raison de l'antagonisme racial. Si le Cambodgien a bien voulu laisser à son rival séculaire les rives du Tonlé Sap et les bords des Lacs, il le verrait d'un fort mauvais oeil pénétrer et s'installer dans l'intérieur; ce serait une source d'inévitables conflits (95).

A ce point de vue qui regardait les Chinois immigrés comme un élément indispensable et stimulant de la vie économique du Cambodge, d'autres Français, notamment les négociants qui, redoutant la concurrence des Chinois, opposèrent une attitude hostile à l'arrivée massive de ceux-ci. L'autorité coloniale vacillait aussi entre politique de libre et de restrictive immigration (96). L'immigration chinoise en Indochine, comme devait écrire en 1931 l'Inspecteur Général du Travail Delamarre, n'intéressait d'ailleurs "la colonisation française, en ce qui concerne le recrutement de la main d'oeuvre, ni au point de vue commercial, ni au point de vue agricole" (97).

Dans les plantations françaises d'hévéa, les coolies chinois, coûteux et moins dociles étaient très rares; à la différence de la Malaisie et de l'Insulinde, ils n'avaient pris aucune part à cette culture, la réglementation les avait pratiquement exclu des concessions des terres rouges (98). On ne trouvait des ouvriers contractuels chinois que dans les plantations chinoises de poivriers sur la côte cambodgienne; situation provisoire qu'ils quittaient à la fin du contrat. Les Chinois au Cambodge, comme en Indochine, préféraient toujours s'établir à leur compte, ou se consacraient au négoce, ou louaient leur service à leurs compatriotes industriels ou commerçants déjà établis dans le pays (99).

La question de recrutement de la main d'oeuvre pour l'agriculture, l'industrie et les entreprises de travaux publics, se faisait véritablement sentir vers les années de la première guerre mondiale. En mars 1916, la Commission permanente de Colonisation Agricole et d'Elevage du Cambodge s'était réunie pour chercher quelle serait la main d'oeuvre qui conviendrait le mieux à la colonisation européenne dans ce pays où la mise en valeur des vastes superficies de terrain ne saurait être envisagée sans une importation de main d'oeuvre (100). Pour la Commission, les Chinois immigrés constituaient une main d'oeuvre spécialisée et étaient d'un rendement médiocre et coûteux pour de grandes exploitations agricoles. Les Vietnamiens, immigrés, présentaient également de grands défauts, et, surtout, ne sympathisaient pas avec les Cambodgiens; il apparaissait donc que cet élément ethnique ne devait être introduit au Cambodge qu'avec modération pour ne

pas gêner la population autochtone et pour ne pas priver l'Annam et le Tonkin de l'appoint d'une main d'oeuvre nécessaire à leur développement économique en cours (IOI). Par contre le travailleur Indien, de plus grande taille et plus robuste que le Vietnamien et le Chinois, intelligent et adroit, de moeurs tranquilles comme les Cambodgiens, était, en outre, lié à ceux-ci par une communauté de civilisation et par une "affinité ethnique indiscutable". Pour toutes ces raisons, la main d'oeuvre indienne serait celle qui, par excellence, conviendrait le mieux au Cambodge où elle pourrait s'implanter sans heurt dans le milieu autochtone (IO2). La Commission émit, pour cette effet, le voeu que l'administration du Protectorat envisageât d'obtenir une convention avec le Gouvernement britannique des Indes pour le recrutement des coolies dans ses possessions. Ce voeu reçut l'appui de la Chambre Consultative mixte de Commerce et d'Agriculture au Cambodge (élue par les colons et négociants Français et instituée en avril 1897), du Résident Supérieur Baudoin qui défendit énergiquement la question en liant, en ce qui concerne le Cambodge, la réalisation du programme économique d'après-guerre à la solution pratique et rapide du problème de la main d'oeuvre; il avait même tracé les termes du projet de convention : les modalités de recrutement, les clauses de contrat les conditions de travail, de rapatriement ou de séjour etc. Le Gouvernement des Indes, invoquant l'état de guerre avait cependant interdit l'émigration des ouvriers agricoles indiens. A la différence de la Malaisie où, les Anglais avaient favorisé un mouvement important d'immigration de main d'oeuvre indienne, l'Indochine française n'avait vu se constituer qu'une très petite communauté d'Indiens; le recensement de la population au Cambodge de 1921 donnait en tout 330 Indiens seulement, se consacrant au petit commerce ou au prêt d'argent (les Chettyars).

L'importation des travailleurs javanais posait pour les plantations d'hévéas de l'Indochine un problème réel de recrutement. En janvier 1887 les Hollandais imposèrent des restrictions à l'émigration javanaise (IO3); le recrutement n'était consenti qu'après que certaines conditions fussent garanties par les futurs employeurs (IO4). Des contingents de travailleurs furent importés en Cochinchine, mais pendant et après la première guerre mondiale l'autorité néerlandaise imposait de nouveau un quota d'émigration de la

main d'oeuvre javanaise. Des complications locales, comme la préparation de la nourriture adéquate aux traditions musulmanes, réduisaient encore le nombre d'entrée des Javanais en Indochine; en 1934, on ne comptait que 210 travailleurs dans les plantations de Cochinchine (105).

Les besoins de main d'oeuvre sans cesse croissantes que ne pouvaient satisfaire les Khmers, toujours cantonnés dans leurs rizières et indifférents au travail salarié, les Chinois immigrants cherchant d'autres occupations plus rémunératrices, les Indiens et les Javanais difficiles à acquérir, faisaient tourner très tôt les entreprises industrielles, commerciales et agricoles (plantation d'hévéas) étrangères, vers le Viet Nam où l'existence d'une population vagabonde, en abondance offrait une main d'oeuvre facile à recruter et moins coûteuse que celle importée de l'extérieur de l'Indochine. Un besoin analogue de cadres subalternes aboutit à un appel des Vietnamiens dans le secteur tertiaire (chap.VII). L'immigration de la main d'oeuvre vietnamienne se développa ainsi sans entraves. Même à partir des années 1930 où la minorité vietnamienne fut regardée comme un élément politique auquel s'intéressaient les communistes et les caodaïstes vietnamiens (chap.X), le Protectorat n'en considérait pas moins cette immigration, malgré les dangers présents, toujours comme une nécessité pour la prospérité économique :

" Il ne saurait toutefois être question de l'arrêter l'invasion pacifique des Vietnamiens et des Chinois, ni même de la restreindre, car elle apporte un appoint indispensable à la mise en valeur du Cambodge qui manque de main d'oeuvre et d'ouvriers spécialisés. Elle constitue un fait démographique contre lequel il serait vain de s'insurger et dont il convient simplement de limiter les inconvénients dans toute la mesure du possible" (106).

Le rôle du Protectorat se bornait, dans le domaine économique, à ménager à chaque groupe ethnique du Cambodge des chances égales, en protégeant les Cambodgiens imprévoyants, pour qu'ils ne soient "trop durement exploités par les Vietnamiens et les Chinois", de façon à éviter une opposition ouverte entre autochtones et groupes immigrants (107).

Mais la présence sans cesse grandissante des immigrants vietnamiens avait inquiété aussi bien les Khmers que certains Français; elle posait un délicat problème : convenait-il de favoriser

toujours l'immigration vietnamienne ou au contraire de l'endiguer ? Finalement ce fut la première solution qui prévalut; le Protectorat espérait, en effet, qu'en raison du grand nombre de terres vacantes et de l'existence de nombreux métiers négligés par les Cambodgiens, l'établissement des Vietnamiens se ferait sans heurts avec les premiers (IO8). L'immigration vietnamienne ne créerait pas une concurrence véritable entre les deux groupes : l'immigré Vietnamien apporterait au Cambodgien "le complément de ses qualités", suppléerait à son "insuffisance" et entreprendrait enfin les besognes que ce dernier ne voudrait pas accomplir (IO9). Il n'y avait donc aucune raison d'arrêter l'effort de libre colonisation des Vietnamiens et de briser son expansion au Cambodge. Il fallait plutôt la favoriser (IIO).

La migration à l'intérieur de l'Indochine

L'Indochine française était incontestablement surpeuplée dans sa partie septentrionale (III). Pour remédier à ce problème démographique le pouvoir colonial a, au cours des XIXe et XXe siècles, repris et encouragé la pratique de l'émigration que les autorités vietnamiennes avaient traditionnellement poursuivie. Mais, malgré tout, l'émigration à courte distance vers les régions limitrophes du delta du Tonkin (grandes entreprises et mines de la région montagneuse, colonisation de la lisière du delta aux sols plus pauvres, de la région intérieure et des lacs de mer) ne portait pas sur une population nombreuse; elle ne décongestionnait pas les régions les plus peuplées (II2). L'émigration outre-mer vers les mines et les plantations des établissements français du Pacifique restait minime : de 1920 à 1938, 20.000 Vietnamiens seulement s'y dirigèrent (II3). Finalement c'était l'émigration vers le Sud Indochinois qui apparut plus importante pour assurer une meilleure répartition entre les populations et les ressources de l'Indochine, et pour décharger les deltas du Tonkin et du Nord-Annam, déjà surpeuplés et qui, vers 1936, s'accroissaient chaque année de 100 à 150.000 personnes (II4).

En 1878 le Consul de France à Haïphong préconisa l'établissement entre ce port et Saigon d'un service de Steamers qui pourrait donner "la solution pratique du problème de l'émigration

tonkinoise" vers les possessions françaises du Sud (II5). Le delta du Tonkin apparut aussi comme un réservoir de main d'oeuvre : en 1879, le représentant à Saïgon de la Société agricole et industrielle du Cambodge et de l'Annam s'adressa au Consul de France à Hanoï, à propos de la possibilité d'engager des familles tonkinoises pour travailler sur les plantations de la Société (II6). Les intérêts du Nord et du Sud de l'Indochine, l'un surchargé d'humanité, l'autre sous-peuplé, paraissaient se concilier véritablement (II7) avec l'extension rapide de l'hévéaculture sur les terres rouges de la Cochinchine et du Cambodge; entre 1913 et 1929 la Cochinchine recevait une immigration moyenne annuelle de 15.000 Vietnamiens du Nord (II8). Le Cambodge avait reçu, au recensement de 1936, un apport provenant du Tonkin et de l'Annam évalué à 11.300 âmes. Il apparaît, dès lors, que la majorité des immigrants vietnamiens étaient originaires de la Cochinchine, pourtant moins peuplée mais qui, par sa proximité et l'ampleur des transformations sociales et économiques introduites par la métropole, alimentait plus que les autres régions du Viet Nam, un intense courant d'émigration vers le Cambodge.

La colonisation française en Cochinchine, à la différence du Cambodge, s'accompagna d'un vaste programme de mise en valeur. Les grands travaux d'hydraulique agricole (creusement des canaux pour l'écoulement des eaux, la circulation des hommes et des denrées, dragages à grande échelle, drainage des vastes étendues laissées incultes) avaient commencé dès les années 1870 dans l'Ouest cochinchinois jusqu'ici délaissé par les Vietnamiens. Ils avaient permis une extension rapide de la superficie cultivée (de 552.000 en 1880 à 2.2 millions d'hectares en 1937) qui risquait même d'entraîner une insuffisance de main d'oeuvre rurale, vu la densité moyenne assez peu élevée de la colonie (II9). Les investissements de capitaux européens, surtout français, dans des entreprises diverses et nombreuses avaient créé d'autre part des industries de transformation (rizeries, brasseries, industries du bâtiment, etc) qui devaient demander une main d'oeuvre ouvrière importante. La fondation et le développement des nouveaux centres urbains comme Saïgon-Cholon constituaient aussi un facteur d'appel et d'absorption d'une partie de la population paysanne. Toutes ces transformations bouleversèrent l'une des causes anciennes

de l'expansion vietnamienne vers le Cambodge que fut le manque de terre; elles purent fixer les Vietnamiens en Cochinchine qui sembla connaître à partir du début de la seconde moitié du XIXe siècle une ère de sous-peuplement (I20). En fait elles avaient joué dans un sens contraire.

Les grands travaux hydrauliques avaient commencé, sous le gouvernement des Amiraux, à mains d'hommes; ils se poursuivirent, à partir de 1893, avec des moyens mécaniques de plus en plus puissants (I21), qui libérèrent une main d'oeuvre importante pour les nombreuses industries naissantes. L'extension des terres cultivées avait contribué à augmenter la production agricole surtout celle du riz, et par conséquent, le revenu des habitants. Ceux-ci avaient bénéficié aussi des réalisations sanitaires (oeuvre d'hygiène et d'assistance) introduites par la France; la mortalité infantile, très élevée, accusait une baisse rapide (I22). D'où une poussée démographique considérable : de 1880 à 1937, la population cochinchinoise était passée de 1.679.000 à 4.484.000 habitants, soit une augmentation de 267% (I23). L'apport d'immigrants du Nord Indochinois (50 à 60.000 personnes chaque année)(I24) permit, concurremment avec l'accroissement naturel, cette augmentation très rapide de la population cochinchinoise.

Cependant les immigrants du Nord, considérés comme plus habiles et plus travailleurs, s'installèrent seulement dans les plantations d'hévéas et les grands centres urbains de la Cochinchine orientale, en même temps que s'effectuait un glissement des Cochinchinois de la Cochinchine orientale et centrale (environ 25.000 personnes en moyenne par an) vers les nouveaux sols vierges des provinces de l'Ouest et du Transbassac. L'extension considérable et rapide des rizières de l'Ouest cochinchinois avait été l'oeuvre des Cochinchinois eux-mêmes et non celle des Vietnamiens du Nord (I25). Ces terres nouvellement conquises n'ont jamais supporté, comme c'est le cas de la Cochinchine centrale, une population assez dense. Ici le régime de propriété et d'exploitation du sol était celui des pays neufs : prédominance des moyennes et grandes propriétés détenues par les gros propriétaires européens ou vietnamiens; l'exploitation indirecte des grands domaines divisés en petits lots (5 à 10 hectares) fut confiée à des fermiers (I26). Les journaliers agricoles provenant

des provinces de l'Est et du centre y entretenaient une population sans terre, flottante, instable, sans situation fixe et prête à aller chercher ailleurs aventure et fortune; on les retrouve nombreux dans le contingent d'immigrés vietnamiens au Cambodge.

Toutes ces données expliquent que le problème de la colonisation de l'Indochine était, comme l'écrivait le Gouverneur Général, en 1937, dominé par le problème démographique du pays vietnamien et des solutions apportées (I27), c'est-à-dire des migrations intérieures. En décembre de la même année, la Commission d'Enquête dans les Territoires d'Outre-Mer créée par la Présidence du Conseil français, s'intéressa dans son Enquête n°3 au Problème des migrations intérieures, en vue d'envisager, dans un vaste mouvement de colonisation, le déplacement de la population de certains territoires vers d'autres régions au peuplement clairsemé (I28). Cette enquête effectuée dans plusieurs résidences provinciales permettait de saisir les attitudes des différents administrateurs français de l'époque, face au problème de l'immigration vietnamienne.

Henri Dupré, Administrateur adjoint des Services Civils à Stung Treng reprit le problème de manque de main d'oeuvre posé vingt-cinq ans auparavant : la mise en culture de la province, faute de bras était restée stationnaire; l'administration française locale comprit que l'immigration des Vietnamiens et des Chinois qui, encore trop faible à l'époque, n'avait pas donné de résultats au point de vue agricole, serait "seule capable d'imprimer au pays l'impulsion, l'activité, l'essor dont il a besoin et d'assurer ainsi son développement économique" (I29). En 1938 Dupré pensait aussi organiser des "migrations dirigées" pour améliorer la situation agricole déficitaire que connaissait la province de Stung Treng, peuplée de Laotiens et d'autres ethnies paresseuses par atavisme et quasi imperfectibles (I30). L'exploitation des sols alluvionnaires riches et propices de la province pourrait commencer avec la colonisation de paysans vietnamiens immigrés, à qui le Protectorat distribuerait des terres, voire même des semences, à seule charge de débroussailler convenablement et d'étendre progressivement la superficie des cultures. Pour attirer les colons vietnamiens, Dupré recommandait un dégrèvement temporaire d'impôt sur les cultures en leur faveur, et l'attribution

ultérieure de la propriété des terres cultivées - mesures qui fixeraient un certain nombre de familles paysannes. Pour contrôler et surveiller les nouveaux arrivants, il faudrait les grouper en villages, chacun dirigé par un chef vietnamien responsable de l'ordre et de l'entente de ses administrés (I31).

Pour le Résident de Kampot, l'administration française, jusqu'ici favorable à l'infiltration vietnamienne, dans laquelle elle a vu un moyen de peuplement, doublé d'un facteur de prospérité pour le pays, ne devait intervenir en aucune manière pour accentuer ou encourager ce mouvement migrateur (I32). Les résultats de la colonisation vietnamienne individuelle étaient, à tout prendre, satisfaisants, mais il ne saurait, sans inconvénient sérieux, justifier une immigration intensive, en raison de l'incompatibilité d'humeur qui existe entre Cambodgiens et Vietnamiens.

Pour le Résident de Pursat il n'était pas dans les attributions de l'administration française d'interdire, ni surtout de favoriser l'immigration des Vietnamiens (I33). L'immigrant, sujet ou protégé français, avait droit à la sollicitude du Protectorat, mais les Cambodgiens, de leur côté, avaient trop lutté en faveur de leur indépendance pour que le pays protecteur aidât à l'installation des colonies nouvelles qui, pour eux, restaient "étrangères". Le rôle du Protectorat se bornait à arbitrer le plus équitablement possible les différends que faisait naître le mouvement de migration.

Breton, contrôleur du Travail à Kg Cham, déplorait que rien n'ait été fait pour limiter qualitativement et quantitativement l'immigration des Vietnamiens (I34). Le Protectorat devait s'interdire une politique favorable à une immigration en masse des Vietnamiens qui disputaient, comme ils l'avaient déjà fait dans les provinces de Svay Rieng, Prey Veng et Kandal, la possession de terrains les plus fertiles déjà travaillés aux Cambodgiens. La France devait diriger les Vietnamiens sur les régions non encore mises en valeur de leur pays (plateaux de l'Annam et de la Cochinchine), car l'un de ses principaux rôles était de laisser au peuple Cambodgien le temps de s'adapter et de pouvoir se défendre efficacement contre l'infiltration vietnamienne.

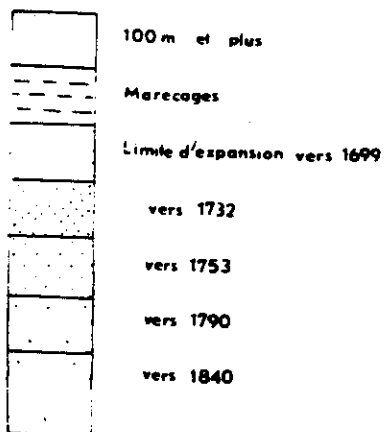
Le Bon, Résident de France à Kratié, pensait qu'il faudrait pour la province de Kratié, vaste, peu peuplée, riche de possibilités, un mouvement de colonisation qui portât uniquement sur les familles cambodgiennes venant d'autres provinces peu peuplées ou trop pauvres; favoriser l'envahissement du territoire du Cambodge par les Vietnamiens, trop différents et n'hésitant pas à exploiter et à considérer les Cambodgiens comme inférieurs, ~~état pas~~ "politiquement et socialement" souhaitable (I35).

La dernière attitude n'exprimait en fait que le souci de certains administrateurs français de tenir compte du mécontentement manifesté par les Cambodgiens - paysans et milieux urbains - contre une mainmise économique et administrative de plus en plus étroite des Vietnamiens sur le Cambodge. Ce fut vers cette époque que le Résident Supérieur Thibaudeau, dans ses discours à l'ouverture de la session de l'Assemblée Consultative du Cambodge en 1937, 1938 et 1939, devait justifier devant cette plus haute institution cambodgienne, la nécessité et le maintien d'une politique d'association entre l'oeuvre française au Cambodge et les Vietnamiens, en attendant que des Cambodgiens puissent seconder les Français dans leur pays (chap.VII). Jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'introduction des Vietnamiens fut ainsi toujours considérée comme aussi utile que nécessaire pour son action au Cambodge par le Protectorat.

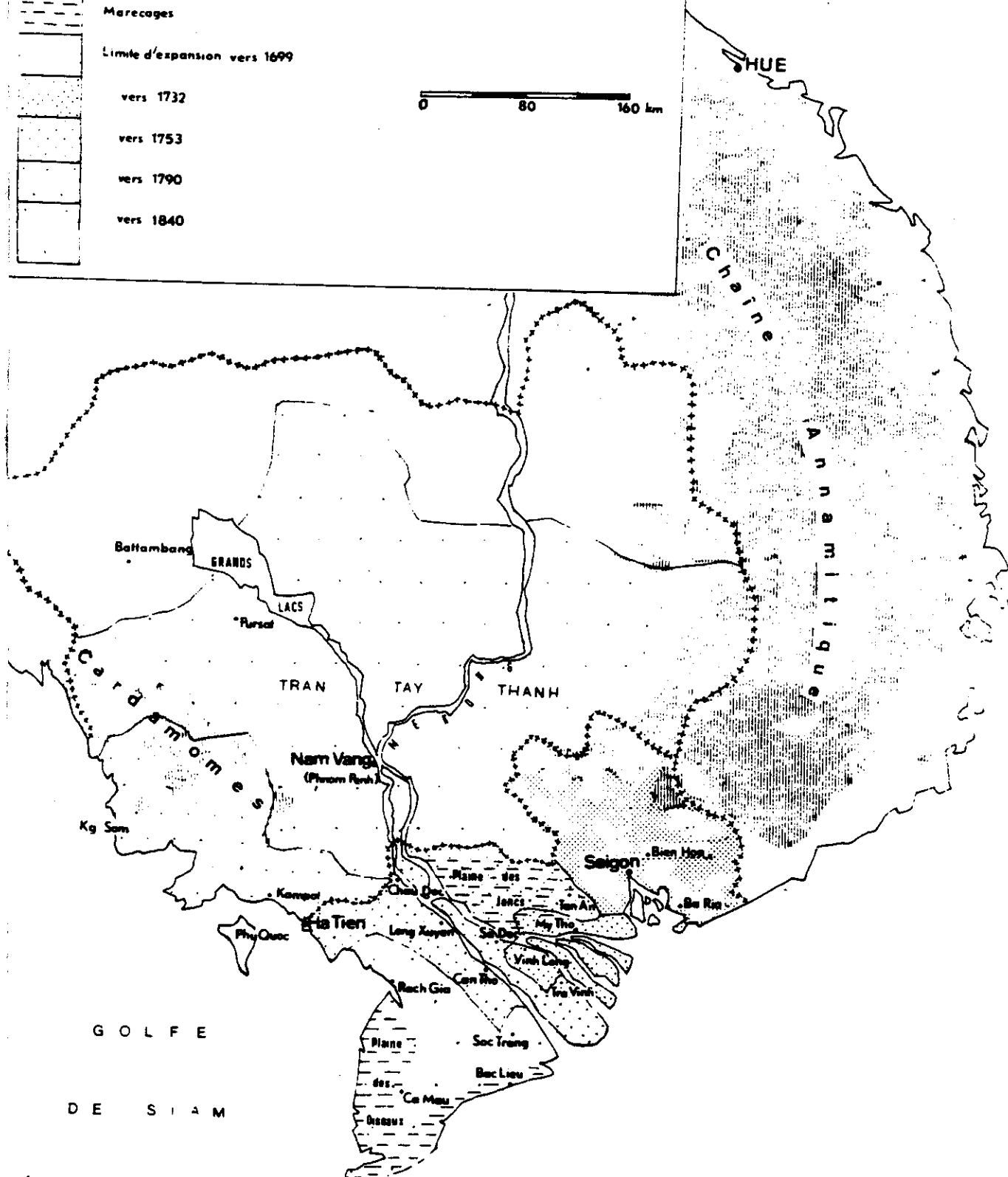
L'EGLISE CATHOLIQUE AU CAMBODGE ET L'IMMIGRATION DES VIETNAMIENS

Malgré une histoire ancienne (depuis 1555) l'évangélisation du Cambodge n'avait obtenu que de maigres résultats. Le noyau originel des chrétiens cambodgiens était constitué presque exclusivement de familles Khméro-portugaises descendant des premiers immigrés depuis le XVe siècle, il reçut par la suite un apport de Cambodgiens rachetés ou libérés de la condition d'esclavage dans la seconde moitié du XIXe siècle, ou d'un certain nombre de familles païennes (Kg Ko à Kg Thom). En tout, il n'y avait vers 1940 que six chrétientés cambodgiennes : Battambang, Chomnom, Krauchmar, Moat Krasas, Prek Luong et Kg Ko; elles comptaient à l'époque 1995 chrétiens Khmers (I36) et comprenaient souvent des habitants vietnamiens. Les missionnaires qui se succédèrent au Cambodge attachèrent peu d'importance à la population cambod-

L'EXPANSION VIETNAMIENNE DANS LE DELTA DU MEKONG.



0 80 160 km



(carte approximative établie d'après les
étapes de l'expansion vietnamienne)

gienne; ils s'intéressèrent surtout aux Vietnamiens immigrés (chap.I). La raison de cette préférence tenait au jugement généralement admis par les missionnaires qu'on ne pouvait rien obtenir du groupe cambodgien. Un supérieur de la Mission, par son zèle, avait joué vers la fin de la première moitié du XIXe siècle et dans le début du Protectorat, un rôle important dans l'orientation de l'Eglise chrétienne vers l'évangélisation des Vietnamiens et dans l'histoire du Cambodge : Mgr Miche.

Le rôle de Mgr Miche dans l'établissement du Protectorat

Jean-Claude Miche, missionnaire de la Société des Missions Etrangères, arriva en 1813 à Battambang, après un court séjour à Bangkok où il avait connu le prince cambodgien Ang Duong (137). Ce séjour lui permit d'assister directement aux bouleversements que traversait à l'époque le Cambodge, soumis à l'occupation vietnamienne, aux efforts de Minh Mang pour annexer tout le pays Khmer pendant le règne de la reine Ang Mey, à la révolte des Cambodgiens qui s'ensuivit, à la guerre de six ans que se livrèrent, à partir de 1840, Cambodgiens et Siamois d'un côté et Vietnamiens de l'autre.

Peu après son accession au trône en 1847, le roi Ang Duong qui projetait d'entrer en relation avec l'Europe afin de trouver un appui dans sa situation difficile de double vassalité, députa quelques chrétiens pour inviter Mgr Miche, devenu Evêque de Danrara en 1848, et coadjuteur de Mgr Lefebvre, à venir s'installer à Pinhalu (138). Peu de temps après, en 1852, Mgr Miche devint supérieur du Vicariat naissant du Cambodge - Laos, qui venait d'être détaché de la Cochinchine occidentale. Il travailla à reconstituer la Mission détruite par plusieurs années de troubles et de guerre; le nombre des chrétiens augmenta, mais dominait l'élément vietnamien fuyant les persécutions de son pays ou bien attiré par le commerce ou l'esprit d'aventure.

Le Cambodge que les missionnaires chassés de Cochinchine considéraient comme terre de refuge pour se consacrer aux païens et chrétiens vietnamiens, se trouva plus ou moins sous l'influence de Hué. En 1851, Mgr Miche croyait même que la chute plus ou moins prochaine du royaume Khmer, envahi par les Cochinchinois - hostiles

au Christianisme - n'était plus chose douteuse; il manifesta sa crainte de voir, de ce fait, s'étendre les persécutions antichrétiennes vers le Cambodge (I39). En 1853 les mandarins vietnamiens, soupçonnant qu'il réunissait auprès de lui tous les chrétiens cochinchinois pour en faire un corps d'invasion toujours prêt à tomber sur eux à l'improviste, envoyèrent un messenger au roi Ang Duong lui demandant l'extradition de Mgr Miche, avec la menace de la guerre en cas de refus (I40). Ce fut probablement contre cette menace vietnamienne que Mgr Miche poussa le roi Ang Duong à écrire, en novembre 1853, une lettre à Napoléon III; comme les missionnaires français au Vietnam, il chercha à établir des relations entre le Cambodge et la France, cette dernière pourrait apporter la protection aux Chrétiens du Cambodge et au pays Khmer.

Une autre considération motivait les démarches de Mgr Miche. La Mission a rencontré elle-même de réelles difficultés au Cambodge. Les missionnaires pouvaient circuler librement dans le pays, bâtir des églises, exercer le culte chrétien et prêcher partout la religion catholique; mais cette liberté était toute précaire, n'étant stipulée dans aucun traité. Le roi et les mandarins hostiles pourraient exercer ainsi une pression morale sur les chrétiens (I41). Les efforts de Mgr Miche tendirent alors à pousser la France à obtenir de la Cour d'Oudong un traité ou un édit qui conférât aux Cambodgiens une liberté réelle d'embrasser la religion chrétienne (I42). Au cours de la Mission de Charles de Montigny en 1856, à Kampot, il a failli réaliser ce vœu : les articles IO et II du projet de convention commerciale et religieuse franco-khmère traitèrent de la liberté de la religion chrétienne au Cambodge; mais malgré les démarches insistantes des missionnaires, dont Mgr Miche, le roi Ang Duong éluda finalement la signature de cette convention (I43).

La situation empirait encore pour la Mission avec les troubles intérieurs. En 1859 Mgr Miche souffrit de voir l'expédition française en Cochinchine traîner en longueur; si la France ne devenait pas voisine ou ne faisait un traité avec le Cambodge, la situation de la Mission serait "plus insupportable qu'une persécution ouverte", du fait que le roi Ang Duong prêtant l'oreille aux mandarins cochinchinois qui se disaient vainqueurs sur les Français, traitait les missionnaires en "parias" (I44). La guerre

entre le Cambodge et la Cochinchine en 1860 entrava encore fortement l'administration de la Mission : tous les chrétiens furent employés soit à la corvée, soit à l'armée; il ne restait que les femmes et les enfants dans les églises et tous les efforts d'évangélisation n'obtinrent que le baptême de 40 Cochinchinois (I45). Mais, plus grave encore, ce fut le bouleversement qui survint en 1860. Le prince Si Votha éleva l'étendard de la révolte, chassa le nouveau roi Norodom de la capitale, massacra un grand nombre de chrétiens, détruisit les chrétientés (I46); Mgr Miche crut même que la Mission allait être anéantie.

Enfin ce fut un climat de paix au Cambodge que Mgr Miche rechercha pour les Vietnamiens fugitifs. Plus de deux siècles d'efforts de la Mission restaient infructueux parmi les Cambodgiens. L'insuccès, d'après Mgr Miche, serait inhérent à leur caractère et à leur organisation sociale :

" L'indolence et l'apathie de ce peuple Khmer qui ne raisonne pas, son habitude de n'apprécier les choses qu'autant qu'elles peuvent servir à son bien-être matériel, l'influence de ces bonzes qui fourmillent dans le pays et se trouvent partout, la crainte servile qui le fait ramper sur les traces de ses maîtres, l'esclavage, l'usure la plus révoltante et la polygamie, voilà les liens de fer qui enchaînent ce peuple abâtardi aux pieds de ses idoles" (I47).

Le moyen de faire progresser la religion chrétienne dans ce pays était d'acheter les esclaves en acquittant leurs dettes, de pourvoir à leurs besoins jusqu'à leur baptême et, souvent, au-delà (I48); mais c'était une voie longue et très dispendieuse. Mgr Miche regardait donc comme inutile les efforts pour convertir les Cambodgiens et, pour le succès de la Mission : "il faut que cette race se fonde avec la race annamite, et alors tout ira bien" (I49). Il exprimait en 1861 son espoir de voir la Mission du Cambodge devenir plus fructueuse, lorsque, après le succès de l'expédition française en Cochinchine, les efforts des missionnaires se porteraient vers la frontière où il y avait beaucoup de villages cochinchinois placés sur le territoire cambodgien (I50). Une paix intérieure serait donc nécessaire pour l'œuvre d'évangélisation et pour accueillir les réfugiés cochinchinois qui arrivèrent nombreux au Cambodge fin 1862.

Mgr Miche s'activa à faire intervenir la France déjà établie dans les trois provinces de la Cochinchine orientale, dans les affaires du Cambodge. Il arriva à Saïgon, en juin 1863, comme émissaire de Norodom pour rapporter au Contre-amiral De La-grandière le désir du roi de réclamer la protection de la France contre le Siam (151); le gouverneur de Cochinchine demanda même à l'Evêque de continuer les rapports avec lui et avec les officiers Français envoyés au Cambodge pour les "tenir au courant des affaires du Cambodge si intéressantes au double point de vue politique et religieux" (152). Mgr Miche voyait tous ses efforts couronnés de succès avec l'établissement du Protectorat français sur le Cambodge; le traité du 11 août 1863 stipulait dans son article 15 que :

" Les missionnaires auront le droit de prêcher et d'enseigner. Ils pourront, avec l'autorisation du gouvernement Cambodgien, construire des églises, des séminaires, des écoles, des hôpitaux, des couvents et autres édifices pieux, sur tous les points du royaume du Cambodge" (153).

L'orientation de la Mission vers les Vietnamiens

Cette liberté de la religion chrétienne n'intéressait pas en fait le peuple Khmer. Le "préjugé" qui voulait qu'il était "inutile d'entreprendre de convertir un Cambodgien" exprimé fréquemment sous la plume de Mgr Miche, gardait de sa valeur à toutes les époques de l'histoire de la Mission (154). Basé sur la conception que le Cambodgien restait trop inséré dans ses traditions ou que le Cambodge serait immanquablement colonisé et assimilé par les Vietnamiens, comme l'avait exprimé Mgr Miche en 1851, le Père Louvet, un missionnaire apostolique, auteur de "La Cochinchine religieuse" avance sa conviction que l'évangélisation du peuple vietnamien rejoignait finalement les considérations politiques de la France. Après avoir présenté un rapide exposé historique sur la poussée de la nation vietnamienne en Indochine dans les siècles précédents, le missionnaire constate que "le mouvement de croissance et d'expansion de la race annamite" se continuait encore dans les années 1885 : déjà le Cambodge tout entier était envahi chaque jour par "cette agglomération débordante" qui remontait le long des rives du Mékong et s'établissait jusque dans les plaines fertiles du Laos (155). Les Cambodgiens et les Laotiens seraient avant une époque éloignée, absorbés

par les Vietnamiens qui domineraient alors la moitié de la péninsule indochinoise, l'autre partie occidentale étant occupée par les Siamois, rivaux et appuyés par les Anglais. "Un choc violent", conséquence de la situation, opposerait les Vietnamiens aux Siamois; la France, afin d'éviter un nouveau déboire devant les Anglais comme celui qui s'était produit aux Indes, devait s'assimiler le plus tôt possible cette race annamite si intelligente et si expansive, et le meilleur moyen pour en arriver là c'est de la faire chrétienne et catholique" (I56). La France aurait alors dans le groupe Vietnamien un point d'appui sérieux pour résister à l'influence de l'Angleterre protestante; autrement le Viet Nam, demeuré païen ne serait jamais français (I57).

Ce préjugé conduisit les évêques qui se succédèrent au Cambodge à miser sur la prééminence progressive des Vietnamiens dans ce pays et à adopter une attitude analogue à celle observée dans l'administration du Protectorat (I58). Cette orientation les amenait à porter leurs efforts pastoraux sur les Vietnamiens et à voir dans l'immigration vietnamienne - mouvement qui apporterait d'autres éléments à évangéliser - un moyen de faire progresser la religion catholique. L'augmentation subite de la population chrétienne due à l'arrivée massive des Vietnamiens qui fuyaient l'insécurité et les persécutions qui accompagnèrent l'occupation française des trois provinces orientales de la Cochinchine, ne faisait que confirmer cet espoir (chap.III). En 1861 Mgr Miche avait déjà formulé son désir d'élargir la Mission du Cambodge aux provinces cochinchinoises de Chau Doc et de Ha Tien (I59) pour offrir un vaste champ au zèle des missionnaires; ces deux provinces furent annexées, en 1870, à la Mission de Phnom Penh.

Cette décision ne fit qu'accentuer encore le déplacement des Vietnamiens-chrétiens ou non - de ces deux provinces vers le Cambodge, d'autant plus que ce pays était sous-peuplé, et que d'immenses terres en friche permettaient la fondation de nouvelles chrétientés (I60). Les exemples d'aide de la Mission aux immigrés Vietnamiens abondent; elle louait ou obtenait en concession des terres pour eux, leur donnait de l'argent pour les premières installations, intervenait auprès de l'autorité Khmère pour défendre ces établissements (chap.V). Elle aidait aussi ses chrétiens vietnamiens à trouver des postes dans l'adminis-

tration française ou à fournir des journaliers pour les différents travaux. Par contre peu d'efforts furent tentés du côté des Cambodgiens. Les missionnaires qui avaient la charge à la fois de la chrétienté vietnamienne et d'une chrétienté cambodgienne étaient souvent accaparés par la première et laissaient vivoter (Moat Krasas) ou même périr (Ta Om cambodgien) l'autre (I61).

Négligeant les Cambodgiens, le Supérieur de la Mission et de nombreux missionnaires partirent s'installer en Cochinchine. Ceux qui restèrent ne s'intéressèrent que presque exclusivement à l'élément vietnamien. L'étude de la langue cambodgienne devint facultative pour le programme d'instruction du jeune missionnaire envoyé par le Saint Siège, elle cédait la place à la langue vietnamienne qui fut la seule utilisée dans le Vicariat apostolique (I62). On comprendrait alors mal les propos de satisfaction qu'exprima, en 1883, le compte-rendu des Missions Etrangères : la race cambodgienne, abâtardie "sous la malsaine influence du bouddhisme (...) finirait par disparaître un jour, absorbée par la race annamite, si le Christianisme ne venait lui infuser une nouvelle vitalité" (I63).

Il y eut des missionnaires qui voulurent résister à la préoccupation de la Mission vers les seuls Vietnamiens. Le Père Barreau, passant outre à la conviction de ses supérieurs et ses collègues qu'il était impossible de faire des chrétiens parmi les Cambodgiens, regardait la Mission comme moins obligée envers les Vietnamiens que les prêtres avaient appelé et attiré de Cochinchine à force de riz et d'autres secours (I64). Il avait tenté, en 1864, la fondation d'une chrétienté cambodgienne à Moat Krasas; la colonie connut un début de prospérité et les résultats auraient été plus considérables encore si le supérieur de la Mission Aussoleil, qui avait juré qu'"on ne pourrait rien faire parmi les Cambodgiens au Cambodge", n'y avait mis obstacle en privant le Père Barreau de subsides pécuniaires dans un temps de famines (I65). La chrétienté cambodgienne végétait dès le milieu de 1865, avant d'être ruinée complètement au cours de l'insurrection de 1885-1886, et remplacée par une autre chrétienté vietnamienne.

En 1902, dix missionnaires adressèrent aux Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, une note demandant que la Mission du Cambodge fût détachée des deux provinces de Cochinchine (I66). La même année, le Père Lazard reprit sa plaidoirie pour la séparation de Chau Doc et de Ha Tien et pour l'enseignement de la langue cambodgienne aux nouveaux missionnaires (I67). Il parlait des échecs de l'envoi des jeunes cambodgiens au séminaire de la Mission en Cochinchine en vue de former des maîtres d'école et des catéchistes pour les chrétiens cambodgiens : arrivés au milieu des enfants vietnamiens qu'ils détestaient et qui les détestaient, obligés d'apprendre et de parler le Vietnamien, de changer d'habit et de mœurs, ils ne pouvaient y vivre (I68). Cette situation dura jusqu'en 1955; pour des raisons d'ordre économique et financier, la division de la Mission était regardée comme impossible, parce que la quasi-totalité des biens ecclésiastiques étaient situés sur la partie Cochinchinoise (I69). Déjà liée au cours des siècles précédents avec les Vietnamiens immigrés, la Mission catholique accentuait encore, pendant la période coloniale, ses efforts d'évangélisation sur les milieux vietnamiens dont elle cherchait à favoriser l'infiltration au Cambodge.

x

x

x

Les positions adoptées par les Français sur le rôle des Vietnamiens au Cambodge - attitudes plus ou moins nuancées dues à des conjonctures intérieures ou extérieures, et pour une période déterminée, - furent variées : moyen d'action politique (jouer de la rivalité des deux peuples pour asseoir ou faire progresser la domination française en Indochine), impératif économique, mission civilisatrice des Vietnamiens, évangélisation du pays Khmer. Mais ces différentes attitudes reflétaient un souci dominant des Français de s'appuyer, au Cambodge, sur les Vietnamiens et, par suite, leur conviction à la nécessité d'un courant migratoire à partir du Viet Nam vers le pays Khmer.

Deuxième Partie

L'IMPLANTATION DES IMMIGRES

VIETNAMIENS AU CAMBODGE

APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE

Le mouvement continu d'immigration vietnamienne au Cambodge a permis la constitution dans ce pays, d'une colonie étrangère, dont l'importance numérique s'affirmait de jour en jour. Composée de divers éléments, différents par leur origine sociale, leur métier, leur pratique religieuse et leur mode de vie, elle pouvait être groupée en quatre catégories : pêcheurs, paysans, population urbaine et main d'oeuvre des plantations. L'établissement de chaque groupe d'immigrés s'était déroulé selon des processus variés et accompagné, à leur profit, de l'accaparement presque total de certains secteurs économiques, de fonctions urbaines et de l'administration coloniale, et ce, au détriment de la population Khmère. Les conséquences de cette situation ont abouti, lentement mais inexorablement, sur le plan des rapports entre les immigrés et les autochtones, à des tensions qui dégénérèrent souvent en frictions sanglantes.

Chapitre IV

LA COLONIE VIETNAMIENNE DES PECHEURS

Les eaux douces du Cambodge renferment une richesse ichthyologique très abondante. Elle est due à l'envahissement annuel, à partir du mois de juillet, des eaux du Mékong en crue dans la zone de la forêt inondée qui entoure les beng longeant le fleuve et ses différents bras et les Lacs, lesquels voient à cette époque leur superficie tripler (de 3000 à 10000 km²). En même temps que les eaux, les poissons quittent le Mékong et remontent le Tonlé Sap vers les Lacs et les prek vers les beng; car la période de la ponte correspond à cette migration et les poissons trouvent dans la forêt inondée à la fois, une frayère par ses arbres et, une zone d'alimentation remarquable par la richesse en plancton. A partir du mois de novembre les poissons, conduits par le courant de décrue, quittent la forêt pour redescendre vers les beng et les Lacs, avant de regagner à des dates fixes le fleuve (1). Le cycle régulier de la crue et de la décrue domine ainsi tous les problèmes de la migration des poissons et de la pêche : c'est précisément pendant la période de décrue et des basses eaux que se situe la saison de pêche. Mais jusqu'à une date récente la pêche au Cambodge était restée artisanale, pratiquée par le paysan Khmer, exclusivement pour la consommation familiale. La situation a changé avec l'arrivée massive des Vietnamiens à partir du XIXe siècle.

L'ARRIVEE DES PECHEURS VIETNAMIENS
ET L'AFFERMAGE DE LA PECHE

La présence des pêcheurs vietnamiens dans les Lacs Cambodgiens semble remonter à une date assez lointaine : on a vu que les deux mille prisonniers vietnamiens installés sur leurs rives vers 1699 par le roi Chei Cherda IV étaient probablement des pêcheurs. Vers 1755 Mgr Lefebvre constatait déjà le déplacement annuel de nombreux pêcheurs cochinchinois vers cette mer intérieure. Mais c'étaient surtout des pêcheurs saisonniers qui ne se fixèrent pas dans le pays Khmer. Le fait devint capital avec l'arrivée, au début du XIXe siècle, à la faveur de l'occupation vietnamienne, des premiers pêcheurs professionnels vietnamiens (2). Leclère a donné en 1901 la biographie d'un de ces pêcheurs, Lê Thuong Tiêng : vers 1830 le père de celui-ci s'était installé à Snoc Trou où il commença à défricher la forêt; vers 1846 il vint, avec son fils Lê Thuong Tiêng, pêcher dans les Lacs et en devint le principal pêcheur (3). Les archives de la Chrétienté de Battambang signalent l'installation des pêcheurs vietnamiens sur le Stung Sangker, à Khsach Pucy vers cette date (et à Peam Sema vers 1860) (4). Les écrits des premiers voyageurs européens (Bouilleveaux, Mouhot) montrent aussi qu'il existait une migration saisonnière importante des pêcheurs cochinchinois vers les Lacs où ils constituèrent déjà un élément très actif, exploitant presque exclusivement la pêche au Cambodge (chap.I).

Après l'établissement du Protectorat en 1863 l'immigration des pêcheurs prit de l'ampleur. En octobre 1864 De Lagrée avançait un chiffre de 3 à 4 mille Vietnamiens se déplaçant annuellement vers les Lacs et, pendant toute la durée de la saison sèche, environ 30 000 personnes s'établissaient alors sur leurs rives tandis que 4 000 barques en sillonnaient la surface (5). Les conditions leur étaient favorables. D'abord la sécurité apportée par la France ainsi que les mesures qu'allait prendre celle-ci pour encourager ses sujets Cochinchinois : la liberté d'immigration et d'exploitation de la pêche. Jusque-là en effet des pêcheurs vietnamiens immigrés devaient payer à la couronne Khmère un droit d'entrée de cinq ou six ligatures par tête et

une retenue d'un dixième, faite à la douane sur leurs produits de pêche; (les Cochinchinois échappaient facilement au droit de passage et il était constant qu'un millier de pêcheurs au plus le subissent chaque année) (6). La suppression du droit de passage que la France obtint en janvier 1865 pour les Cochinchinois sujets français (ceux des trois provinces orientales) ne faisait que favoriser le déplacement de ceux-ci vers les pêcheries cambodgiennes (cf. chap. III). De Carné qui explorait le Cambodge en 1866 constatait, en effet, que les Vietnamiens étaient presque les seuls à exploiter l'industrie de la pêche de ce pays : ils remontaient jusqu'au Tonlé Sap et aux Lacs où plusieurs milliers de leurs barques se livraient à la capture des poissons qu'ils salaient et faisaient sécher (7).

La suppression du droit de passage n'était probablement pas effective, car en 1868 le Protectorat déplora, en effet, qu'il y avait seulement "un petit nombre" de pêcheurs vietnamiens qui étaient venus lui demander le laissez-passer pour aller se livrer à la pêche dans les Lacs. Le Représentant Moura en attribuait la cause au droit dit de capitation que de tout temps le gouvernement cambodgien avait exigé des Vietnamiens seuls, un tribut de cinq ligatures par homme d'équipage pour toutes les barques circulant sur les eaux du royaume : "impôt exceptionnel, humiliant, injuste et ruineux" pour les sujets français. (8). En faisant voir au roi Norodom "l'injustice de cette taxe et les mauvais effets qu'elle produisait pour les intérêts" du Cambodge, Moura obtint la suppression de ce tribut, à l'exception de celui de la retenue du dixième par les douanes; il exprimait son espérance que cette nouvelle mesure donnerait en 1869 des résultats encourageants pour l'immigration cochinchinoise :

" Nos Annamites peuvent se livrer à cette pêche avec avantage; ils devraient venir ici avec leurs barques chargées de sel de riz, bétel, etc ... ils trouveraient, dans le lac même, à vendre leurs denrées un bon prix et retourneraient en Cochinchine avec un chargement de poisson" (9).

Bien que cette mesure n'ait pas été rigoureusement exécutée par les douanes Cambodgiennes l'immigration vietnamienne ne se ralentit pas; d'ailleurs les personnes lésées avaient la faculté de venir s'en plaindre au Protectorat dès leur arrivée

à Phnom Penh (10). Ce fut vers cette époque aussi que l'amiral Ohier, Gouverneur de la Cochinchine, envoya Moura en mission dans les Lacs pour faire une enquête sur l'existence, dans la partie Nord-Ouest (restée sous l'autorité de Bangkok), d'un cordon de douanes siamoises destinées à percevoir les droits sur des barques qui se livraient à l'industrie de la pêche. Dans une lettre l'amiral demanda à Bangkok de faire cesser l'application de cette mesure de perception "si préjudiciable aux Annamites, sujets de l'Empereur Français et aux Cambodgiens Ses protégés" (11): la convention franco-siamoise de juillet 1870 consacrait par la suite la neutralisation des eaux des Lacs et exemptait les pêcheurs de différentes nationalités établis sur leurs rives, de toute sorte d'impôt d'exploitations, sauf un droit sur l'exportation.

L'immigration des pêcheurs Vietnamiens trouvait une autre condition favorable : l'affermage et la commercialisation des pêcheries. Selon Delvert, les Vietnamiens, en venant au Cambodge, avaient apporté un instrument efficace : la grande senne embarquée qui permettait une capture importante des poissons (12). En pêchant pour vendre - à la différence des Cambodgiens qui le faisaient pour la consommation familiale - ils avaient provoqué la commercialisation de la pêche, et orienté cette activité vers un but purement lucratif. C'est ainsi que la pêche des Lacs procurait, vers le milieu du XIXe siècle, au père de Lê Thuong Tiêng environ 1000 piculs de poissons et un bénéfice de 1000 à 1500 piastres par an (13). Dès 1845, au total, 2400 tonnes de poissons auraient été prises et vendues (14), et les poissons secs constituaient dans les premières décennies du XIXe siècle un des articles que la Cochinchine se procurait au Cambodge (15). En 1864, De Lagrée pensait que la pêche des Lacs était "incontestablement la plus grande et la plus vraie" de toutes les richesses du Cambodge : la production annuelle était alors estimée à 120 - 150 000 piculs (16), et le fait que les Vietnamiens qui se livraient à la pêche d'exportation ne s'enrichissaient pas rapidement, tenait plutôt à la faiblesse des moyens d'exploitation et de leurs avances de fonds, et à leur négligence professionnelle (17). Mais la pêche était déjà tenue pour une si bonne affaire que l'on voyait des Vietnamiens emprunter, même

à un intérêt de cent pour cent l'argent nécessaire à l'achat du sel pour saler les poissons (18).

L'installation des pêcheurs Vietnamiens provoquait un phénomène socio-économique important. Traditionnellement la pêche au Cambodge était une exploitation libre accessible à tous les paysans; elle n'était pas encore affermée en octobre 1864 (19). L'arrivée des pêcheurs professionnels vietnamiens, en provoquant "l'extension et la commercialisation de la pêche, valorisa la production piscicole qui devint, dès l'avènement du Protectorat la plus grande richesse du royaume. Ce phénomène d'industrialisation de la pêche ne cessa de se confirmer à mesure que se poursuivait l'immigration vietnamienne. La location des pêcheries apparaissait alors comme un moyen de retirer le plus possible de profit; les Chinois, riches et industriels, rêvaient d'être des fermiers généraux des pêcheries qu'ils cédaient à des Vietnamiens, les ministres d'y trouver une nouvelle source de bénéfice pour leur apanage, et le roi Norodom, en butte à des grands besoins d'argent pour les travaux d'établissement d'un nouveau palais à Phnom Penh (1866), un expédient de fortune (20). Dans les premières années du Protectorat, probablement en 1865, le droit de pêche dans le royaume jusque là libre, fut concédé à des fermiers généraux, le plus souvent chinois, qui sous-louaient ensuite leurs lots à des sous-traitants (21). Cette innovation accentuait le caractère commercial de la pêche. La pêche commerciale nécessitait des capitaux : désormais ceux qui en disposaient détenaient le monopole des pêcheries, et c'étaient surtout des Chinois, mais aussi des Vietnamiens tel que Lê Thuong Tiêng qui disposait annuellement d'un fond de roulement de 15 000 piastres, ou ce Lai Tieng, Vietnamien catholique de Phnom Penh, patron pêcheur à Snoc Trou qui réalisait annuellement 173 barres d'argent de bénéfice net (22).

A la différence de la pêche familiale où il n'y a aucune organisation et aucune trace de salariat, la pêche industrielle emploie des gros engins qui nécessitent l'existence d'une main d'oeuvre. Elle se présente toujours sous la forme d'une entreprise : en général les lots de pêcheries sont affermés à de gros fermiers qui sous-afferment eux-mêmes leurs parcelles,

mais malgré cette division, l'exploitant, en dernier ressort, se trouve encore devant une petite entreprise qui réclame, outre des capitaux, du matériel et du personnel. L'exploitant est un entrepreneur qui emploie de nombreux coolies pour effectuer sa campagne de pêche (23). Sous sa forme commerciale, la pêche établit donc une nette distinction entre exploitants des pêcheries ou patrons-pêcheurs, presque toujours Vietnamiens (les fermiers généraux étaient, par contre, Chinois), et sur lesquels repose l'organisation technique professionnelle et économique de la pêche; et les coolies-pêcheurs. Les patrons-pêcheurs avaient intérêt à développer la pêche commerciale et à la rendre la plus efficace possible. Mais ils ont toujours éprouvé beaucoup de difficulté à recruter le personnel; ces difficultés tenaient, d'une part, à ce que le métier des coolies-pêcheurs est un métier très dur, et d'autre part, à ce que les Cambodgiens s'étaient abstenus de ces besognes. Aussi les patrons des pêcheries faisaient-ils appel à des étrangers, surtout à leurs compatriotes, les pêcheurs Vietnamiens, dont les techniques de pêche se révélèrent supérieures (24).

Dès lors l'immigration des pêcheurs vietnamiens s'imposait comme une nécessité à l'exploitation des pêcheries du Cambodge. Les chiffres manquent, mais les quelques données statistiques disponibles montrent bien l'ampleur du courant. En 1879, Moura trouvait, parmi la population des pêcheurs des Lacs (12 à 14 000 âmes, femmes et enfants compris), un très grand nombre de Vietnamiens du Cambodge et de la Cochinchine française (25). La migration intérieure s'établit à partir de la Plaine des Quatre-Bras où s'étaient déjà installés des noyaux d'immigrés vietnamiens; mais il semble que ceux-ci ne fournirent, au moins dans le début, qu'un faible contingent de pêcheurs vers les Lacs. L'essentiel de la colonie de pêcheurs vietnamiens venait en effet de la Cochinchine, attirés par la richesse fabuleuse des Lacs ou amenés par les patrons-pêcheurs, descendus ou habitant en Cochinchine : en 1873, Delaporte dénombre 12 000 pêcheurs "cochinchinois" sur leurs eaux poissonneuses. (26).

Le mouvement d'immigration devint plus intense sous le gouvernement de Le Myre de Vilers; vers ces années les comptere rendus des Missions Etrangères commencèrent à parler de la pré-

sence des immigrants Vietnamiens dans l'Ouest du pays (Battambang). En 1880, Buchard donna un chiffre d'environ 30 000 pour la population flottante de pêcheurs Siamois, Malais, Chinois, Vietnamiens, sur les Lacs (27). Le dernier groupe, dont quelques éléments étaient originaires de la Cochinchine, mais dont le plus grand contingent était fourni par le Bassac et le Cambodge, l'emportait, en nombre, sur les autres, et son rôle était de premier plan dans l'exploitation de la pêche :

" par leur courage et leur activité /contraste frappant avec la paresse et l'indolence des Cambodgiens et Siamois/ ils constituent les vrais pêcheurs du Tonly-Sap/ les Lacs/ . Peuple nomade par excellence, portant tout avec lui dans sa barque, il est fait pour vivre sur l'eau, et le Grand Lac lui appartient.

Presque toutes les grandes pêcheries sont sous les ordres d'un Annamite, et il n'est pas rare de voir des bénéfices annuels de 15 000 francs" (28).

La plaine des Quatre-Bras était touchée aussi par l'immigration des pêcheurs Cochinchinois. La Résidence de Banam qui s'étendait, en 1886, sur la rive gauche du Fleuve antérieur (Prey Veng, Baphnom, Peam Chor), remarquable par le nombre de ses pêcheries, voyait, chaque année, "les indigènes et principalement des Annamites, venus spécialement pour la saison des pêches au Cambodge", s'installer sur ses nombreux cours d'eau(29). Ce même phénomène de déplacement saisonnier devait s'établir aussi entre la Cochinchine et la vaste dépression du Srok de Loeuk Dèk, domaine de riches pêcheries, qui s'étale entre les deux bras du Mékong jusqu'à Chau Doc. Migration humaine qui n'atteignait pas l'ampleur de celle qui intéressait les Lacs; mais comme dans celle-ci certains éléments se fixèrent déjà définitivement au Cambodge, au lieu de redescendre en Cochinchine après chaque saison de pêche.

Une certaine pause eut lieu pendant les années d'insurrection de 1885-1886, mais par la suite le mouvement d'immigration des Vietnamiens de Cochinchine vers les Lacs reprenait de plus belle, devenait plus intense (30). Dès la dernière décennie du XIXe siècle les premières chrétientés de pêcheurs apparurent sur les rives des Lacs. De nouveaux procédés de pêche furent introduits qui accentuaient son caractère commercial : les samras

et les barrages à chambre de capture dans les plaines des Lacs à partir de 1920, les barrages du prek (à partir de 1930) et les day (à partir de 1934) dans la plaine des Quatre-Bras (31). Les flots d'immigrés Vietnamiens arrivèrent sans cesse; en 1922, on voyait encore s'établir sur la rive Nord-Ouest des Lacs, depuis un an, deux, cinq et même dix, de nombreux pêcheurs Vietnamiens chrétiens ou non, venus de Battambang, de Phnom Penh, de Meak Krasas, de Cu Lao Gieng (Cochinchine) (32). En 1925, Lebas écrivait que les Vietnamiens formaient toujours la majorité de la population des Lacs pendant la période de pêche; ils venaient principalement de la province cochinchinoise de Bassac (33). Vers 1945 de nombreux patrons-pêcheurs qui descendaient, dès le mois d'Août, à Saigon, faire leurs provisions de sel et de matériel divers pour la campagne de pêche à venir, ramenaient quelques familles de coolies, elles se louaient pour toute la saison de la pêche et, la plupart des temps, demeuraient ensuite au Cambodge, s'ajoutant à la masse des anciens immigrants vietnamiens (34).

De caractère spontané, il ne semble pas que l'immigration des pêcheurs Vietnamiens a été un mouvement organisé. Certes, c'était un phénomène de migration portant, pendant la période de pêche, sur une colonie nombreuse, mais l'immigration était familiale ou se faisait par petits groupes. Souvent quelques familles s'associaient dans le cadre d'une petite entreprise, ou s'engageaient pour un patron-pêcheur; mais ce n'était jamais une collectivité importante qui se déplaçait d'un coup comme ce fut le cas de l'immigration organisée de la main d'oeuvre des plantations d'hévéas. A la différence de l'immigration paysanne, toujours individuelle ou familiale, diffuse durant toute l'année, celle des pêcheurs ne portait que sur les quelques mois de la saison de pêche et apparaissait plus collective.

Les résultats de l'immigration furent d'une réelle ampleur. Les Vietnamiens dominaient, par leur nombre et leur technique, dans les pêcheries. Sur les rives des Lacs, des beng et des cours d'eau poissonneuse, les villages vietnamiens se formèrent, grandirent, qui vivaient exclusivement ou presque de l'exploitation de la pêche.

LES COLONIES PERMANENTES DES PECHEURS VIETNAMIENS

Au Cambodge, la majeure partie des pêcheurs Vietnamiens et les Cochinchinois immigrés saisonnièrement, s'installèrent sur les lieux de pêche dans des villages provisoires dont l'existence et la vie ne duraient que le temps de la saison des basses eaux. Mais à part ces installations éphémères établies pour les besoins de l'exploitation il existait des établissements permanents dans lesquels se groupaient les pêcheurs Vietnamiens. Villages fixes établis sur terre ou agglomérations flottantes dont le site variait suivant les saisons, ils marquaient bien l'implantation effective d'un groupe étranger, à la fois par la race et par la profession. Ces colonies permanentes se rencontraient principalement sur les rives des Lacs, dans la plaine des Quatre-Bras et, dans une moindre mesure, sur les côtes du Golfe du Siam.

Les colonies de la Plaine des Lacs

Bien que les statistiques donnent souvent des chiffres d'estimation (tableau 8) qui varient d'une façon incohérente, l'évolution globale montre que la population vietnamienne des provinces riveraines des Lacs a subi une augmentation à peu près continue et importante. La province de Kg Chhnang, située sur l'entrée des Lacs accuse une croissance considérable : environ 7 600 en quinze ans, entre 1907 et 1921; celles de Kg Thom, de Battambang et de Pursat suivant un rythme de croissance plus lent. Par contre pour la province de Siemreap l'élément Vietnamien est resté presque stationnaire; elle diminue même à partir de 1939.

Tableau 8 ./.

Tableau 7 : Accroissement de la population
vietnamienne de la Plaine des Lacs*.

Provinces	I900	I907	I9II	I92I	I926	I93I	I939	vers I94I	I950 **
Battambang	-	-	7000 ***	69II ***	6402	5000	6I5I	-	I5923
Kg Chhnang	2069	4892	59I8	I2499	I298I	II000	I3800	24000	I6773
Kg Thom	2000	786	II46	54I7	8II	5500	3300	2000	53IO
Pursat	3000	I523	-	4I89	4I89	4500	6430	6000	9646
Siemreap	-	-	-	-	807	2600	I300	I000	-

* Outre les pêcheurs qui sont majoritaires les chiffres comprennent les autres catégories de la population vietnamienne.

** Y compris les Cham-malais.

*** Les chiffres semblent comprendre la population de Battambang et celle de Siemreap.

Sources : Annuaire Général de l'Indochine (I900, I926, I93I, I939)
AOM.G.OI (3). Statistiques de la population du
Cambodge (I907). Statistique de la population dans
les colonies francaises pour l'année I9II.
Recensement du 30 novembre I92I.
Le Cambodge économique.
Annuaire rétrospectif du Cambodge (I937-I957).

La répartition des pêcheurs Vietnamiens dans la plaine des Lacs présentait ainsi une inégalité importante entre la partie Ouest (Battambang et surtout Siemreap) où les immigrants étaient moins nombreux et les rives du Petit Lac et du Veal Phoc (35) sur lesquelles s'installèrent de préférence les pêcheurs (36). Les raisons en étaient assez complexes (37). La première est d'origine géographique : pour les immigrants Vietnamiens l'Ouest des Lacs était une région très éloignée; en outre le Grand Lac est relativement profond dans la partie Nord, la pêche à la y est toujours plus difficile et moins fructueuse. Ce qui ne

contribuait guère à attirer les Vietnamiens vers cette région (38). Raison historique aussi : jusqu'en 1907 les deux provinces Battambang - Siemreap étaient restées sous l'administration siamoise, ce qui ne favorisait guère l'immigration vietnamienne. La situation des Vietnamiens y était précaire. En 1894 les chrétiens Vietnamiens de Peam Sema s'étaient dispersés à cause des démêlés entre la France et le Siam (39); en 1896 l'appréhension d'une guerre imminente faisant suite à la rumeur publique annonçant comme prochaine l'occupation de ces provinces par la France, a fait fuir les chrétiens de Ta Om (40); ces derniers se dispersèrent encore vers les Lacs, en 1907 à la suite des troubles graves qui accompagnèrent la rétrocession de ce territoire au Cambodge (41).

Dans la Plaine des Lacs on observe aussi que l'établissement des pêcheurs Vietnamiens affectait de façon presque exclusive les rives des Lacs et des différents stung (rivières). Dans la province de Pursat par exemple, les cinq Khum que traverse le stung Pursat abritaient en 1938 des colonies vietnamiennes de 100 à 1000 habitants, et les rives des Lacs de 50 à 1800, comme le cas du Khum Kg Sanlong (1886 Vietnamiens) (42). L'immigration vers l'intérieur se faisait par infiltration à partir des Lacs, le long des cours d'eau qui offrent deux ressources importantes : la pêche et des terres fertiles sur les rives; mais elle n'était jamais importante comme sur le bord des Lacs.

Les Vietnamiens habitaient sur les rives de la mer intérieure une série de villages plus ou moins importants. Dans la province de Kg Chhnang il y avait Pralay Meas, Kas Ho et surtout Snoc Trou. Situé au débouché du Petit Lac, Snoc Trou était le grand centre commercial de la pêche qui réunissait les pêcheurs de différentes nationalités, principalement les Vietnamiens, et les commerçants Chinois qui débitaient toute sorte d'articles nécessaires (bambous, filets, sel, denrées alimentaires de consommation courante, etc). Un autre village sur la rive méridionale du Petit Lac, Kg Luong des Lacs, était le port le plus important de la province de Pursat : les paddys et d'autres articles de l'intérieur y arrivaient à partir du grand marché de Krakor tout près; les pêcheurs de Kg Luong trouvaient des facilités pour se ravitailler rapidement et écouler leurs produits (43). Reang Tol et Kbal Tol étaient deux autres villages importants de la province de Pursat, habités par des pêcheurs

Vietnamiens et Chinois. Dans la province de Battambang, les pêcheurs Vietnamiens, essentiellement nomades avaient bien peu de villages constitués (44); ils habitaient en grande partie les villages de Ta Om (Anlong Sa), Tuk Tio, Meat Pir, Kg Prahok, Peam Sema, Bac Prea, Khsach Puoy. Les Vietnamiens de la province de Kg Thom, exclusivement adonnés à la pêche s'étaient groupés en des colonies échelonnées sur la rive Nord des Lacs, au Tonlé Chhma et sur les bords du Stung Sèn, entre Snoc Trou et Kg Thom. Les principaux villages étaient Phat Sanday, O Tasek, Bac Tuk, Baklaut, Peam Bang.

Presque tous les Vietnamiens habitant ces villages s'adonnaient à une seule profession : la pêche. Elle les faisait vivre, elle réglait aussi leur vie matérielle et modelait leurs coutumes. Le choix des sites pour leurs établissements permanents (et provisoire) reflétait leur préoccupation constante d'être toujours sur ou près de l'eau où vivent les poissons. Ils peuplaient ainsi toute une série de villages en forêt inondée, le plus souvent sur les bords d'une rivière (stung) ou d'un bras d'eau, soit un peu en amont de son embouchure dans les Lacs (Baklaut, Peam Bang, Kg Luong, Reang Til, Kbal Tol), soit plus profondément à l'intérieur comme Anlong Sa sur la rivière de Tuk Tio, Meat Pir, Kg Prahok, Peam Sema, Bak Prea et Khsach Puoy sur le Stung Sangker.

Le métier propre des pêcheurs et le choix d'un site généralement inondé pendant les hautes eaux, se traduisent aussi par l'originalité de leur habitation. Dans les endroits où la crue est moins forte (sur les rives par exemple), les habitations furent édifiées sur des pilotis très élevés, jusqu'à 15 mètres même de hauteur comme à Bac Prea (45); les constructions étaient solides, les planches et cloisons généralement en planches et la toiture en chaume ou tuiles. Ces villages avaient leur marché, des boutiques de commerçants qui vendaient tous les articles nécessaires à la vie quotidienne et au métier des villageois. Il arrivait même qu'ils possédassent des lieux de culte (pagode, église) et écoles (46).

Dans la plupart des cas il existait une partie de la population qui vivait toujours sur l'eau dans un "quartier" ou un village lacustre indépendant. Les habitations étaient alors consti-

tuées par des petites cai nha (maisons) installées sur des jonques ou des maisons flottantes construites sur des radeaux de bambous le tout groupé et établi à proximité des rives de façon à pouvoir subir sans grand inconvénient les fluctuations annuelles des eaux. L'agglomération flottante devint quelques fois un important centre de commerce se rattachant à toutes les industries qui vivent de la pêche; elle disposait d'une autonomie propre et d'une administration semblable à celle des villages terriens. De nombreux marchands chinois s'y fixèrent (47); les jonques, en plus de local d'habitation, servaient aux propriétaires, suivant les saisons, au transport de paddy ou de poisson sec (48).

L'exemple de Snoc Trou est typique à cet égard. Le village était formé de maisons flottantes, solidement construites, couvertes de paillottes; les boutiques reliées les unes aux autres formaient des rues et des carrefours, où l'on circulait par sampan. Il était habité toute l'année par une population active de boutiquiers, de prêteurs, d'exportateurs de poissons secs, de pêcheurs, et animé par l'exploitation de la pêche et ses industries annexes (entrepôt de sel, de poissons secs, de paddy, de bambous, etc). Il changeait de site suivant les saisons. Lorsque les eaux baissaient, le village tout entier se déplaçait, pour se reconstituer presque identique à lui-même à quelque kilomètre plus loin (49). Comme dans tous les autres villages habités par les Vietnamiens, l'élément cambodgien assez faible - très souvent il était absent - se groupait un peu à l'écart; par contre les commerçants Chinois étaient omniprésents.

Outre ces colonies permanentes, le mouvement de migration annuelle pendant la saison de pêche amenait dans les Lacs une population nombreuse de pêcheurs venant de la plaine des Quatre-Bras et de la Cochinchine.

Les colonies de la Plaine des Quatre-Bras

Dans la plaine des Quatre-Bras la colonie de pêcheurs Vietnamiens et les agglomérations étaient moins importantes. Sur les rives du Tonlé Sap, les Vietnamiens habitaient de préférence, outre Pralay Meas, Talay, Kg Prasat, Kg Tachés, Kg Tralach, un marché important pour le commerce de bois aussi (50). Sur le Haut Mékong on trouve également quelques petits villages de pêcheurs

groupant un certain nombre de familles. Plus en aval, face à Phnom Penh, les Vietnamiens, parfois agriculteurs, se livraient aussi à la grande pêche avec barrages et chambres de captures dans les prek (Thmar Kor sur le prek de Phlau Trey) et à la pêche au filet dans les beng voisins (51). Chruï Changvar (Xom Bien), et dans une moindre mesure, Russey Keo, étaient des villages vietnamiens dont une partie de la population se déplaçait chaque année vers les pêcheries des Lacs.

La présence des pêcheurs Vietnamiens était plus importante dans la partie Sud. Un certain nombre de hameaux ou de villages fixes occupaient les rives du Fleuve Antérieur en aval de Banam, du bas Tonlé Tauch (Song Bé), du Prek Loek Dek, du Prek Ambel et de la rivière de Takeo. Sur le cours inférieur du Tonlé Tauch, à partir du gros village de riziculteurs Cambodgiens de Veal Lea Bang, toute la région était entièrement peuplée de pêcheurs Vietnamiens qui exploitaient d'importantes pêcheries (52). Toute la grande dépression, parsemée de nombreux beng très poissonneux et d'une forêt inondée, drainée du Nord au Sud par le Prek Loek Dek (le prek Bac Nam dans son cours inférieur) et occupant toute l'étendue entre les deux bras du Mékong, était entre les mains des pêcheurs Vietnamiens qui s'installèrent sur les rives des cours d'eau (pl. 3). Plus à l'Ouest, un nombre de hameaux et villages Vietnamiens accompagnaient le cours inférieur du Prek Ambel jusqu'à la frontière cochinchinoise. Vers 1882 le village Angkor Borey constituait déjà l'entrepôt général des pêcheries, le seul débouché des produits de pêche de la région qui s'exportèrent ensuite vers la Cochinchine toute proche (53).

Les villages des pêcheurs de la Plaine des Quatre-Bras offraient un aspect différent de celui qu'on trouve sur les rives des Lacs. En lieux inondés les maisons se construisaient sur de très hauts pilotis aussi (sur le Prek Ambel, par exemple), et beaucoup de pêcheurs vivaient également sur leur sampan ou dans des maisons flottantes (54). Mais ici les villages ne s'établirent que sur les berges exceptionnellement inondées, et de préférence de part et d'autre du débouché d'un prek. En général c'étaient des maisons à terre assez petites, d'aspect plutôt pauvre, très serrées avec des murs en torchis et des toits à double pente en paillottes (49). Le village lui-même n'avait pas atteint ni par

sa grandeur, ni par son activité économique et son organisation sociale, l'importance observée pour la plupart des agglomérations des rives des Lacs.

C'est en effet que la richesse ichtyologique de la Plaine des Quatre-Bras est moins abondante. La pêche industrielle semble y avoir été moins développée que dans les Lacs. Il y avait bien des villages qui pratiquaient ce type d'exploitation (barrage de prek, pêche à la senne, samras); des Vietnamiens se louaient comme salariés des patrons-pêcheurs, comme ceux de Moat Krassa, de Xom Bien ou de Russey Keo. Mais en général les Vietnamiens de la Plaine des Quatre-Bras ne pratiquaient bien souvent à leur compte qu'une pêche artisanale ou même familiale dont ils troquaient les produits auprès des paysans Cambodgiens.

Les colonies de la côte du Golfe du Siam

La présence vietnamienne sur la côte cambodgienne qui remontait à une époque assez éloignée, se limitait à quelques villages. Venus par la mer ils ont gardé un intérêt pour la mer, pratiquant la pêche ou la navigation, métiers que ne leur disputaient pas les Khmers peu tournés vers la côte (55) : ce fut le cas des Vietnamiens, pêcheurs ou marchands, groupés autour d'un missionnaire Français dans la seconde moitié du XIX^e siècle en face de Kampot; la chrétienté disparut cependant vers 1859 (56). L'avènement du Protectorat avait encouragé l'arrivée de nouvelles vagues d'immigrés qui intensifiaient la pêche dans les eaux cambodgiennes; ils s'installèrent très loin vers l'Ouest jusqu'à l'archipel des Saracen, la mer étant enfin libérée des pirates (57).

L'exemple de l'établissement des Vietnamiens dans le village de Tien Thanh, face à la ville de Kampot sur l'île de Trey-Ca était de ce fait intéressant. Le village fut peuplé en 1865 par les Cochinchinois réfugiés au Cambodge (58); vers 1880 il comprenait quarante à cinquante familles vietnamiennes (59). En 1882 la population fut évaluée à 450 ou 500 Vietnamiens, mais comme le tiers des habitants étaient de Ha Tien et de Rach Gia, venus à Kampot que pour s'engager sur les bateaux en partance pour la pêche, le chiffre réel des immigrants définitifs n'était que de l'ordre de 200 (60). Le village fut déjà appelé Phum Yuon (village des Vietnamiens) par les Cambodgiens; ses habitants se livraient exclusivement à la pêche d'écailles, de nacres et d'holothuries.

Une autre condition favorable attirait aussi les Vietnamiens. La pêche côtière dans la province de Kampot et la région de Kg Som était encore en 1911 entièrement libre et sans aucune réglementation; seules les côtes occidentales (Koh Kong) étaient afferchées à partir de 1910 (61). Le recensement de 1921 donnait un chiffre de 4639 habitants en total pour la population vietnamienne de la province de Kampot, la plupart pratiquaient la pêche maritime dont les produits donnèrent lieu à d'importantes transactions avec Singapour et le Siam (62). En 1938 Kampot vit sa population vietnamienne passer à 7122 âmes; originaires pour la plupart des provinces cochinchinoises de Ha Tien et de Chau Doc, les immigrants se répartirent sur le littoral et le long des cours d'eau suffisamment importants pour leur permettre de se livrer à l'industrie de la pêche (63).

Les pêcheurs Vietnamiens pratiquaient une pêche commerciale, mais souvent familiale. L'exploitation exigeait des migrations lointaines, comme le cas de la pêche d'holothuries qui n'était fort abondante que dans les parages de Chantabun (64). Les pêcheurs Vietnamiens de Kampot organisaient ainsi des migrations saisonnières à chaque mousson du Nord-Est (à partir de novembre), ils revenaient pour les fêtes du Têt (février), puis repartaient reprendre la campagne jusqu'au mois de juin (65). Les barques étaient montées par cinq ou six hommes, ceux-ci étaient presque toujours associés : le propriétaire du bateau et des filets avait deux parts des produits de la pêche ou trois s'il faisait partie de l'équipage; les autres chacun une part. (66). Les holothuries déjà préparées au cours de la campagne et les écailles de tortues qu'ils rapportaient souvent furent vendues aux Chinois qui les exportaient vers Cholon. Mais vers 1880 cette pêche avait été abandonnée un peu : depuis une douzaine d'années, en effet, une moitié de pêcheurs avaient quitté Kampot pour aller s'installer à Phu Quoc, Ha Tien et Rach Gia. Parmi les causes : la pêche paraissait moins fructueuse du fait que les holothuries diminuaient; l'usure aussi : pour organiser les fêtes du Têt et préparer la campagne les Vietnamiens se faisaient escompter leur pêche par les Chinois qui les jettèrent dans la misère. Au lieu de 10 à 12 grandes barques comme dans les années antérieures, il n'y avait plus que 4 ou 5 qui partaient vers 1880 (67).

Un autre type de migration intéressait la pêche de la tortue à écaille pratiquée au large de la mer, dans les îles du Golfe du Siam situées à l'Ouest et au Sud-Ouest de Phu Quoc. Au mois de décembre, avec l'établissement de la mousson du Nord-Est, les pêcheurs Vietnamiens partaient de Ha Tien et de Kampot sur une "vraie flottille" de jonques; ils revenaient en avril avec la mousson du Sud-Ouest. Les barques des pêcheurs de Ha Tien s'arrêtaient, à l'aller et au retour, à Kampot où elles vendaient le plus souvent, les produits de leur expédition (68) aux deux ou trois Chinois qui monopolisaient l'achat. Vers 1880, lors de son séjour à Kampot, Pavie avait montré aux pêcheurs Vietnamiens la manière de dépecer les tortues à écaille et de les empailler après en avoir poli la carapace et contribua ainsi à encourager cette industrie locale. Les pêcheurs allaient offrir les tortues ainsi préparées aux marchands de Ha Tien; ceux-ci se chargeaient ensuite de les distribuer dans toute la Cochinchine (69). Pendant les longues journées où les vents de la mousson du Sud-Ouest interdisent aux petites barques de se risquer au loin, les industriels pêcheurs s'occupaient aussi dans le travail du jais qu'ils rapportaient de l'île de Phu Quoc et dont ils firent des bracelets très à la mode en Cochinchine (70). A Kampot quelques intermédiaires Chinois se chargèrent aussi de faire parvenir les écailles des tortues, par Singapour et Hong Kong au Tonkin pour les incrustations. Mais la pêche à la tortue à écaille avait depuis pris une proportion désastreuse. Une surexploitation des fonds avait entraîné une diminution considérable des réserves si bien qu'en 1923 l'autorité devait prendre un arrêté interdisant la cueillette, le colportage et la consommation des oeufs de tortue de mer (71).

Enfin les Vietnamiens pratiquaient aussi la pêche industrielle sur la côte méridionale du Cambodge. Elle était saisonnièrement organisée depuis la Cochinchine et Phu Quoc et jusqu'au début du siècle la côte située entre Ha Tien et les Iles de Koh Kong pouvait être considérée comme une "réserve" vietnamienne (72). Les Vietnamiens de Phu Quoc pêchaient le ca com pour la fabrication du nuoc mam (eau de poisson salé); ceux de Rach Gia des crevettes pour la fabrication du mam ruôt. Mais une concurrence de la part des Siamois venant de l'Ouest avait vite éclipsé la

pêche vietnamienne (73), et les Chinois, par leurs capitaux, dominaient peu à peu la pêche commerciale côtière. Les pêcheurs Vietnamiens restaient cependant les détenteurs de la technique de la pêche (74).

LES MIGRATIONS HUMAINES ET L'EXPLOITATION DES PECHERIES

Les migrations saisonnières

La pêche dans les eaux douces cambodgiennes donnait naissance à des migrations humaines importantes. Les Lacs et les beng avaient traditionnellement attiré un déplacement saisonnier des pêcheurs cochinchinois. Mgr Lefebvre l'avait signalé déjà dans les années 1755, Bouillevaux et Mouhot en donnèrent plus de détails vers le milieu du XIXe siècle (chap. I). Ce courant s'était maintenu et développé pendant la période coloniale. La Mission Imbert Calixte nota vers 1886 l'installation des Cochinchinois venus spécialement pour la saison de pêche (décembre - juillet) sur les nombreux cours d'eau (dont le Tonlé Tauch) de la région de Peamchor (An Binh), Baphnom et Prey Veng (75). En 1914 on constate toujours un déplacement d'un nombre considérable de Cochinchinois qui montaient avec leur famille dans les sampans pour se rendre dans les pêcheries et se livrer à leur exploitation (76). Beaucoup encore, en 1925, arrivèrent en bateaux pour la pêche. Seulement, ils ne s'établirent pas. Leur déplacement était d'autant plus facile que la pêche à la senne embarquée dans laquelle ils s'étaient spécialisés, ne nécessitait pas d'installations fixes (77).

Ce phénomène de migration régulière ne portait pas seulement sur les seuls pêcheurs. Les industries ou le commerce liés à la pêche exigeaient parallèlement une activité de batellerie avec la Cochinchine. Celle-ci vendait aux pêcheurs du Cambodge du sel, la tonnellerie (cuves à nuoc nam), les grands filets, les écorces de tannage ... La période de pêche correspondait aussi à celle de déplacement des bateliers qui apportèrent ces articles de la Cochinchine et transportèrent les produits de pêche en sens inverse. Harmand qui voyageait au Cambodge en 1876, avait croisé toute une flottille d'une cinquantaine de barques vietnamiennes venant de Ba Ria toutes chargées de bois de tannage pour les filets.

Un autre courant de migration, réellement plus important, avait lieu aussi à l'intérieur du Cambodge, c'était un fait de géographie humaine qui caractérisait même un genre de vie propre aux pêcheurs. La pratique de la pêche était, en effet, intimement liée au phénomène régulier et saisonnier du régime hydrographique du Mékong, de ses affluents et des Lacs. La saison des basses eaux (décembre-juin) correspond à l'exploitation des pêcheries et à la préparation des poissons capturés; la saison des hautes eaux (juillet-novembre) à l'époque de la reconstitution des réserves ichtyologiques épuisées et des transactions commerciales. Les villages permanents des pêcheurs qui occupaient des sites évitant ou touchés peu par l'inondation sont généralement éloignés des lieux de pêche pendant les basses eaux, le déplacement provisoire des habitants devenait une exigence de leur profession.

Dans la Plaine des Quatre-Bras, la pêche industrielle ne nécessitait pas dans certains cas de déplacement; les pêcheurs de Moat Krasas pêchèrent, par exemple à la senne dans le Mékong. Quelquefois elle obligeait à des migrations de faible distance : les pêcheurs chrétiens de Chihé (Kg Cham) allaient s'établir de l'autre côté du Mékong, sur les plages de Koh Sutir pour la pêche au filet (78); dans la zone des beng, les villageois établis sur les rives des prek et des rivières s'éloignaient peu de leurs établissements fixes. Plus importantes étaient les migrations qui concernaient les villages vietnamiens situés le long du Tonlé Sap, notamment Chruï Changvar (Xom Bien) et Russey Keo, respectivement faubourgs Est et Nord de Phnom Penh.

Dès la fin du XIXe siècle, les deux tiers de la population de la chrétienté de Xom Bien émigraient chaque année vers les Lacs. A l'époque des basses eaux, après une messe solennelle du départ faite par le curé, environ 1500 personnes, pêcheurs et familles, quittaient leur village, avec tout leur matériel de pêche (bambous, claies, filets, riz, sel) pour aller s'établir pendant quatre ou cinq mois sur les Lacs (79). Cette migration mentionnée pour la première fois par le Compte-rendu des Missions Etrangères de 1896 (80), existait probablement déjà avant cette date : les Vietnamiens de Xom Bien étaient, à l'origine, des pêcheurs installés à Pinhealu, à une trentaine de kilomètres plus